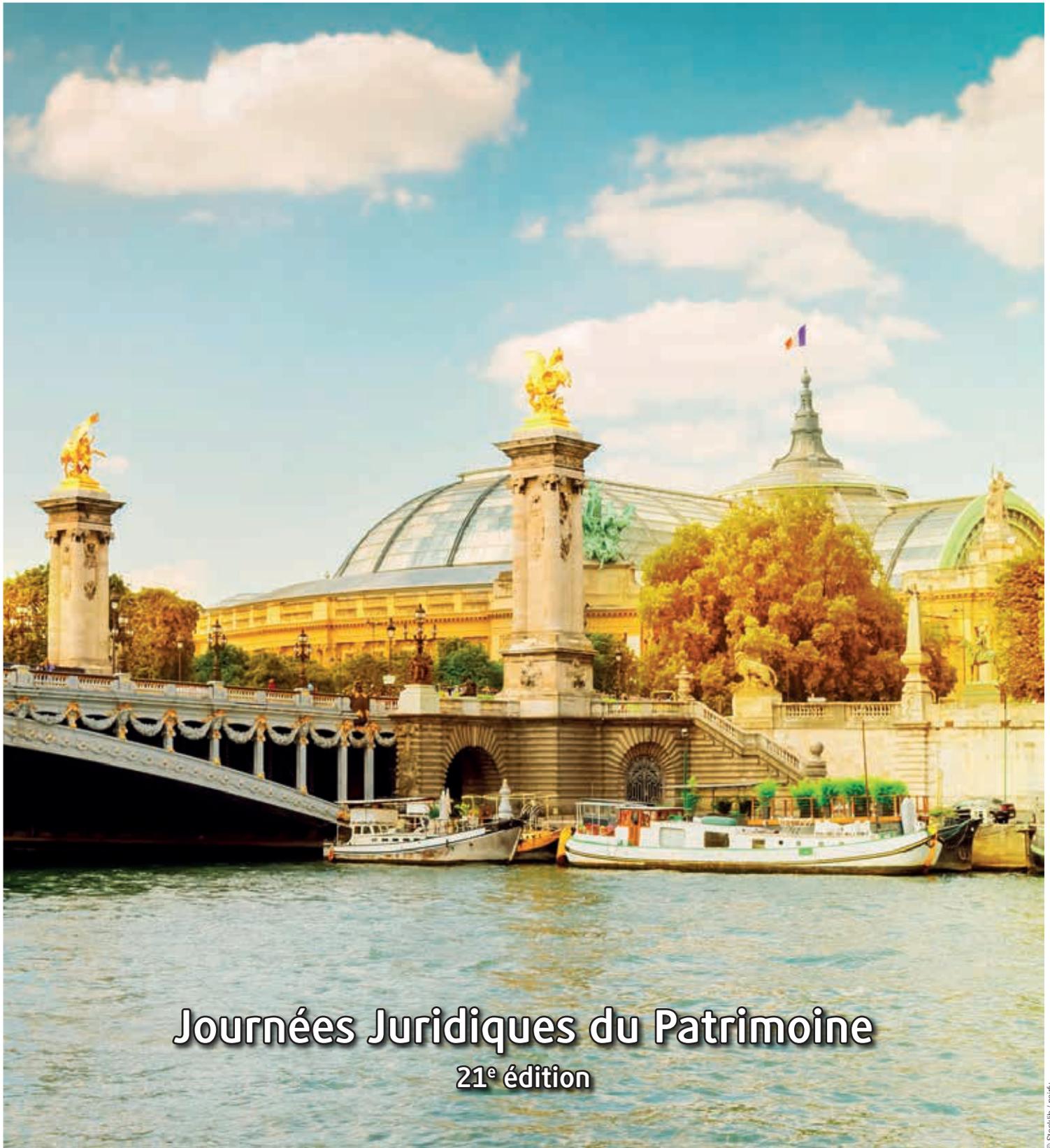


JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

Mercredi 10 novembre 2021 – numéro 79

Journal Officiel d'Annonces Légales, d'Informations Générales, Juridiques, Judiciaires et Techniques depuis 1898



Journées Juridiques du Patrimoine 21^e édition



Journal habilité pour les départements de Paris, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Val-d'Oise — Parution : mercredi et samedi
8, rue Saint Augustin — 75002 PARIS — Internet : www.jss.fr

Téléphone : 01 47 03 10 10

Télécopie : 01 47 03 99 00

E-mail : redaction@jss.fr / annonces@jss.fr

JOURNÉES JURIDIQUES DU PATRIMOINE

Entre vents dominants et vents contraires, le droit des éoliennes au cœur de la tourmente environnementale ?	3
Les éoliennes et la participation du public	5
Modernisation de la participation du public et des procédures environnementales relatives à l'autorisation des projets et l'approbation des plans-programmes	6
Un rapport avec de bonnes intentions	6
Asso3D, une association en lutte contre des projets éoliens dans la forêt de la Double	8
« Une Justice pour l'environnement » : vers la protection du patrimoine vivant	9
Le recours au juge pénal pour la protection du patrimoine bâti et naturel	12

AGENDA 10

ÎLE-DE-FRANCE

Un Colloque National Éolien sous le signe du changement	14
Retour sur les Journées nationales de l'architecture	14
La Closerie Falbala, une immersion dans l'œuvre de Jean Dubuffet à Périgny-sur-Yerres	15
Art contemporain : le Prix du Département décerné à l'artiste Pierre Pauze	15
Le Premier musée consacré à l'affaire Dreyfus ouvre à Médan	16
La paille, un matériau de construction	17
Troisième édition de la Biennale de Paname à Saint-Ouen.	18

ANNONCES LÉGALES 20

JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

anciennement
LES ANNONCES DE LA SEINE

Éditeur : S.P.P.S.
Société de Publications et de Publicité pour les Sociétés SAS
8, rue Saint Augustin – 75080 PARIS cedex 02
R.C.S. PARIS 552 074 627
Téléphone : 01 47 03 10 10 — Télécopie : 01 47 03 99 00
Internet : www.jss.fr — e-mail : redaction@jss.fr

Directrice de la publication : **Myriam de Montis**
Directeur de la rédaction : **Cyrille de Montis**
Secrétaire générale de rédaction : **Cécile Leseur**

Commission paritaire : 0622 I 83461
I.S.S.N. : 2491-1897
Périodicité : bimensuelle (mercredi/samedi)
Imprimerie : SIEP – ZA les Marchais 77590 Bois le Roi

Vente au numéro : 1,50 €
Abonnement annuel papier : 99 €
Abonnement annuel numérique : 55 €



COPYRIGHT 2021

Sauf dans les cas où elle est autorisée expressément par la loi et les conventions internationales, toute reproduction, totale ou partielle du présent numéro est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Silencieuse depuis de nombreux mois pour cause de « Covid », l'équipe des Journées Juridiques du Patrimoine se réinstalle dans le paysage de la vie nationale en cette année 2021. Elle vous invite à venir débattre dans le cadre de la Maison du Barreau de Paris sur les sujets juridiques qui se manifestent dans l'actualité du Patrimoine : actualité brûlante quant à la prolifération de projets éoliens dans nos paysages, actualité plus récurrente quant à la place du juge pénal dans la protection des éléments de patrimoine et de paysage.

Avancée technologique oblige, les périodes successives de confinements nous ont servi à apprendre le maniement des visioconférences, mais nous savons aussi le profond désir, qui est le vôtre, de vous retrouver physiquement dans une salle en face d'orateurs présents. En cette année de transition, nous avons choisi une formule qui mélange à la fois la visioconférence, au bénéfice de celles et ceux qui résident loin de la capitale, et le colloque dit « présentiel » dans la salle de la rue de Harlay. C'est sur ce double mode que nous vous proposons de nous réunir le 15 novembre prochain.

La campagne présidentielle qui s'ouvre progressivement devant nous bruisse déjà du mouvement des pâles éoliennes, et vous le

savez, environ 80 % des projets initiés par les promoteurs de ces énergies dites renouvelables sont actuellement soumises aux tribunaux administratifs. Toutefois, la parole présidentielle qui se veut modératrice n'est guère entendue d'un ministère qui fait toutes les pressions possibles sur les préfets transformés en « grand manitou » de la puissance du vent. Il y a donc matière à débat de juristes puisqu'en cette matière s'est imposé le gouvernement du Juge.

Précisément, il y a longtemps, nos journées avaient invité un magistrat de la Chancellerie à exposer la politique pénale de l'État en matière patrimoniale. À l'époque, force avait été de constater que celle-ci n'existait pas. Aujourd'hui, à la suite du rapport déposé par l'Inspection générale du ministère de la Justice, il sera plus qu'intéressant de faire le point et de vérifier l'état de cet instrument précieux que la loi a reconnu comme faisant partie de la boîte à outils des associations agréées à cette fin, comme la nôtre. Nous consacrerons notre après-midi à cette problématique.

Nous sommes heureux de vous retrouver bientôt pour ces JJP 2021 !



L'équipe des Journées
Juridiques du Patrimoine

2021-7865

Les Journées Juridiques sont soutenues par :



15 novembre 2021



Entre vents dominants et vents contraires, le droit des éoliennes au cœur de la tourmente environnementale ?



Arnaud de Lajarte,
Maître de conférences en droit public à l'université d'Angers,
Membre du centre Jean Bodin, laboratoire de recherches juridiques

Dans un monde qui peine à se retrouver sur des enjeux collectifs, certains objets déclenchent les passions : d'un simple QR code sanitaire à un géant de 200 mètres de haut, partisans et opposants se déchirent autour de la notion d'intérêt général. Tel est effectivement l'état des choses en matière d'implantation des aérogénérateurs, plus communément appelés éoliennes, entendues dans nos propos sous cet angle de production industrielle et non sous celui des éoliennes domestiques de petite taille installées dans certains jardins, voire sur certains bateaux.

DES ENJEUX PROPORTIONNELS À LA TAILLE |||||

Les aérogénérateurs industriels sont effectivement devenus des géants, bien différents des moulins à vents qui peuplaient les campagnes lors des siècles précédents. Les parcs actuellement autorisés implantent des éoliennes dont la nacelle se situe à environ 100 à 120 mètres de haut, auxquels s'ajoutent des pales d'environ 80 mètres. Plus que 100 mètres avant de rivaliser avec la Tour Eiffel... Une question se pose alors sur le plan du droit : leur régime juridique s'est-il hissé à cette hauteur, car les enjeux croissent avec la taille ? Par effet « mécanique », plus l'éolienne grandit, plus augmentent ses impacts sur l'environnement entendu



au sens large : sur les paysages, sur la biodiversité et les milieux naturels, sur le patrimoine historique, sur le cadre de vie des habitants, mais aussi sur leur santé ou sur la valeur foncière de leurs biens. Le volet environnemental retiendra principalement notre attention parmi les nombreuses procédures et demandes d'autorisation qui s'imposent aux développeurs éoliens : autorisations d'exploiter et de raccordement (Code de l'énergie), autorisation au titre des obstacles à la navigation aérienne, permis de construire (Code de l'urbanisme), autorisation ICPE (Installations classées protection de l'environnement L. 511) et

dérogation à la non destruction d'espèces protégées (Code de l'environnement), parfois autorisation de défrichement (Code forestier), regroupés pour une part depuis janvier 2017 au titre de « l'autorisation environnementale », qui inclut aussi le permis de construire (R. 425-29-2 Code urbanisme).

DES DROITS ÉOLIENNES, QUEL BILAN ? |||||

Sans faire un historique complet du droit des éoliennes sur les quinze dernières années, l'on peut relever quelques étapes significatives, comme leur soumission dans un premier temps

à l'obligation d'une étude d'impact environnemental, telle que prévue aux articles L. 122-1 et suivants du Code de l'environnement ; les éoliennes en mer y figurent encore, au travers de la nomenclature en annexe de l'article R. 122-2, alors que les éoliennes terrestres relèvent désormais de cette obligation au titre de la législation ICPE. À ce titre, la rubrique 2980 de la nomenclature soumet à autorisation (donc *de facto* à étude d'impact environnemental et étude de dangers) toute installation comprenant « au moins un aérogénérateur d'une hauteur supérieure à 50 mètres ou lorsque l'installation comprend des aérogénérateurs dont le mât est compris entre 12 mètres et 50 mètres pour une puissance installée supérieure à 20 MW ». Sous ce seuil de puissance, le parc éolien terrestre relève alors du régime de la déclaration (et non du régime intermédiaire de l'enregistrement...), ce qui s'avère de toute façon assez rare au regard des caractéristiques techniques des parcs éoliens terrestres depuis de nombreuses années : quelle que soit la puissance globale, le seuil des 50 mètres de hauteur de mât est quasi systématiquement dépassé.

Du point de vue de l'environnement, le régime de l'autorisation unique, applicable à cette installation classée et précisé pour les éoliennes par deux arrêtés du 23 août 2011, constitue ainsi l'encadrement juridique principal en matière d'implantation des aérogénérateurs, non seulement par l'obligation d'évaluation environnementale préalable, mais aussi par l'obligation de recueillir un certain nombre d'avis préalables à l'instruction par la préfecture de département : avis des services de l'État (DREAL-DDT et UDAP), avis des conseils municipaux des communes d'implantation des éoliennes, avis du commissaire-enquêteur à l'issue de l'enquête publique et avis de la

Commission départementale Nature, Paysage et sites (CDNPS). Il ressort indubitablement de cette multitude d'avis (liste non exhaustive) une analyse fine et multicritères de la qualité du dossier porté par le développeur éolien. Le régime ICPE permet également un contrôle des parcs par les services de l'Etat, permettant en particulier de vérifier le respect des prescriptions édictées par l'autorisation préfectorale ; y figurent non seulement le nombre, les caractéristiques techniques et les localisations des aérogénérateurs, mais aussi toutes les mesures retenues par l'État pour mettre en œuvre la séquence ERC (Éviter/Réduire/Compenser), telles les mesures de bridage, les replantations de haies, les écrans végétaux pour diminuer les impacts visuels, mais aussi, *in fine*, les garanties financières ainsi que les prescriptions matérielles pour le démantèlement du parc en fin d'exploitation (extraction du sol des parcelles des socles, des réseaux électriques, etc.).

DES NOMBREUSES QUESTIONS EN SUSPENS

QUANT AU RÉGIME JURIDIQUE

Néanmoins, malgré les dispositions très ponctuelles de la loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021 relative à l'éolien (article 82), l'ensemble de cette réglementation issue du Code de l'environnement laisse en suspens de nombreuses interrogations, à l'instar des suivantes :

- Pourquoi la distance minimale d'implantation des éoliennes par rapport aux habitations reste-t-elle depuis des années de 500 mètres alors que les machines n'ont cessé de grandir ?
- Comment articuler la définition sensible du paysage adoptée par la France lors de la ratification de la Convention européenne du paysage (CEP) – le paysage étant une « partie de territoire telle que perçue par les populations (...) » – avec les outils

quasi mathématiques appliqués pour traiter les paysages dans les dossiers éoliens : l'indice d'occupation visuelle et l'indice d'espace de respiration... On parlait à une époque d'urbanisme à la calculatrice ; voici le temps du « *paysage à la calculatrice* ».

- Peut-on trouver *fair-play* que le gouvernement ait supprimé le 1^{er} échelon de justice administrative en imposant que les recours contre les projets éoliens aillent directement devant la CAA ?

- Dans quelle mesure ne faudrait-il pas revenir à une réelle planification réglementaire du développement éolien, adoptée à l'échelle locale, comme l'ont permis un court moment les Zones de Développement de l'Eolien (ZDE) ? Aujourd'hui, les Schémas régionaux éoliens, intégrés aux Schémas régionaux Climat Air Énergie, puis aux Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADETT) ne sont guère opposables. Reste le recours aux PLU(i) pour les élus locaux, ou même parfois la possibilité d'outils volontaires (des chartes éoliennes locales) non opposables juridiquement mais traduisant une politique locale à laquelle se doivent adhérer les promoteurs afin de créer le consensus nécessaire avec les collectivités et les populations autour de leurs projets.

- Que redouter de la révision à venir des arrêtés ministériels précités du 23 août 2011 actuellement mis en consultation par le ministère ?

Ces quelques questionnements – parmi d'autres – quant au régime juridique des éoliennes ne peuvent que maintenir ce dernier dans la tourmente, à partir du moment où son insuffisance échoue à garantir l'acceptabilité sociale d'un type d'équipement hors norme par sa dimension comme par sa localisation. Le vent, parfois de colère, continuera donc à souffler sur les éoliennes...

Les éoliennes et la participation du public



Myriam Ursprung,
Adjointe au chef du bureau du droit de l'évaluation environnementale
et de la participation du public au ministère de la Transition écologique¹

Les enjeux, la procédure, la prise en compte des observations du public dans le processus d'autorisation des éoliennes, tels sont les thèmes abordés dans cette partie. Il s'agira, en premier lieu, de rappeler les enjeux liés à la planification à travers les schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie, ces documents étant eux-mêmes soumis à participation du public. Concernant les projets d'installations, il conviendra de distinguer les cas où ils relèvent ou non d'une évaluation environnementale, avec un prisme à prendre en compte, celui de l'arrêt du Conseil d'État n° 425424 du 15 avril 2021 et ses conséquences. Enfin, les obligations



de l'autorité décisionnaire vis-à-vis des observations du public seront abordées. Un focus spécial sera proposé pour l'éolien en mer, qui bénéficie de dispositions spécifiques dans le Code de l'environnement.

2021-7874

¹ Précédemment en charge du suivi des parcs naturels régionaux, puis du domaine public maritime naturel (direction de l'eau et de la biodiversité au ministère de la Transition écologique).

JE M'ABONNE PAR...



INTERNET

WWW.JSS.FR

E-MAIL

ABO@JSS.FR

TÉLÉPHONE

01 47 03 10 10

COURRIER

Bulletin à renvoyer au
8, rue Saint Augustin
75080 Paris Cedex 02

...ET JE CHOISIS :

3 MOIS D'ABONNEMENT NUMÉRIQUE
AU JSS GRATUITEMENT ET SANS ENGAGEMENT

1 AN D'ABONNEMENT PAPIER + NUMÉRIQUE
AU JSS POUR 99 € TTC

1 AN D'ABONNEMENT NUMÉRIQUE
AU JSS POUR 55 € TTC

RENSEIGNEMENTS :

N° ABONNÉ :

NOM ET PRÉNOM :

M. M^{me} M^{lle}

SOCIÉTÉ :

ADRESSE :

VILLE :

CODE POSTAL :

E-MAIL :

TÉLÉCOPIE :

TÉL. MOBILE :

TÉL. PRO :

JE RÈGLE PAR :

Chèque bancaire ou postal à l'ordre de SPPS

Par Carte Bleue (sur le site www.jss.fr)

Date et signature

Les abonnements souscrits à nos publications sont à leur échéance reconduits tacitement. Néanmoins, l'abonné peut y mettre un terme par mail : abo@jss.fr selon l'art.L.136-1 du code de commerce.

Modernisation de la participation du public et des procédures environnementales relatives à l'autorisation des projets et l'approbation des plans-programmes

Un rapport avec de bonnes intentions

RÉSUMÉ DU RAPPORT : RENDRE |||||

Le 29 octobre 2021, cinq membres du Conseil général de l'Environnement et du Développement durable ont rédigé un rapport sur la « *Modernisation de la participation du public et des procédures environnementales relatives à l'autorisation des projets et l'approbation des plans-programmes*¹ ». L'idée apparente qui résulte de ce rapport est de favoriser « *une bonne appréciation par les maîtres d'ouvrage et le public* » des nouvelles règles intervenues dans le droit de l'urbanisme en 2016.

La volonté de concerter le plus en amont possible en renonçant à la politique de limitation des droits au recours pour la remplacer par une cristallisation automatique de l'échange des moyens de droit devant le juge, l'institution d'une médiation d'avant contentieux, tout cela part de très bons sentiments. Cependant, dans la pratique, ne s'agit-il pas plutôt d'une manière d'encadrer les opposants aux projets dans une consultation interminable, finalement assez formelle, qui ira dans le sens « *souhaité* » par les services initiateurs des projets ? Il est trop tôt pour en dire plus.

*Alain de La Bretesche,
président de Patrimoine-Environnement*



SYSTÉMATIQUE LA CONSULTATION DU PUBLIC DÈS L'INITIATION DU PROJET |||||

Des modifications législatives successives ont conduit à un édifice complexe de procédures (participation du public, autorisation environnementale, bilan socio-économique) pour la réalisation des projets soumis à évaluation environnementale. Il s'agit pour l'essentiel des procédures prévues pour la participation du public et des procédures dites environnementales. Ces procédures sont mal appropriées par les maîtres d'ouvrage, les services instructeurs et le public, ce qui appauvrit la concertation et rend

fragiles les projets. L'analyse de plusieurs d'entre eux conduit à identifier diverses causes d'allongement des délais, qui se résument souvent à la difficulté de réunir les financements au bon moment, mais aussi à la nécessaire maturation des projets. La durée des procédures constitue alors une conséquence plus qu'une cause des difficultés rencontrées. À titre d'exemple, sont identifiées les « *déclarations de projet* », dont le régime différent entre les Codes de l'urbanisme et celui de l'environnement mériterait d'être unifié, et la procédure dite intégrée, dont le champ d'application pourrait être étendu.

1) Ce rapport a été rédigé par Jérôme Diethoefter, Jérôme Goellner, Pascal Hornung, Patrick Lambert (coordonnateur), et Yves Majchrzak.

Face à cette complexité, et pour faire face à des situations particulières, notamment liées à leur urgence, des dérogations ciblées ont été introduites par la loi. Il apparaît difficile d'en tirer des dispositions générales. De même, l'idée de prévoir des dispositions particulières pour les projets « utiles à la transition écologique » se heurte à la difficulté de qualifier de tels projets qui, aussi vertueux soient-ils, ne sont pas exempts d'impacts sur l'environnement ni de contestation, comme le montre l'exemple des éoliennes.

Il apparaît de manière générale que le maître d'ouvrage a intérêt à associer le public et à identifier les enjeux environnementaux de son projet le plus tôt possible. Quelques exemples pris à l'étranger confirment ce constat. Cela est déjà possible, et une première approche consiste à approfondir les dispositifs existants dont certains apparaissent efficaces et adaptés. C'est le cas d'une part de la pratique du cadrage préalable, d'autre part de la concertation avec garant. Ces pratiques doivent être encouragées, et les administrations responsables de l'instruction des dossiers doivent s'y adapter en s'organisant en « mode projet ».

Par ailleurs, la puissance publique dans ses composantes gagne, quand cela est possible, à anticiper

les projets en les intégrant à une planification adaptée et en créant de la connaissance qui pourra être reprise ultérieurement, puis en dialoguant avec les porteurs de projet, dont il est attendu une amélioration de la qualité des études d'impact et une meilleure identification du périmètre des projets et des variantes possibles. De telles pratiques seraient de nature à « dérisquer » les projets et, ainsi, à favoriser leur aboutissement.

Les meilleures pratiques n'empêcheront pas les contentieux, et les mesures prises pour limiter les possibilités de recours ou les moyens invocables ne peuvent qu'être limitées à des cas spécifiques. Des évolutions sont cependant possibles pour cristalliser les moyens à différentes étapes d'avancement du projet et pour recourir plus souvent à la médiation.

Malgré ces différentes dispositions envisageables sans modification législative substantielle, la mission estime que le dispositif global reste complexe et fragile. Elle propose en conséquence une nouvelle approche, dans le cadre des directives européennes et de la charte pour l'environnement. Il s'agit de généraliser les bonnes pratiques identifiées en rendant systématique la consultation du public dès l'initiation du projet, comme cela est le cas dans d'autres pays européens et en associant un

garant de la concertation dès ce stade précoce. Il est proposé que la concertation soit continue tout au long des étapes de préparation du projet, sous une forme adaptée aux enjeux du projet. La concertation ferait l'objet de points d'arrêt, étapes de formalisations et de décisions, sous forme de cadrage préalable, puis de déclaration d'utilité publique ou de déclaration de projet, et enfin d'autorisation environnementale. Dans ce cadre, il est proposé de généraliser la possibilité déjà offerte que le garant de la concertation reste présent pendant l'enquête publique en tant que commissaire enquêteur, et de l'étendre aux Participations du public par voie électronique (PPVE), ceci sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP).

Une telle réforme, de nature à simplifier les dispositions actuelles du Code de l'environnement, n'a de sens que si elle laisse une grande marge d'adaptation à la nature et aux enjeux des projets, ce qui suppose une responsabilisation du maître d'ouvrage en dialogue avec le garant et l'autorité compétente. Le rapport décrit les différentes étapes qui pourraient constituer ce nouveau dispositif, avec l'ambition de mettre en place des procédures plus prévisibles, et peut-être de réduire les contentieux, à défaut de les supprimer.

2021-7875



Retrouvez dès maintenant
votre Journal en ligne sur

www.jss.fr

Asso3D, une association en lutte contre des projets éoliens dans la forêt de la Double



Thierry Bonne,
président de l'association Asso3D

L'association a été créée par trois propriétaires investis dans le tourisme vert. Un mois après sa création, une centaine de personnes avaient adhéré, qui « n'avaient rien contre l'éolien », mais qui voulaient défendre la forêt.

Initialement, les élus, intéressés par les retours fiscaux, se sont montrés favorables « aux études », poussés dans ce sens par le conseiller général du canton, maire de l'une des communes concernées par les projets.

Le lien a ensuite été établi avec d'autres associations de la Dordogne et des départements voisins, ainsi qu'avec des maires soucieux de défendre leur forêt et qui ont eu le courage de rendre publique leur position.

La forêt de la Double s'étend vers l'ouest sur la Charente-Maritime, ainsi que sur le nord de la Gironde et le sud de la Charente. Il a été rapidement admis, par un grand nombre d'acteurs, que la situation locale était peu propice au développement de l'éolien : vent faible et irrégulier, riche biodiversité et couloir migratoire, forêt très sensible aux incendies, habitat dispersé ne laissant que de très petits espaces à plus de 500 mètres des habitations.

AUCUNE ÉOLIENNE CONSTRUITE EN EX-AQUITAINE |||

Au fil des ans, l'opposition n'a cessé de croître : 430 personnes ont adhéré à Asso3D en prenant officiellement position contre l'implantation d'éoliennes dans la forêt de la Double : 35 conseils municipaux, deux communautés de communes, le député de la circonscription, les sénateurs de la Dordogne, l'association écologiste départementale, la Fédération des chasseurs de la Dordogne, etc.



Étang de la Narde à Puymangou, dans la forêt de la Double, à 200 m de l'éolienne E3 du projet des Grands Clos

Sept consultations du public ont eu lieu dans le ressort géographique couvert par Asso3D (avec une très forte participation et une opposition massive) ainsi que deux manifestations de 200 et 500 personnes.

En outre, le conseil de Maître Francis Monamy, spécialisé dans le droit de l'urbanisme, a été sollicité dès les débuts de l'association.

De nombreuses actions judiciaires ont également été initiées, au plan administratif, concernant un mât de mesure du vent, des certificats de projet, un permis de construire, une autorisation d'exploiter, une dérogation espèces protégées, et au plan pénal concernant des prises illégales d'intérêt.

De plus, Asso3D a coordonné une action en justice de 11 associations représentant 11 départements de la Nouvelle-Aquitaine contre les objectifs éoliens du schéma régional d'aménagement (SRADDET).

À ce jour, aucune éolienne n'a été construite en ex-Aquitaine.

L'ÉTAT SOUHAITE IMPOSER DES PROJETS ADAPTÉS |||

Sur les quatre projets d'Abo Wind de 2013, trois

ont été abandonnés. Le 20 avril 2021, un seul – le projet des Grands Clos sur les communes de Saint-Aulaye-Puymangou et de Parcoul-Chenaud – a reçu toutes les autorisations manquantes du préfet de la Dordogne.

Quatre procédures sont en cours concernant ce projet, une auprès du Conseil d'État (permis de construire), deux auprès de la cour administrative d'appel de Bordeaux (autorisation d'exploiter et dérogation espèces protégées) et une devant la juridiction pénale concernant les maires des deux communes d'implantation en fonction en 2013, mis en examen pour prises illégales d'intérêt.

La somme des actions menées par Asso3D depuis huit ans a montré la très grande complexité du sujet, difficile à appréhender sous tous ses aspects : techniques, environnementaux, juridiques, politiques.

Une association comme Asso3D ne peut que constater la volonté implacable de l'État d'imposer des projets éoliens inadaptés à un territoire et refusés massivement par les élus et la population.

« Une Justice pour l'environnement » : vers la protection du patrimoine vivant



Delphine Agoguet,
Magistrate,
Membre de l'Inspection générale de la justice,
co-auteur du rapport de la mission d'évaluation d'inspection
interministérielle « Une justice pour l'environnement », oct. 2019¹



Vincent Delbos,
Magistrat honoraire,
co-auteur du rapport de la
mission d'évaluation d'inspection
interministérielle « Une justice pour
l'environnement », oct. 2019¹

Au début de l'année 2019, le conseil général de l'environnement et du développement durable et l'Inspection générale de la justice reçoivent une commande commune des ministres de la Justice et de la Transition écologique afin de disposer d'un diagnostic multidimensionnel des relations que la justice judiciaire entretient avec la question écologique.

La question écologique, centrale pour nos concitoyens, réclame justice, et la pandémie a accéléré les prises de conscience. Des décisions judiciaires emblématiques sont intervenues ces derniers temps qui marquent un rôle accru du juge, sollicité par la société civile. Les citoyens réunis dans la Convention citoyenne pour le climat élaborent 147 propositions pour inverser le cours des choses, débouchant sur la loi « Climat et résilience » du 22 août 2021. Celle-ci comporte un titre VI « de la protection judiciaire de l'environnement ». Tout ceci paradoxalement, alors que de nombreux secteurs de la société résistent, demandent du temps ou contestent même la réalité de cette nécessaire transition. Les termes de désaccords majeurs entre citoyens, acteurs économiques, société civile et puissance publique sont posés et demandent des arbitrages au nom du droit.



Moret-sur-Loing (Seine et Mame)

UN EXERCICE DE PROSPECTIVE

Les éléments implicites de notre lettre de mission appelaient donc, dès 2019, avec une certaine intuition, à un véritable exercice de prospective. Il nous était demandé de dessiner un chemin possible pour que l'institution judiciaire trouve sa pleine place dans la résolution des différends environnementaux.

Les constats de départ étaient désastreux et ne se sont pas encore incurvés. En matière pénale, la répression des atteintes à l'environnement représente un contentieux invisible, environ 1 % des affaires. Les maximums légaux des pénalités ne sont jamais atteints et les personnes morales échappent

largement à la répression. Si les textes abondants existaient, leur application effective était proche du néant. Comment le juge, régulateur naturel des conflits majeurs dans un État de droit, pouvait être autant absent sur un contentieux aux tels enjeux sociétaux ? Comment placer le juge judiciaire au cœur de la prévention et de la réparation des atteintes à l'environnement afin de tracer une trajectoire permettant de changer de paradigme ? Seules des solutions audacieuses devaient être envisagées pour inverser le cours des choses.

Par une démarche novatrice, pour approcher la dimension systémique du sujet et poser un diagnostic partagé

1) <http://www.justice.gouv.fr/publications-10047/rapports-thematiques-10049/une-nouvelle-justice-pour-l-environnement-32905.html>

Agenda



HUGLO LEPAGE AVOCATS ET JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

Le CO₂ dans tous ses états

17 novembre 2021

Webinaire, de 17h à 18h

Renseignements : 01 47 03 10 10

formation@jss.fr

www.jss.fr

2021-4289

OPENLAW ET LE VILLAGE DE LA JUSTICE

RDV des Transformations du droit

18/19 novembre 2021

Palais des Congrès Porte Maillot

2, place de la Porte Maillot 75017 Paris

transfodroit@village-justice.com

transformations-droit.com

2021-4173

INNOV'ACTEURS

19^e Carrefour de l'Innovation Participative

25 novembre 2021

Tour Allianz One La Defense

1 Cr Michelet 92076 Paris

Renseignements : 06 38 18 34 16

www.innovacteurs.asso.fr

2021-4235

UNIVERSITÉ DE BORDEAUX, UNIVERSITÉ DE LORRAINE, IRENE

Interpréter les droits et libertés : quel pouvoir pour le juge constitutionnel dans l'état de droit contemporain ?

25 novembre 2021

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne Amphi 3 -

UFR DEA Ile du Saulcy 57000 Metz

irenee.univ-lorraine.fr/fr

2021-4282

FÉDÉRATION DU COMMERCE COPÉRATIF ET ASSOCIÉ

La coopérative de commerçants, les spécificités d'un modèle de distribution

26 novembre 2021

Tribunal de commerce Paris – Salle 1

1, quai de la Corse 75004 Paris

Renseignements : 01 44 37 02 00

iclaudino@fca-commerce-associe.fr

www.commerce-associe.fr

2021-4254

Journées Juridiques du Patrimoine

avec toutes les parties prenantes, nous avons tenté de réapprécier la place que devait tenir l'institution judiciaire. Il fallait disposer d'une vision panoptique des constats, des enjeux et des conceptions en cours.

L'approche s'est faite par cercles concentriques, associant des entretiens dans les territoires judiciaires et administratifs avec la société civile et les acteurs économiques, et des tables rondes organisées avec la mission de recherche droit et justice². Nous avons voulu réunir l'ensemble des porteurs de connaissance sur le sujet, acteurs impliqués, chercheurs et praticiens, services ministériels. Il fallait aussi aller à la source de normes essentielles du droit environnemental, appréhender la dimension européenne et internationale, auprès des institutions européennes et des secrétariats de quelques conventions majeures. Et compléter ce regard par un parangonnage, auprès de quelques pays ayant posé des jalons d'une juridictionnalisation des litiges environnementaux.

21 PROPOSITIONS POUR DONNER UN RÔLE MAJEUR À L'INSTITUTION JUDICIAIRE

De cette investigation à 360°, en est sortie une approche intégrée de 21 propositions liant l'ensemble des mécanismes susceptibles de donner à l'institution judiciaire un rôle majeur de régulateur des différends écologiques. Ce processus nécessite de coordonner les préfets, généralement pilotes des polices administratives, et les autorités judiciaires. Il implique la formation d'un véritable écosystème engageant l'ensemble des acteurs de la chaîne pénale, de l'enquête jusqu'au jugement et à son exécution. Il doit s'attacher à faciliter l'accès au juge par des démarches territorialisées.

Il exige enfin de réviser le fond du droit et d'adapter les règles procédurales.

C'est ainsi que nous avons abouti à un agenda 21 d'une justice protectrice de l'environnement, et plus largement des patrimoines vivants.

Sans revenir dans le détail de ces propositions, il nous semble utile, deux ans après la remise de ce rapport, de mettre en lumière quelques aspects saillants.

Dans une circulaire du 11 mai 2021 visant à consolider le rôle de la justice en matière environnementale, le ministre de la Justice insiste sur la nécessité de « constituer de nouvelles synergies dans le traitement des procédures pénales ». Des travaux en cours entre la Chancellerie et le ministère de l'Intérieur cherchent à construire des coordinations dès le stade des enquêtes, en dépassant le dualisme des polices administratives et judiciaires. Cette discussion donnera une consistance à la proposition du rapport de mettre en place dans chaque département des comités opérationnels de défense écologique co-présidés par le préfet et le procureur pour mieux articuler actions et procédures, et éviter que la poursuite n'arrive trop tard.

Si la proposition de constituer un service d'enquêtes judiciaires environnementales agissant sous mandat judiciaire n'a pas encore débouché, celle, plus opérationnelle, de la mise à disposition d'assistants spécialisés issus du ministère de la Transition écologique au profit des juridictions est en voie de réalisation.

L'axe majeur de notre construction réside dans la spécialisation du juge et des juridictions à un niveau proche des problèmes. Pour être efficace, la protection de l'environnement a besoin d'un juge qui prévient les atteintes

2) <https://www.collegedesbernardins.fr/content/justice-pour-lenvironnement>

et ordonne leurs réparations. Cette protection n'est pas qu'une affaire de poursuites pénales. Sur ce fondement, la mission a recommandé de créer à partir des territoires judiciaires de chaque cour d'appel, des juridictions spécialisées dans la protection pénale et civile de l'environnement, avec des parquets et des juges spécialisés.

La loi du 24 décembre 2020³ a donné corps à cette recommandation cruciale en créant dans chaque cour d'appel des pôles spécialisés dans les atteintes complexes de nature pénale à l'environnement et compétents pour trancher les actions civiles en matière de réparation du préjudice écologique.

Le décret du 16 mars 2021 a désigné les tribunaux judiciaires, sièges de ces 35 pôles⁴. La circulaire précitée propose des critères de répartition entre les différentes juridictions pouvant avoir à connaître d'un litige environnemental, pénal ou civil.

La mission proposait aussi la création d'une Convention judiciaire d'intérêt public en matière environnementale (CJLPE) par une adaptation au contentieux des atteintes à l'environnement du dispositif de justice négociée existant dans la lutte contre la fraude et la corruption. Cette recommandation, soutenue par la doctrine, a également été retenue par le législateur. La loi a conféré aux services du ministère de la Transition écologique le contrôle de la réalisation de la convention. Nous croyons aux vertus de cette disposition, tenant compte pour les personnes morales de leur responsabilité et de leur nécessaire accompagnement, sous le contrôle du juge, vers des mesures correctrices.

La mission d'inspection avait également conseillé la création d'une autorité indépendante en charge de la défense



des biens communs et des intérêts des générations futures. Cécile Muschiotti, députée en mission, a remis un rapport qui examine la faisabilité de la création d'une ombudsperson chargée de l'Environnement⁵.

Enfin, pour que cette nouvelle justice dédiée assure pleinement son office, il est indispensable de disposer d'un droit pénal de l'environnement plus visible, plus efficace et plus clair. La CJIP y participe à côté d'une refonte du droit substantiel. La loi du 22 août 2021 « climat et résilience » a, outre un rehaussement sensible des pénalités encourues, introduit dans le Code de l'environnement un délit de mise en danger de l'environnement, et un délit général de pollution des milieux et d'écocide.

Pour aider au pilotage de ce nouvel édifice judiciaire, le ministre de la Justice a confié à l'Inspection générale de la Justice une mission d'appui auprès des différentes directions de la Chancellerie et de trois pôles régionaux de lutte contre les atteintes à l'environnement,

jouant le rôle d'une forme d'avant-garde. Cette mission accompagne l'ensemble des acteurs judiciaires, administratifs et associatifs, pour que, chacun dans son rôle, ils veillent au développement harmonieux de ces nouvelles juridictions. Soulignons que ces nouvelles organisations sont porteuses d'une promesse forte que, par l'intervention du juge, nous évitions que la crise climatique n'emporte pas l'État de droit. Pratiquement, l'enjeu aujourd'hui est de créer des espaces de dialogues entre juges administratifs et judiciaires, de coordonner les politiques pénales et de forger, autour de ces juridictions naissantes, des coalitions locales entre la communauté judiciaire, magistrats et avocats, les ONG et les collectivités territoriales. Avec quelques ressources humaines bien formées.

C'est à ce prix que la Justice sera en capacité de répondre aux attentes citoyennes sur les atteintes au vivant pour dévier les trajectoires fatales qui conduisent à sa perte.

2021-7857

3) Loi n° 2020-1672 du 24 décembre 2020 relative au Parquet européen, à la justice environnementale et à la justice pénale spécialisée <https://www.legifrance.gouv.fr/for/id/JORFTEXT000042737977>.

4) La recommandation de la mission d'inspection suggérerait d'aller plus loin en désignant statutairement des juges et des procureurs spécialisés.

5) Voir <https://cidce.org/wp-content/uploads/2021/07/Rapport-Muschiotti-2021.pdf>.

Le recours au juge pénal pour la protection du patrimoine bâti et naturel



Marc Pitti-Ferrandi,
Avocat en droit public et en droit de l'environnement

Le droit pénal est tout sauf indifférent aux atteintes causées au patrimoine et à l'environnement, puisqu'un grand nombre d'infractions répriment les comportements à l'origine de telles atteintes.

La réponse pénale demeure toutefois insuffisante, malgré les renforcements réguliers de l'arsenal répressif, dont le dernier en date avec la loi n° 2020-1672 du 24 décembre 2020.

Cette réponse se trouve affaiblie par l'hétérogénéité du droit pénal de l'environnement, la fragmentation des polices administratives concourant à la protection de l'environnement, ainsi que le partage du contentieux environnemental entre les juridictions administratives et judiciaires.

La compétence du juge administratif est essentiellement limitée à l'appréciation de la légalité des autorisations données par l'administration en matière d'urbanisme, de patrimoine et d'environnement.

S'il peut seul annuler de telles autorisations, le juge administratif n'a le plus souvent pas le pouvoir d'ordonner la remise en état des lieux dans le cas de travaux délictuels de construction ou d'aménagement.

De telles décisions sont en effet de la compétence des juges pénal et civil.

Le recours à la procédure pénale permet d'obtenir l'ouverture d'une enquête ou d'une instruction pour

identifier précisément les auteurs et les infractions commises et d'aboutir au prononcé de peines pénales, aux vertus notamment symboliques et dissuasives, outre le prononcé d'injonctions de remise en état et l'indemnisation des préjudices.

Le déclenchement de la procédure pénale incombe en principe à l'administration.

Tout maire a la qualité d'officier de police judiciaire et est chargé de faire dresser des procès-verbaux de constat des infractions à l'urbanisme commises sur le territoire de sa commune, puis de les transmettre au parquet afin de déclencher des poursuites.

Mais les services de l'État, et en particulier la préfecture, ont eux aussi un rôle déterminant dans la répression des atteintes au patrimoine et à l'environnement, qu'ils sont tenus de signaler aussitôt au parquet.

Selon les territoires, un nombre plus ou moins élevé (mais toujours important) d'infractions ne fait pourtant l'objet d'aucun constat ni d'aucun signalement.

Par manque d'intérêts ou de moyens, il n'est pas rare que l'administration persiste dans son inertie malgré les alertes et la contestation des associations et des riverains.

Il est alors essentiel que les associations et les riverains pallient ces dysfonctionnements en déposant directement plainte auprès du procureur de la République.

Cette procédure connaît toutefois une efficacité très relative car, pour décider de l'opportunité des poursuites, le parquet s'en remet en pratique à l'avis du maire ou de la préfecture (ceux-là mêmes qui n'avaient pas cru devoir s'alarmer des alertes initiales).

Parfois même, le pas est franchi entre simple inertie de l'administration face à des travaux délictuels et participation d'un élu ou d'un fonctionnaire.

L'action de tiers, riverains et associations de protection du patrimoine et de l'environnement, est alors décisive pour faire cesser et réprimer les atteintes à l'environnement et au patrimoine, ainsi qu'obtenir la remise des lieux dans leur état initial.

Il leur est possible de contourner l'inertie de l'administration et du parquet en déclenchant eux-mêmes les poursuites pénales par le biais d'une plainte avec constitution de partie civile ou de la procédure dite de citation directe.

La plainte avec constitution de partie civile permet d'obtenir l'ouverture d'une information judiciaire afin notamment de déterminer, le cas échéant, l'identité des auteurs des infractions dénoncées et l'ampleur des infractions.

Mais lorsque les infractions sont clairement établies et leurs auteurs parfaitement connus, il est possible de les faire directement citer à comparaître devant le tribunal correctionnel pour demander leur



Avant travaux du bois classé défriché et aménagé Lieudit Les Frileuses, à Septeuil (Yvelines)

Après travaux du bois classé défriché et aménagé Lieudit Les Frileuses, à Septeuil (Yvelines)

condamnation à remettre en état les lieux et à réparer les préjudices causés.

DES ASSOCIATIONS ENGAGÉES |||||

L'association Patrimoine Environnement, agissant aux côtés des associations yvelinoises Sauvons Les Yvelines, JADE, SAUVER et Sauvons la Tournelle, a ainsi pu citer directement à comparaître, devant le tribunal correctionnel de Versailles, les auteurs de défrichements et d'aménagement de deux terrains situés non seulement en site inscrit et en instance de classement, mais aussi en zone naturelle boisée, au sein d'un corridor écologique et de massifs boisés de plus de 100 hectares.

Dans ces deux dossiers, un classement sans suite avait été décidé par le parquet après que le maire de Septeuil a affirmé que les travaux étaient autorisés, alors même qu'aucune autorisation de défrichement ou d'urbanisme n'existait pour ces travaux contraires au plan local d'urbanisme.

Ces dossiers illustrent tout particulièrement les difficultés résultant des défaillances des services de l'État face à des infractions environnementales. En effet, bien que l'autorisation des

défrichements relève de la compétence exclusive de la Préfecture, cette dernière n'a pas répondu aux alertes des associations. Si des inspecteurs de l'environnement ont été envoyés sur les lieux des infractions, leurs rapports se bornent à constater l'absence d'infraction à la législation Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), sans se prononcer sur les délits de défrichement sans autorisation en espace boisé classé.

Ces rapports avaient ensuite été instrumentalisés par le maire pour affirmer qu'aucune infraction n'avait été commise sur le terrain et continuer de protéger les auteurs des travaux délictueux qui ont ainsi pu poursuivre leurs forfaits.

La procédure de citation directe peut aussi, dans certains cas, être dirigée directement contre un élu comme responsable de l'exécution de travaux délictueux.

Tel est notamment le cas des travaux réalisés sur parking en contrebas du Château de la Madeleine, à Chevreuse dans les Yvelines.

Le réaménagement de ce parking avait conduit à supprimer les espaces verts et à agrandir le parking sans permis d'aménager, sans accord ni

même consultation de l'architecte des bâtiments de France et sans consultation de l'autorité environnementale sur la nécessité de réaliser une étude d'impact.

Malgré les alertes faites rapidement après le début des travaux auprès de la Direction régionale des affaires culturelles par les associations et par le parc naturel de la Haute Vallée de Chevreuse dont le siège se situe au sein du Château de la Madeleine, les travaux ont pu continuer sans égard pour la protection du patrimoine et de l'environnement et aucune poursuite n'a été déclenchée.

Les associations Patrimoine Environnement et Sauvons les Yvelines ont ainsi fait citer à comparaître la maire de Chevreuse et le maître d'œuvre devant le tribunal correctionnel de Versailles pour y répondre des infractions commises et remettre en état les lieux.

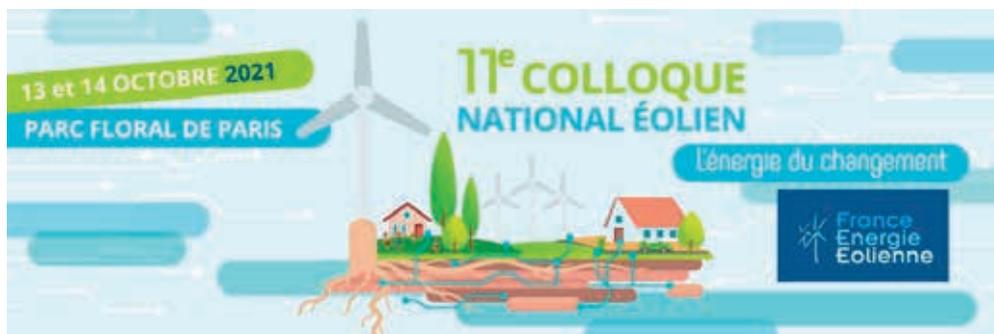
Bien que les peines prononcées soient souvent faibles, la réponse pénale s'impose comme un outil relativement efficace de protection de l'environnement et du patrimoine. De nombreuses améliorations doivent encore toutefois être apportées, notamment dans le contrôle de l'exécution des condamnations pénales.

Un Colloque National Éolien sous le signe du changement

Paris (75)

Pour sa 11^e édition, organisée au cœur du Parc Floral de Paris les 13 et 14 octobre derniers, France Énergie Éolienne (FEE) a choisi de placer son Colloque National Éolien sous le signe du changement « *que les énergies renouvelables, en particulier l'éolien, incarnent tant* », comme le souligne l'association, qui représente et promeut l'énergie éolienne en France.

L'événement a attiré plus de 2 400 visiteurs autour de deux jours de plénières et d'ateliers dédiés à des problématiques en lien avec les enjeux actuels du secteur : « *les Français et la transition énergétique* », « *l'éolien en mer en France : 50GW à horizon 2050, défis et opportunités* », « *corporate PPA et Énergie Éolienne* » ou encore « *pilotage de la durée de vie d'une éolienne* ». La manifestation a également été marquée



par les interventions de Nicolas Wolff, président de France Énergie Éolienne, et de Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique.

« *Alors que la France et l'Europe travaillent à construire l'après crise, l'éolien est plus que jamais, une solution incontournable du "monde d'après", permettant une relance économique vertueuse, créatrice d'emplois significativement à une électricité propre et durable et à la baisse des émissions*

carbone en Europe. C'est ce chemin que nous devons collectivement prendre, celui d'une production d'énergie et d'une économie plus résiliente, qui s'appuie sur des ressources locales, renouvelables et naturelles. (...) Nous devons changer, rapidement et en profondeur » insiste la FEE. Aujourd'hui, le tissu industriel éolien représente plus de 900 entreprises et 22 600 emplois sur l'ensemble de l'Hexagone.

2021-7877

Retour sur les Journées nationales de l'architecture

Essonne (91)

L'acte fondateur de la création d'Évry-Ville nouvelle fut l'édification de la cité administrative en 1971. À l'occasion de ce cinquantenaire, les collectivités territoriales partenaires – le Conseil départemental, Grand Paris Sud et Évry-Courcouronnes –, et l'État ont proposé le 16 octobre dernier, à l'occasion des Journées Nationales de l'Architecture, une réflexion sur l'héritage et l'avenir de l'architecture et de l'urbanisme des villes nouvelles, en faisant se rencontrer architectes, urbanistes, historiens, responsables politiques et témoins de ces évolutions.

Les débats se sont déroulés autour de trois tables rondes au tribunal judiciaire d'Évry-Courcouronnes, dont les thématiques étaient

les suivantes : « *La cité au cœur de la ville nouvelle : une architecture expérimentale au service de l'État et du public* » ; « *La ville nouvelle à l'usage de ses habitants : regards croisés sur un laboratoire urbain* » ; et « *Refaire, réparer, valoriser pour réinventer les villes nouvelles ? Perspectives des villes nouvelles en Île-de-France* ».

De nombreuses personnalités ont participé à cette rencontre comme Benjamin Deparis, président du tribunal et Caroline Nisand, procureure de la République ; Stéphane Beaudet, maire d'Évry-Courcouronnes ; Michel Bisson, président de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud ; François Durovray, président du Conseil départemental de l'Essonne

et Éric Jalon, préfet de l'Essonne. Ce dernier a d'ailleurs clôturé les travaux de la journée.

Dans le cadre de ces Journées, la Ville d'Évry-Courcouronnes, en partenariat avec l'association Promenades Urbaines, a également organisé une promenade architecturale dans l'emblématique quartier des Pyramides. Vainqueurs du concours « Évry 1 » de 1971, les architectes Michel Andrault et Pierre Parat ont en effet légué, avec le quartier des Pyramides, un ensemble architectural et urbain alors inédit, signalé par la juxtaposition des logements par gradins, un tournant dans l'architecture française d'après-guerre.

2021-7873

La Closerie Falbala, une immersion dans l'œuvre de Jean Dubuffet à Périgny-sur-Yerres

Val-de-Marne (94)

A proximité immédiate de ses ateliers de sculptures et aujourd'hui des collections de la fondation Jean Dubuffet, le peintre sculpteur et plasticien français Jean Dubuffet a conçu la Villa Falbala.

L'édifice, volontairement aveugle, va dans le sens de sa « chambre d'exercice philosophique », le Cabinet logologique (1967-1969). Cette demeure imposante (20m x 15m x 8m) qui abrite le paladin et la paladine a été réalisée en résine stratifiée. De 1970 à 1976, l'artiste a ajouté, autour du bâtiment, un jardin clos de murs sur plus de 1 600 m² fait de béton projeté et de résine époxy parcouru d'emblématiques lignes noires sur fond blanc. La Closerie Falbala, c'est son nom, a été classée monument



La Closerie Falbala

© Fondation Dubuffet

historique en 1998. Des travaux de restauration ont été conduits entre 2000 et 2003 par l'architecte en chef des Monuments historiques, Christiane Schmuckle-Mollard, aidée de Richard Dhœdt, ancien collaborateur et chef d'atelier de Jean Dubuffet.

Renseignements :

Closerie Falbala, Sente des vaux, ruelle aux chevaux 94 520 Périgny-sur-Yerres
Les visites guidées (1h30) sont possibles sur réservation par téléphone au 01 47 34 12 63.
Entrée 8 euros, gratuit pour les enfants.

2021-7871

Art contemporain : le Prix du Département décerné à l'artiste Pierre Pauze

Hauts-de-Seine (92)

Dans le cadre du 65^e Salon d'art contemporain présenté au Beffroi de Montrouge du 22 au 31 octobre, l'artiste Pierre Pauze, né à Meudon (92), s'est vu décerner le Prix du Département. Il a été sélectionné parmi la cinquantaine d'artistes français et internationaux exposés à cette occasion.

Il bénéficie, à ce titre, d'une dotation de 1 000 euros du Département, et pourra profiter d'une résidence au centre d'art

numérique Le Cube, à Issy-les-Moulineaux. En parallèle, l'œuvre de l'artiste, intitulée *Please Love Party*, une vidéo qui « explore la mémoire de l'eau », viendra enrichir le Fond Départemental d'Art Contemporain (FDAC).

Il faut dire que le Département est vivement engagé dans l'accès à l'art contemporain pour tous et en tout lieu, et soutient activement la création artistique contemporaine. Depuis 2015, il enrichit sa collection, notamment grâce au Salon de Montrouge, et vient de faire l'acquisition d'une œuvre de Jean-

Bernard Métais, réalisée dans le cadre de la dernière édition des Extatiques. Via son dispositif « 1 mois, 1 œuvre » lancée en 2021, il entend donner à voir la quinzaine d'œuvre qui compose désormais son fonds, « non seulement dans des lieux culturels, mais aussi et surtout dans d'autres espaces qui ne leur sont pas dédiés habituellement », précise-t-il, comprenant des structures sociales et médico-sociales, mais aussi des collèges, ou encore des EHPAD.

2021-7831

Le Premier musée consacré à l'affaire Dreyfus ouvre à Médan

Yvelines (78)

Le 28 octobre dernier, le premier musée consacré à l'affaire Dreyfus a ouvert ses portes à Médan, dans les Yvelines, dans la maison du célèbre écrivain Émile Zola. L'exposition est aménagée dans une dépendance de 300 m² de la maison de l'auteur de *J'accuse* a été inaugurée par Emmanuel Macron : « *n'oubliez rien de ces combats passés, car ils disent que le monde dans lequel nous vivons, comme notre pays, comme notre République, ne sont pas des acquis* », a exprimé le président de la République, accompagné de l'ancien Premier ministre Manuel Valls et du grand rabbin de France Haïm Korsia.



Maison Zola – Musée Dreyfus à Médan

Ce projet a pour objectif de faire revivre l'affaire Dreyfus. À ce titre, plus de 500 documents ont été choisis pour perpétuer la mémoire de l'affaire : photographies, chansons, projections lumineuses, brochures, affiches, tract... Le but étant de permettre aux visiteurs de comprendre les motivations des dreyfusards et des antidreyfusards. L'accent a été mis sur des documents rares dont certains sont inédits. Un fond sonore de la lecture du fameux *J'accuse*, publié dans *l'Aurore* du 13

janvier 1898, accompagne toute la première partie de l'exposition. Le musée se veut être un lieu d'échanges. L'exposition a une portée hautement éducative, un espace spécialement été aménagé pour les classes, et des activités pédagogiques seront proposées aux enseignants. Le musée compte en effet recevoir principalement des groupes scolaires pour traiter des questions de « *l'antisémitisme, du racisme et de l'exclusion, du fonctionnement de la*

justice, du rôle des médias et des réseaux sociaux, de la place des intellectuels en démocratie » a expliqué au *Parisien* Louis Gautier, président de l'association Maison Zola-Musée Dreyfus. La création de ce musée et la restauration de la villa ont principalement été financées par Pierre Bergé, par la Fondation pour la mémoire de la Shoah et la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti LGBT (Dilcrah).

2021-7840



Retrouvez dès maintenant votre Journal en ligne sur

www.jss.fr

La paille, un matériau de construction

Val-d'Oise (95)

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Val-d'Oise (CAUE 95) organisera une visioconférence, mardi 23 novembre de 10h à 12h. qui traitera de l'intérêt de la paille dans le bâtiment.

Cette conférence, intitulée « *La paille, un matériau de construction aux multiples atouts* », co-organisée avec le Parc naturel régional du Vexin français, aborde les atouts de la paille dans un environnement économique difficile parsemé d'attentes écologiques, sociales et architecturales. Habitat individuel, copropriété, établissements de la ville, ERP, le débat portera sur un large panel de constructions ayant eu recours à la paille comme matériau. Des opérations relatives à des

programmes variés seront évoquées, en compagnie du réseau français de la construction paille.

Programme :

- Les actions du Parc naturel régional du Vexin français en faveur de l'éco-construction, par Mathieu Feigelson, architecte au Parc naturel régional du Vexin français.
- Place et situation des matériaux biosourcés et de la paille, destinés à la construction en territoire français et en Île-de-France, par Florian Rollin, Associé / Expert Immobilier & Territoire / Karibati.
- Panorama de la construction paille en France : caractéristiques et performances techniques, mises en œuvre dans différents types de bâtiments, par Volker Ehrlich,

membre du Réseau Français de la Construction Paille, agence d'architecture Trait-vivant.

- Démolition, reconstruction et extension d'un immeuble de bureaux en logements étudiants en bois et paille, Paris 15^e, par Sandra de Giorgio, architecte associée / Agence NZI architectes.

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Val-d'Oise est une association départementale, qui a pour vocation la promotion de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale. Le CAUE exerce des missions de conseil, de formation, d'information et de sensibilisation auprès des collectivités et de l'ensemble des valdoisiens.

2021-7870



Troisième édition de la Biennale de Paname à Saint-Ouen

Seine-Saint-Denis (93)

La troisième édition de la Biennale de Paname, organisée par la mairie de Saint-Ouen, se déroule actuellement depuis le 21 octobre jusqu'au 11 novembre 2021 à la Serre de Saint-Ouen. Cette année, une nouvelle formule a été imaginée : le festival dure plus longtemps, 23 jours exactement, l'objectif était de transformer la Biennale en un vrai lieu de vie et d'art. 20 jeunes artistes y présentent leurs œuvres dans un espace de 1 400 m².

Ce rendez-vous contemporain pluridisciplinaire, organisé par les artistes eux-mêmes, se déroule tous les deux ans.

Il a été imaginé et créé par Salomé Partouche et Jean Samuel Halifi, deux artistes plasticiens audoniens. Leur objectif : mettre en avant l'art, mais surtout de le rendre accessible à tous. Les organisateurs défendent une « *approche libre, accessible et inspirante* », et aspirent à rendre les institutions artistiques plus démocratiques en créant de nouveaux chemins moins conventionnels. « *On en avait marre des vernissages un peu guindés, un peu pompeux où l'on s'ennuie. [...] On fait de l'art pour tout le monde* », confiait le duo à Melty en 2019.

Au cœur de Saint-Ouen, « *les visiteurs sont invités à voguer entre installations,*

performances, peintures, sculptures », mais aussi à assister à des DJ set, des showcases, des ateliers et des conférences. Par ailleurs, des stands de nourriture ont été pensés pour tous les goûts : de la cuisine africaine nomade de la maison Guro, des burgers du foodtruck Deli'street et les rouleaux de printemps de chez Niri smart roll. La Biennale de Paname pourrait bien prendre de l'ampleur dans l'avenir, et se développer dans toute la capitale à l'image de la Biennale de Venise. C'est du moins le souhait de la Ville.

La Biennale de Paname est ouverte tous les jours de 11 h à 21 h. L'entrée est libre.

2021-7860

TOUS LES PAPIERS DU QUOTIDIEN SE RECYCLENT.



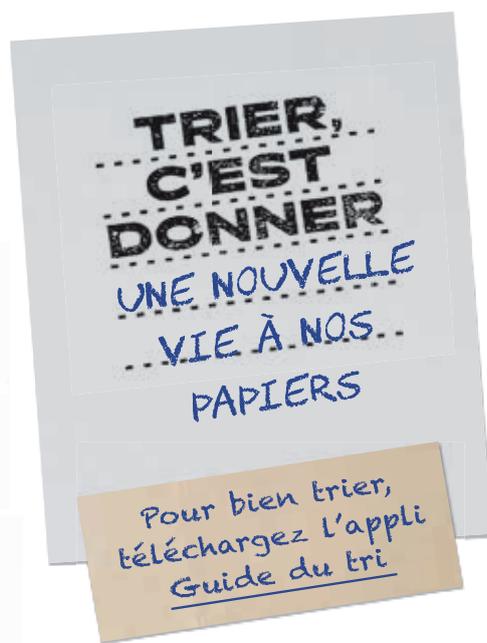
Journaux, magazines.



Courriers, enveloppes.



Cahiers, bloc-notes.



Publicités, prospectus.



Catalogues, annuaires.



Tous les autres papiers.



Abonnez-vous et suivez l'actualité juridique

JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

Journal Officiel d'Annonces Légales, d'Informations Générales, Juridiques, Judiciaires et Techniques depuis 1898



1 AN

D'ABONNEMENT PAPIER
+ FEUILLETABLE ET TÉLÉCHARGEABLE
SUR TOUS SUPPORTS NUMÉRIQUES

99 € TTC

1 AN

D'ABONNEMENT NUMÉRIQUE PDF
+ FEUILLETABLE ET TÉLÉCHARGEABLE
SUR TOUS SUPPORTS NUMÉRIQUES

55 € TTC

3 MOIS (sans engagement)

D'ABONNEMENT NUMÉRIQUE PDF
+ FEUILLETABLE ET TÉLÉCHARGEABLE
SUR TOUS SUPPORTS NUMÉRIQUES

GRATUIT

JE M'ABONNE PAR...

INTERNET

WWW.JSS.FR

E-MAIL

ABO@JSS.FR

TÉLÉPHONE

01 47 03 10 10

COURRIER

Bulletin à renvoyer au
8, rue Saint Augustin
75080 Paris Cedex 02

...ET JE CHOISIS :

3 MOIS D'ABONNEMENT NUMÉRIQUE
AU JSS GRATUITEMENT ET SANS ENGAGEMENT

1 AN D'ABONNEMENT PAPIER + NUMÉRIQUE
AU JSS POUR 99 € TTC

1 AN D'ABONNEMENT NUMÉRIQUE
AU JSS POUR 55 € TTC

RENSEIGNEMENTS :

N° ABONNÉ :

NOM ET PRÉNOM :

M. M^{me} MAÎTRE

SOCIÉTÉ :

ADRESSE :

VILLE :

CODE POSTAL :

E-MAIL :

TÉLÉCOPIE :

TÉL.MOBILE :

TÉL.PRO :

JE RÈGLE PAR :

Chèque bancaire ou postal à l'ordre de SPSS

Par Carte Bleue (sur le site www.jss.fr)

Date et signature

PUBLICITÉS LÉGALES

SOMMAIRE	75	78	91	92	93	94	95	
• Constitutions	20	28	30	31		36	38	
• Transformations	21	28				37		
• Modifications	21	29	30	32	35	37	38	
• Fusions	25			33			39	
• T.U.P.			31					
• Dissolutions	25	29	31	33	36			
• Dissolutions / Clôtures	26							
• Clôtures de liquidation	26	29	31	33				
• Convocations aux assemblées	26			34				
• Locations gérances	26			35			39	
• Ventes de fonds	26	29	31			37		
• Avis relatifs aux personnes	27	30		35	36	37		
• Changement de régime matrimonial	27	30				38		
• Notoriété acquiescive					36			
• Adjudications					36			
TARIFS H.T.								
• A la ligne :		5,39 €	5,14 €	5,14 €	5,39 €	5,39 €	5,14 €	
• Forfaitaires pour les constitutions selon la forme	• EURL	• SASU	• SARL	• SCI	• SAS	• SNC	• SC	• SA
	124 €	141 €	147 €	189 €	197 €	219 €	221 €	395 €

Le **Journal Spécial des Sociétés** a été désigné comme support officiel pour l'année 2021 ; par arrêté de **Monsieur le Préfet de la Région Ile-de-France**, par arrêté de **Monsieur le Préfet de Paris** du 30 décembre 2020, par arrêté de **Monsieur le Préfet des Yvelines** du 31 décembre 2020, par arrêté de **Monsieur le Préfet de l'Essonne** du 23 décembre 2020, par arrêté de **Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine** du 15 décembre 2020, par arrêté de **Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis** du 23 décembre 2020, par arrêté de **Monsieur le Préfet du Val-de-Marne** du 22 décembre 2020, par arrêté de **Monsieur le Préfet du Val-d'Oise** du 24 décembre 2020 de toutes annonces judiciaires et légales prescrites par le Code Civil, les Codes de Procédure Civile et de Procédure Pénale et de Commerce et les Lois spéciales pour la publicité et la validité des actes de procédure ou des contrats et des décisions de Justice pour les départements de **Paris**, des **Yvelines**, de **l'Essonne**, des **Hauts-de-Seine**, de **la Seine-Saint-Denis**, du **Val-de-Marne** et du **Val-d'Oise**.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le tarif d'insertion d'une annonce judiciaire et légale ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne (NOR : MCCE1240070A). Les annonceurs sont informés que, conformément au décret 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans notre journal, sont obligatoirement mises en ligne dans la base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Les prix sont fixés par l'Arrêté du 7 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

COMPOSITION DES ANNONCES LÉGALES - NORMES TYPOGRAPHIQUES surfaces consacrées aux titres, sous-titres, filets, paragraphes, alinéas

Titres : chacune des lignes constituant le titre principal de l'annonce sera composée en capitales (ou majuscules grasses) ; elle sera l'équivalent de deux lignes de corps 6 points pica, soit arrondi à 4,5 mm. Les blancs d'interlignes séparant les lignes de titres n'excéderont pas l'équivalent d'une ligne de corps 6 points pica, soit 2,256 mm.

Sous-titres : chacune des lignes constituant le sous-titre de l'annonce sera composée en bas-de-casse (minuscules grasses) ; elle sera l'équivalent d'une ligne de corps 9 points pica soit arrondi à 3,40 mm. Les blancs d'interlignes séparant les différentes lignes du sous-titre seront équivalents à 4 points soit 1,50 mm.

Filets : chaque annonce est séparée de la précédente et de la suivante par un filet 1/4 gras. L'espace blanc compris entre le filet et le début de l'annonce sera l'équivalent d'une ligne de corps 6 points pica soit 2,256 mm. Le même principe régira le blanc situé entre la dernière ligne de l'annonce et le filet séparatif. L'ensemble du sous-titre est séparé du titre et du corps de l'annonce par des filets maigres centrés. Le blanc placé avant et après le filet sera égal à une ligne de corps 6 points pica, soit 2,256 mm.

Paragraphes et Alinéas : le blanc séparatif nécessaire afin de marquer le début d'un paragraphe ou d'un alinéa sera l'équivalent d'une ligne de corps 6 points pica, soit 2,256 mm. Ces définitions typographiques ont été calculées pour une composition effectuée en corps 6 points pica. Dans l'éventualité où l'éditeur retiendrait un corps supérieur, il conviendrait de respecter le rapport entre les blancs et le corps choisi.

La direction du Journal Spécial des Sociétés décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

PARIS

75

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

SCI PIGUET-GOHAR

Société Civile Immobilière
au capital de 2 000 Euros
Siège social : 75014 PARIS
17-19, avenue du Général Leclerc
R.C.S. PARIS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 1^{er} novembre 2021 à PARIS il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière.

Dénomination sociale : PIGUETGOHAR.
Siège social : 17-19, avenue du Général Leclerc 75014 PARIS.

Objet social : l'acquisition d'immeubles l'administration et l'exploitation par bail location ou autrement.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 2 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : Madame Alice GOHAR demeurant 17-19, avenue du Général Leclerc 75014 PARIS.

Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés conjoints d'associés ascendants ou descendants du cédant. Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de PARIS. 118706

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 4 novembre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

SMART & GOOD ASSET MANAGEMENT

Siège social : 8, rue Raynouard 75016 PARIS.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital social : 1000 Euros.

Objet : acquisition, détention, administration, gestion de toutes valeurs patrimoniales et immeubles ainsi que la prestation de conseil et accompagnement auprès de personnes privées et publiques de toutes opérations se rattachant à l'objet social.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS PARIS.

Président : Madame Rebecca CHANGREN, demeurant 8, Rue Raynouard 75016 PARIS. **Cession des actions** : la cession d'actions à un tiers ou à un associé est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Conditions d'admission aux assemblées et exercice du droit de vote : chaque action donne droit au vote et à la représentation lors des décisions collectives dans les conditions fixées par les statuts. 118719

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 1^{er} septembre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SAS.

Dénomination : AGRODEALS
Capital : 1 000 Euros.
Siège social : 10, rue de Penthièvre, 75008 PARIS.

Objet : La société a pour objet en France et dans tout pays :

L'intermédiation commerciale et import-export sur matières premières agricoles (fruits, légumes, etc.)

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

Le président : Monsieur Arnaud, Mamadi, Alioune, Badara OUEDRAOGO, demeurant au 120, rue de Brément, 93130 NOISY-LE-SEC.

Immatriculation : au R.C.S de PARIS en cours. 118740

Aux termes d'un ASSP en date du 08/11/2021, il a été constitué une SAS dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : BLUE CARBON

Objet : conseils, assistance et la fourniture de prestations de services et notamment les prestations de tous ordres en conseil, technologie, stratégie, conseils en industrie, marketing commercial auprès de toutes entreprises dans le domaine de l'environnement.

Siège social : 99, rue Jean-Pierre Timbaud – 75011 PARIS.

Durée : 99 ans.

Capital social : 5 000 €.

Président : M. Jérôme BEILIN demeurant 99, rue Jean-Pierre Timbaud – 75011 PARIS.

Les actions ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés. Tous les associés sont admis aux assemblées. Un droit de vote est attaché à chaque action.

Immatriculation : RCS de PARIS. 118873

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 5 novembre 2021, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : TERR.A

Forme : SAS.

Capital : 1 000 Euros.

Siège social : 10, rue du Colisée, 75008 PARIS.

Objet : La société a pour objet, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : toutes prestations de services se rapportant à la gestion et à l'assistance technique et commerciale de toutes sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts ou participations, ainsi qu'éventuellement tout service administratif, juridique, comptable, financier et de gestion de trésorerie et toutes prestations, services, études, mises à disposition, assistances pour toutes entreprises dans lesquelles elle a des intérêts ou non ; l'acquisition, par voie d'achat direct, d'apport, de souscription, d'échange, et selon toute autre modalité, sous toutes les formes, d'actions et autres valeurs mobilières, de titres de participation et de placement, le suivi de ces participations et placements et la prise de toute décision les concernant ;

le développement de projets de production d'électricité à partir des énergies renouvelables ; l'achat de tous biens ou droits immobiliers et l'exercice de tous droits de propriété y afférents ; la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscriptions ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location gérance de tous fonds de commerce ou établissements.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Paris.

Président : ANDERA SMART INFRA 1 SLP, société de libre partenariat dont le siège social est situé 374, rue Saint Honoré à Paris (75001), immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 901 040 113.

118748

Aux termes d'un acte SSP du 08/11/2021, il a été constitué une Société Civile dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : SC SICAJO

Capital : 2 000 €

Siège social : 27, rue de Tocqueville, 75017 PARIS. **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Paris.

Objet : prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés, animation d'un groupe, fourniture de services à caractère non commercial ; acquisition, construction et propriété de tous biens immobiliers ou mobiliers, à usage d'habitation, de bureaux, de commerce ou industriel, achevés ou en état futur d'achèvement ; prise à bail de tous terrains, bâtiments, etc. ; administration et gestion par voie de location ou autrement, vente de ces biens immobiliers et de tous autres biens de même nature dont elle viendrait à être propriétaire, locataire, ou qui lui seraient apportés au cours de la vie sociale et dont elle aurait la jouissance ; commerce de voitures et de véhicules automobiles légers.

Cession parts : Cession libre entre associés et soumise à agrément dans les autres cas.

Gérance : M. Benjamin ENGRAND 27, rue de Tocqueville à PARIS (75017). 118866

Suivant acte sous seing privé en date à Paris du 30 octobre 2021, il a été constituée une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :

SCI CRG Immobilier

Siège social : 67, rue Rochechouart, 75009 PARIS.

Capital : 1 000 Euros par apport en numéraire.

Objet : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous terrains, immeubles, fractions d'immeubles, parts de SCI, ou autres biens immobiliers.

Durée : 99 années.

Gérant : - Monsieur ROUSSEL-GALL Clément, demeurant 67, rue Rochechouart – 75009 PARIS.

Clause d'agrément : Les parts sont librement cessibles entre associés

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.
 118888

Aux termes d'un acte SSP en date du 21/09/2021, avis de constitution de :

Dénomination sociale :

CHEMIN DES FOLLIES

Forme : SARL. **Capital :** 1 000 Euros.

Siège social : 16, rue Paul Bert – 75011 PARIS. **Objet :** - la prise de participation ou d'intérêt de tous droits sociaux dans toute entreprise, toute société ou tout groupement, - toutes activités de direction, d'animation ou de gestion des sociétés et groupements qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable, - l'assistance financière, administrative et comptable et plus généralement le soutien en matière de gestion à toutes sociétés par tous moyens techniques existants et à venir, - le conseil en stratégie et développement, - la gestion de trésorerie et la centralisation d'opérations bancaires des sociétés et groupements dans lesquels elle détient des participations. **Gérance :** Nathalie BELLOC demeurant 16, rue Paul Bert, 75011 PARIS. **Durée :** 99 ans.

Immatriculation : RCS de PARIS.
 118874

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître JOURDE Edouard, notaire au 13, rue Auber 75009 PARIS, le 16/10/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **BRESKYS**

Forme : Société à Responsabilité Limitée.

Objet social : Acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers. Location meublée non professionnelle de tous biens immobiliers.

Siège social : 19, rue Hautefeuille, 75006 PARIS.

Capital : 1 000 €.

Gérance : BRESSAND Florian demeurant 19, rue Hautefeuille 75006 PARIS ; PIROTZKY Claire demeurant 19, rue Hautefeuille 75006 PARIS.

Durée : 99 ans.

La société sera immatriculée au RCS de PARIS.
 118458

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître MASSON JEAN-BAPTISTE, notaire au 6 rue Saint Charles 95880 ENGHEN-LES-BAINS, le 04/11/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SCI BERCKAIL**

Forme : Société civile immobilière.

Objet social : L'acquisition, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente -exceptionnelle- de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : 1 rue Maître Albert, 75005 PARIS.

Capital : 1 000 €.

Gérance : POULETTY Philippe demeurant 3 rue Maître Albert 75005 PARIS.

Cession des parts : Clauses d'agrément.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.
 118907

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître JOURDE Edouard, notaire au 13, rue Auber 75009 PARIS, le 16/10/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **BRESKYS**

Forme : Société à Responsabilité Limitée.

Objet social : Acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers. Location meublée non professionnelle de tous biens immobiliers.

Siège social : 19, rue Hautefeuille, 75006 PARIS.

Capital : 1 000 €.

Gérance : BRESSAND Florian demeurant 19, rue Hautefeuille 75006 PARIS ; PIROTZKY Claire demeurant 19, rue Hautefeuille 75006 PARIS.

Durée : 99 ans.

La société sera immatriculée au RCS de PARIS.
 118458

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître MASSON JEAN-BAPTISTE, notaire au 6 rue Saint Charles 95880 ENGHEN-LES-BAINS, le 04/11/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SCI BERCKAIL**

Forme : Société civile immobilière.

Objet social : L'acquisition, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente -exceptionnelle- de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : 1 rue Maître Albert, 75005 PARIS.

Capital : 1 000 €.

Gérance : POULETTY Philippe demeurant 3 rue Maître Albert 75005 PARIS.

Cession des parts : Clauses d'agrément.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.
 118907

Commandez vos Kbis...
 par e-mail : formalites@jss.fr

TRANSFORMATIONS

ARCHIBALD

SARL au capital de 7 622,45 Euros
Siège social : 75011 PARIS
 11 villa Gaudalet
 400 472 494 R.C.S. PARIS

Par décision unanimes des associés le 25/10/2021, il a été décidé de transformer la société en SAS, sans création d'un être moral nouveau, et d'adopter la nouvelle forme des statuts. La dénomination, l'objet, la durée et le siège social de la société n'ont pas été modifiés.

Par décision de l'Associé Unique du 03/11/2021, il a été décidé de nommer en qualité de **Président** EUROEXPO GROUP, SAS au capital de 5 000 €, 4, avenue de l'Obiou 38700 LA TRONCHE immatriculée sous le n° 881 418 719 RCS Grenoble en remplacement de M. Christophe BAUBIL.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
 118919

MODIFICATIONS

THOMAS & Cie

SAS au capital de 8 000 Euros
Siège social : 75019 PARIS
 95, rue de Belleville
 821 238 029 R.C.S PARIS

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 8 novembre 2021, les actionnaires ont décidé de nommer pour une durée illimitée en qualité de **Président** de la société Monsieur William Geoffrey THOMAS demeurant à PARIS (75019), 95, rue de Belleville, en remplacement de Monsieur Gilles Hervé THOMAS démissionnaire, et de nommer pour une durée illimitée Monsieur Gilles Hervé THOMAS, demeurant à PARIS (75011), 44, avenue de la République, en qualité de **Directeur Général** de la société, en remplacement de Monsieur William Geoffrey THOMAS démissionnaire. Le dépôt légal sera fait au RCS de PARIS.
 118799

PARIS REGION VENTURE FUND

SAS au capital de 41 600 000 Euros
Siège social : 75116 PARIS
 45 rue Boissière
 533 567 566 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 30/09/2021, il a été décidé de nommer en qualité de **Président** M. Othman NASROU demeurant 1 bis rue de Port-Royal 78190 TRAPPES, et ce, à compter 01/10/2021, en remplacement Mme Alexandra DUBLANCHE née GOUJON.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
 118911



Portail de la Publicité Légale des Entreprises

Site officiel d'accès aux publicités et aux informations légales des entreprises



BIOMONDE SOLIDARITE

SA coopérative de commerçants détaillants à capital variable
Siège social : 75019 PARIS
 32, rue de Cambrai
 503 456 006 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGO du 11/10/2021, il a été décidé de nommer en qualité d'administrateurs :

- Mme Jessica BODIN demeurant 32, rue des Anciens Combattants AFN 33480 STE HELENE,
- M. Michaël SARRAZIN demeurant 6, allée du Carrel 38530 CHAPAREILLAN,
- M. Sébastien CARON demeurant 6 résidence Vipérine 92131 VERQUIN,
- M. Guillaume REFFAY demeurant 2A rue du Langenfeld 68290 KIRCHBERG, en remplacement de Mme Marjorie AROD.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
 118738

THE VETIVER COMPAGNY

SASU au capital de 1 000 Euros
Siège social : 89120 PERREUX
 Château de Montigny ISMH
 895 020 089 R.C.S. SENS

Aux termes de l'AGE du 31/10/2021, l'associé unique décide de transférer le siège social de la société au 4-6, rue de Sèze 75009 Paris à compter du 31/10/2021.

L'ancien siège social de la société devient un établissement secondaire.

Présidente : Madame Suzanne DALTON demeurant 32, rue Du Bac 75007 Paris.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention au RCS de SENS et nouvelle immatriculation au RCS de PARIS.
 118742

BANIJAY GROUP

SAS au capital de 104 593 406 Euros
Siège social : 75008 PARIS
 5, rue François 1^{er}
 499 797 041 R.C.S. PARIS

Aux termes des délibérations du 01/09/2021 et des décisions du Président du 30/09/2021, il a été décidé de réduire le capital social pour le ramener à 104 215 171 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
 118463

CAFPI GROUPE HOLDING

SAS au capital de 765 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
 15, rue de Laborde
 900 004 029 R.C.S. PARIS

Par décision du président le 25/10/2021, le siège social a été transféré au 2, place Rio de Janeiro - 75008 PARIS.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
 118451

HOLDING ADRIMARI

SAS au capital de 2 115 249,15 Euros
Siège social : 75006 PARIS
 29, rue Jacob
 423 862 341 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions du 05/11/2021, la Présidente a décidé de transférer le siège social au 19 boulevard Delessert 75016 PARIS. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
 118750

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
DU 26 GENERAL FOY**
Société Civile
au capital de 3 637 000 Euros
Siège social : 75004 PARIS
10, rue du Cloître Notre-Dame
814 637 435 R.C.S. PARIS

L'assemblée générale du 1^{er} juin 2021 a pris acte du remplacement de M. Robert BENOIT par M. François BASSET-CHERCOT domicilié à Paris 17^e, 17, rue Cardinet, en qualité de représentant de l'Association Charitable d'Education et d'Assistance de Sainte Clotilde, cogérante.
Modification sera faite au R.C.S. de PARIS.
118727

BASELAND
Société civile
au capital de 165 000 Euros
Siège social : 75011 PARIS
18-20, rue du Faubourg du Temple
793 322 017 R.C.S. PARIS

Par décision en date du 19 octobre 2021, la Gérance a décidé de transférer le siège social du 208, rue Saint Maur à Paris (75010) au 18-20, rue du Faubourg du Temple à Paris (75011) à compter du jour de la décision. L'article SIEGE des statuts a été modifié en conséquence.
Ancienne mention : 208, rue Saint Maur à Paris (75010).
Nouvelle mention : 18-20 rue du Faubourg du Temple à Paris (75011).
Mention sera faite au RCS de Paris.
Pour avis, la Gérance.
118782

LABORATOIRE OPTI-LENSES
SARL au capital de 9 000 Euros
Siège social : 75011 PARIS
27, rue des Trois Bornes
532 150 653 R.C.S. PARIS

Suivant PV en date du 30 octobre 2021, l'assemblée générale extraordinaire a pris acte de la démission de Mme Sonia ROZENBERG de ses fonctions de Gérante à compter du 30 octobre 2021, et désigné Mme Karine TUIL, épouse AUERBACH, demeurant 159, rue Danton, 92300 Levallois-Perret, aux fonctions de Gérante de la Société à compter de cette même date.
118751

DIRFINEX
SAS au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75116 PARIS
1, rue du Dôme
844 061 283 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 13/09/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 5, rue du Marais 50250 LE PLESSIS-LASTELLE.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
La société sera radiée du RCS PARIS et immatriculée au RCS COUTANCES.
118778

WIBEL
SAS au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75015 PARIS
91-93, boulevard Pasteur
878 505 619 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique du 30/06/2021, il a été décidé qu'en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
118694

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
DU 16 RUE BREMONTIER
AMPERE**
SCI au capital de 6 250,41 Euros
Siège social : 75017 PARIS
16, rue Brémontier
428 470 140 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 02/06/2021, il a été décidé de nommer en qualité de Gérante, Mme Laeticia SCHLESSER née GAMELIN demeurant 16, rue Brémontier, 75017 PARIS, en remplacement de Mme Aline DE SANTIS dont le mandat a pris fin le 09/12/2020.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
118757

REKEEP FRANCE
SAS au capital de 791 570 Euros
Siège social : 75003 PARIS
52, boulevard de Sébastopol
819 780 289 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 14/10/2021, il a été décidé de nommer en qualité de Président M. Jean-Pierre MONEGER demeurant 178, rue du Faubourg St Honoré 75008 PARIS en remplacement de M. Sergio TAMASINO.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
118735

SCI DU BISSON
SCI au capital de 144 826,57 Euros
Siège social : 75116 PARIS
1, rue du Dôme
418 021 820 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 13/09/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 5, rue du Marais 50250 LE PLESSIS-LASTELLE.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
La société sera radiée du RCS PARIS et immatriculée au RCS COUTANCES
118779

E-VOYAGES
SARL au capital de 15 244,90 Euros
Siège social : 75005 PARIS
5, rue Georges Desplas
428 670 665 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 05/10/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 67, rue Saint Jacques, 75005 PARIS.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
118455

VEZELAY PARIS 8
SCI au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
16, rue de Vézelay
901 316 638 R.C.S. PARIS

Par décision de la collectivité des associés le 01/11/2021, il a été décidé de nommer en qualité de gérant M. Paul TIGNOL demeurant 16, rue Vézelay 75008 PARIS, en remplacement de Mme Odile ANSEL.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
118729

Rectificatif à l'annonce n°117958 parue dans le présent journal du 27/10/2021, il fallait lire : « ... il a été décidé de nommer en qualité de directeur général délégué M. Mathieu LAPASSET... »
118772

**SNC PERPIGNAN
VALORISATION**
SNC au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75002 PARIS
24, rue des Capucines
839 049 459 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 09/08/2021, il a été pris acte :
- de la cession des 450 parts sociales de la société COMPAGNIE IMMOBILIERE SARRAIL, SAS, sise 18, quai Général Sarrail 69006 Lyon, 441 944 253 RCS LYON, au profit de la société INVESTISSEMENT & PROMOTION IMMOBILIERE, 24, rue des Capucines 75002 PARIS immatriculée sous le n° 812 051 613 RCS Paris,
- de la cession des 130 parts sociales de la société FINANCIERE VAUBAN, SARL, sise 18, quai Général Sarrail 69006 Lyon, 443 374 749 RCS LYON, au profit de la société INVESTISSEMENT & PROMOTION IMMOBILIERE, 24, rue des Capucines 75002 PARIS immatriculée sous le n° 812 051 613 RCS Paris,
- de la cession des 70 parts sociales de la société VISTA, SARL, sise 7, quai Général Sarrail 69006 Lyon 538 079 807 RCS LYON, au profit de la société INVESTISSEMENT & PROMOTION IMMOBILIERE, 24, rue des Capucines 75002 PARIS immatriculée sous le n° 812 051 613 RCS Paris.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
118812

ALARME BLINDAGE FENETRES
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7 623 Euros
Siège social : 75013 PARIS
129, rue de la Glacière
et 242, rue de Tolbiac
414 219 576 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire en date du 2 novembre 2021, il a été décidé de nommer Monsieur Cédric BAROUK, demeurant 1, rue du Midi - 92200 Neuilly-sur-Seine, en qualité de gérant, pour une durée illimitée, à compter de ce jour, en remplacement de Monsieur Salomon Claude BAROUK.
Mention en sera faite au R.C.S. de PARIS.
118823

JONFA
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15 244,90 Euros
Siège social : 75010 PARIS
21, boulevard Poissonnière
398 963 223 R.C.S. PARIS

L'assemblée générale extraordinaire du 9 juillet 2021 a décidé d'adopter à l'objet social la restauration, vente de plats à emporter et à déguster sur place, épicerie fine, commercialisation de tous produits consommables à compter de cette même date, et de modifier l'article 2 - Objet social - des statuts.
118813

MAES
SAS au capital de 40 000 Euros
Siège social : 75017 PARIS
24, rue Biot
888 528 270 R.C.S. PARIS

Par décisions du Président le 22/10/2021, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 80 000 Euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
118749

QUADRILLE HOLDING
SAS au capital de 1 056 100 Euros
Siège social : 75008 PARIS
16, place de la Madeleine
790 018 055 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGO en date du 25/01/2013, Il a été décidé de nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire la sociétés KPMG AUDIT FS II, sise 2, avenue Gambetta TOUR EQHO 92066 PARIS LA DEFENSE, immatriculée sous le n° 512 802 539 RCS Nanterre, et en qualité de Commissaire aux comptes suppléant la société KPMG AUDIT FS I, sise 2, avenue Gambetta TOUR EQHO 92066 PARIS LA DEFENSE, immatriculée sous le n° 512 802 596 RCS Nanterre.
Aux termes de l'AGO en date du 28/06/2018 il a été constaté la fin du mandat de commissaire aux comptes suppléant de la société KPMG AUDIT FS I.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
118785

**BOULANGERIE
DU 14 MENILMONTANT**
SAS au capital de 8 000 Euros
Siège social : 75020 PARIS
282, rue des Pyrénées
903 758 241 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 12/10/2021 il a été décidé de transférer le siège social de PARIS (75020), 282, rue des Pyrénées à PARIS (75020), 14, rue de Ménilmontant à compter du 13/10/2021.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
La société est immatriculée au RCS de PARIS.
118787

LABORATOIRE PLISSKEN
SAS au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75016 PARIS
2, rue Victorien Sardou
899 132 062 R.C.S. PARIS

Par décision de la collectivité des associés le 26/10/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 4, chemin de l'Allier - 03270 ST-YORRE. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Radiation au RCS de PARIS.
Immatriculation au RCS de CUSSET.
118732

ONEPOINT
SAS au capital de 1 311 740 Euros
Siège social : 75116 PARIS
29, rue des Sablons
440 697 712 R.C.S. PARIS

Par décision du Président le 21/10/2021, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 1 328 308 Euros.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
118718

LTH
SAS au capital de 10 000 Euros
Siège social : 75116 PARIS
6, avenue de Montespan
880 590 476 R.C.S. PARIS

Le 08/10/2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 6, avenue de Montespan - 75116 PARIS au 28, rue Cortambert - 75116 PARIS à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS, Le Président.
118731

**SIPARI VOLNEY SOCIETE
EN NOM COLLECTIF**
SNC au capital de 1 524,49 Euros
Siège social : 75001 PARIS
19, rue des Capucines
330 013 707 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de la Gérance en date du 15/10/2021, il a été décidé de transférer le siège social au **182, avenue de France - 75013 PARIS**. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
118792

**SCI SIPARI VELIZY
GENDARMERIE BEAUFORT**
SCI au capital de 5 000 Euros
Siège social : 75001 PARIS
19, rue des Capucines
484 212 345 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de la Gérance en date du 15/10/2021, il a été décidé de transférer le siège social au **182, avenue de France - 75013 PARIS**. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
118831

**COMPAGNIE FONCIERE
DE CONSTRUCTION**
SAS au capital de 1 800 000 Euros
Siège social : 75001 PARIS
19, rue des Capucines
308 383 058 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions du Président en date du 15/10/2021, il a été décidé de transférer le siège social au **182, avenue de France - 75013 PARIS**. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
118784

**COMPAGNIE FONCIERE
DE DEVELOPPEMENT**
SAS au capital de 790 245 Euros
Siège social : 75001 PARIS
19, rue des Capucines
732 000 989 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions du Président en date du 15/10/2021, il a été décidé de transférer le siège social au **182, avenue de France - 75013 PARIS**. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
118804

**SCI SIPARI VELIZY
GENDARMERIE CHALONNES**
SCI au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75001 PARIS
19, rue des Capucines
482 215 878 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de la Gérance en date du 15/10/2021, il a été décidé de transférer le siège social au **182, avenue de France - 75013 PARIS**. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
118845

Erratum à l'annonce n°118012 parue le 27/10/2021 dans le présent journal, il fallait lire : décisions de l'Associé Unique en date du 30/09/2021 et non du 20/09/2021.
118859

AM alpha Rue de la Banque SAS
Société par Actions Simplifiée
au capital de 310 000 Euros
Siège social : 75002 PARIS
4, rue de Marivaux
902 059 872 R.C.S. PARIS

I. Il résulte :
- du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 22 septembre 2021,
- du certificat établi par le dépositaire des fonds le 27 septembre 2021, que le capital social a été augmenté d'un montant nominal de 300 000 €, par émission d'actions nouvelles de numéraire ;
II. Aux termes des décisions de l'associé unique du 5 octobre 2021, l'objet social a été modifié, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Capital social :
Ancienne mention : 10 000 €.
Nouvelle mention : 310 000 €.
Objet :
Ancienne mention :
- L'acquisition, la détention, la gestion et le transfert de toutes participations, minoritaires ou majoritaires, dans toutes sociétés existantes ou à créer et, notamment de toutes participations dans des entreprises ayant pour objet, directement ou indirectement, l'acquisition, la détention et la gestion de biens et droits immobiliers ;
- les prestations de services et de conseils aux sociétés qui lui sont rattachées, les opérations de trésorerie intra-groupe et toutes opérations destinées à valoriser les participations ;
- et ce, soit au moyen de ses capitaux propres, soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que l'octroi de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet et susceptibles d'en favoriser le développement.
Nouvelle mention :
- L'acquisition, la détention, la gestion et le transfert de toutes participations, minoritaires ou majoritaires, dans toutes sociétés ayant pour objet, directement ou indirectement, l'acquisition, la détention et la gestion de l'immeuble situé 20, rue de la Banque, Paris (75002) ;
- les prestations de services et de conseils aux sociétés qui lui sont rattachées.
Mention sera faite au R.C.S.de PARIS.
Pour avis.
118817

**COMPAGNIE FINANCIERE
DE MARCHAND DE BIENS
VOLNEY**
SAS au capital de 181 683,20 Euros
Siège social : 75001 PARIS
19, rue des Capucines
391 754 363 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions du Président en date du 15/10/2021, il a été décidé de transférer le siège social au **182, avenue de France - 75013 PARIS**. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
118794

SCI THIMUR
SCI au capital de 750 492 Euros
Siège social : 75116 PARIS 16
12, rue François Ponsard
788 881 316 R.C.S. PARIS

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître DELPHINE VINCENT, notaire au 10, rue du cirque 75008 Paris, le 06/07/2021, il a été pris acte de la fin des fonctions de gérant de M. Thierry CALMETTE.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
118736

AM alpha I SAS
Société par Actions Simplifiée
au capital de 10 000 Euros
Siège social : 75002 PARIS
4, rue de Marivaux
902 043 793 R.C.S. PARIS

I. Il résulte :
- du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 22 septembre 2021,
- du certificat établi par le dépositaire des fonds le 27 septembre 2021, que le capital social a été augmenté d'un montant nominal de 3 000 €, par émission d'actions nouvelles de numéraire ;
II. Aux termes des décisions de l'associé unique du 5 octobre 2021, l'objet social a été modifié, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Capital social :
Ancienne mention : 10 000 €.
Nouvelle mention : 13 000 €.
Objet :
Ancienne mention :
- L'acquisition, la détention, la gestion et le transfert de toutes participations, minoritaires ou majoritaires, dans toutes sociétés existantes ou à créer et, notamment de toutes participations dans des entreprises ayant pour objet, directement ou indirectement, l'acquisition, la détention et la gestion de biens et droits immobiliers ;
- les prestations de services et de conseils aux sociétés qui lui sont rattachées, les opérations de trésorerie intra-groupe et toutes opérations destinées à valoriser les participations ;
- et ce, soit au moyen de ses capitaux propres, soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que l'octroi de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet et susceptibles d'en favoriser le développement.
Nouvelle mention :
- L'acquisition, la détention, la gestion et le transfert de toutes participations, minoritaires ou majoritaires, dans toutes sociétés ayant pour objet, directement ou indirectement, l'acquisition, la détention et la gestion de l'immeuble situé 20, rue de la Banque, Paris (75002) ;
- les prestations de services et de conseils aux sociétés qui lui sont rattachées.
Mention sera faite au R.C.S.de PARIS.
Pour avis.
118819

**SOCIETE D'INVESTISSEMENT
ET DE PARTICIPATIONS
IMMOBILIERES SIPARI**
SAS au capital de 2 157 465,89 Euros
Siège social : 75001 PARIS
19, rue des Capucines
305 097 446 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions du Président en date du 15/10/2021, il a été décidé de transférer le siège social au **182, avenue de France - 75013 PARIS**. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
118801

KEYS PANAFRICA
SAS au capital de 15 000 Euros
Siège social : 75002 PARIS
24, rue des Capucines
815 002 118 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique du 30/09/2021, il a été pris acte de l'expiration du mandat de commissaire aux comptes suppléant de STB AUDIT, SAS et décidé de ne pas procéder à son renouvellement.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
118737

AM alpha Rue de la Banque SCI
Société Civile au capital de 10 000 Euros
Siège social : 75002 PARIS
4, rue de Marivaux
902 462 191 R.C.S. PARIS

I. Aux termes de l'acte des décisions unanimes des associés du 23 septembre 2021, le capital social a été augmenté d'un montant nominal de 300 000 €, par création de parts nouvelles de numéraire ;
II. Aux termes de l'acte des décisions unanimes des associés du 5 octobre 2021, l'objet social a été modifié, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Capital social
Ancienne mention : 10 000 €.
Nouvelle mention : 310 000 €.
Objet :
Ancienne mention :
- l'acquisition, directement ou indirectement, la propriété, l'exploitation par bail, location ou autrement et la cession éventuelle d'un bien immobilier sis 20, rue de la Banque, Paris (75002) ;
- l'édification de toutes constructions ainsi que la réfection, l'aménagement, la mise en valeur, la transformation, l'administration et la gestion de celles existantes ;
- l'obtention de tous emprunts nécessaires au financement de l'opération ci-dessus, de toutes cautions, avec ou sans garantie hypothécaire et la constitution de toutes sûretés nécessaires en vue de l'octroi d'un financement accordé à la société ou d'un financement dans l'intérêt commun de la société et des sociétés appartenant au même groupe que la société ;
- conformément aux dispositions de l'article L. 511-7 du Code monétaire et financier, procéder à des opérations de trésorerie (prêt, avance en compte courant, cautionnement, etc.) avec des sociétés ayant des liens de capital conférant à l'une des sociétés liées un pouvoir de contrôle effectif sur les autres ;
- la prise de participation sous toutes formes au capital de toutes sociétés existantes ou nouvelles ayant le même objet que celui visé ci-dessus et la gestion de ces participations.

Nouvelle mention :
- L'acquisition, directement ou indirectement, la propriété, la gestion, l'exploitation par bail, location ou autrement et la cession éventuelle du bien immobilier sis 20, rue de la Banque - 75002 Paris (le « Bien ») ;
- l'édification de toutes constructions ainsi que la réfection, l'aménagement, la mise en valeur, la transformation, l'administration et la gestion de celles existantes se rapportant au Bien ;
- l'obtention de tous emprunts, y compris les garanties correspondantes, nécessaires (i) au financement de l'opération ci-dessus et (ii) à la réalisation de l'objet social ;
- la prise de participation sous toutes formes au capital de toutes sociétés existantes ou nouvelles ayant le même objet que celui visé ci-dessus et la gestion de ces participations.
Mention sera faite au R.C.S.de PARIS.
Pour avis.
118818

DIZZITUP
SAS au capital de 264,60 Euros
Siège social : 75008 PARIS
49, rue de Ponthieu
Ocp Business Center 4
843 791 690 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22/06/2021 et des Décisions du Président en date du 15.10.2021, le capital social a été augmenté pour être porté à la somme de 56 060 €. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
118864

**SCI SIPARI VELIZY
GENDARMERIE TIERCE**

SCI au capital de 5 000 Euros
Siège social : 75001 PARIS
19, rue des Capucines
484 538 764 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de la Gérance en date du 15/10/2021, il a été décidé de transférer le siège social au **182, avenue de France - 75013 PARIS**. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
118849

GRAMAT-BALARD

SAS au capital de 6 161 390 Euros
Siège social : 75001 PARIS
19, rue des Capucines
389 699 471 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions du Président en date du 15/10/2021, il a été décidé de transférer le siège social au **182, avenue de France - 75013 PARIS**. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
118815

SIPARI VELIZY

SAS au capital de 38 113 Euros
Siège social : 75001 PARIS
19, rue des Capucines
411 531 452 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions du Président en date du 15/10/2021, il a été décidé de transférer le siège social au **182, avenue de France - 75013 PARIS**. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
118825

LA DUCHESSE D'HARCOURT

SAS au capital de 37 000 Euros
Siège social : 75001 PARIS
19, rue des Capucines
501 590 822 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions du Président en date du 15/10/2021, il a été décidé de transférer le siège social au **182, avenue de France - 75013 PARIS**. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
118834

CREDIT FONCIER DE FRANCE

SA au capital de 1 331 400 718,80 Euros
Siège social : 75001 PARIS
19, rue des Capucines
542 029 848 R.C.S. PARIS

Aux termes des délibérations du CA en date du 02/11/2021, il a été décidé de transférer le siège social au **182, avenue de France - 75013 PARIS**. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
118776

FEEDJI

SAS au capital de 12 000 Euros
Siège social : 75016 PARIS
37, bis boulevard Suchet
844 434 704 R.C.S. PARIS

Suite acte SSP du 2/7/21, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

118868

**SCCV SAINT DENIS
RUE AUGUSTE DELAUNE**

SC au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75009 PARIS
59, rue de Provence
824 812 168 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGO du 30/09/2021, il a été pris acte de la fin du mandat de commissaire aux comptes de la société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
118871

SISYPHUS

SARL au capital de 2 000 Euros
Siège social : 75017 PARIS
86, avenue des Ternes
878 629 096 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision en date du 29 octobre 2021, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

118898

COMUTO PRO

SAS au capital de 50 000 Euros
Siège social : 75011 PARIS
84, avenue de la République
842 132 557 R.C.S. PARIS

Par décision du président du 09/10/2021, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 3 050 000 Euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
118846

PARIS LOOK

Société par Actions Simplifiée au capital de 2 665 989 Euros
Siège social : 75009 PARIS
16, boulevard Haussmann
331 302 786 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée générale ordinaire annuelle du 29 octobre 2021, il a été décidé de nommer en qualité de Directeur Général, Madame Wei TAO demeurant 44, quai Carnot - 92210 SAINT-CLOUD.

POUR AVIS, Le Président.
118862

IM SQUARE

SAS au capital de 50 051 923 Euros
Siège social : 75008 PARIS
5, rue Royale
811 280 718 R.C.S. PARIS

Par décision du Président le 30/09/2021, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 50 221 074 Euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
118889

**Publiez vos annonces...
dans nos colonnes**



OFFRE DE SERVICE

MB DIFFUSION

SAS au capital de 87 000 Euros
Siège social :
91080 EVRY-COURCOURONNES
98, allée des Champs Elysées
432 552 966 R.C.S. EVRY

Par décision du Président le 29.10.2021, il a été décidé de transférer le siège social au **24, rue des Jeûneurs - 75002 PARIS**, et ce à compter du 01.11.2021.

Président : ADEVINTA France, 24, rue des Jeûneurs 75002 PARIS, 490 072 063 RCS PARIS. Directeur Général : M. Antoine JOUTEAU demeurant 77, rue Henri Barbusse 93260 LES LILAS.

Les statuts ont été modifiés en conséquence. La société sera radiée du RCS d'EVRY et immatriculée au RCS de PARIS.
118875

SUPERIGHTS INVEST

SAS au capital de 1 659 800 Euros
Siège social : 75011 PARIS
107, avenue Parmentier
790 130 330 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Mixte en date du 30/06/2021, il a été décidé qu'en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

- il a été décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire EXELMANS AUDIT & CONSEIL, SAS, 21, rue de Téhéran 75008 PARIS immatriculée sous le n° 482 026 739 RCS Paris.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
118832

CONTENTSERV

Société par Actions Simplifiée au capital de 100 000 Euros
Siège social : 75001 PARIS
59, rue des Petits Champs
821 544 178 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions en date du 13 octobre 2021, l'associée unique a, avec effet immédiat, mis un terme au mandat du directeur général, Mme Laurence CARON, sans procéder à son remplacement.

Pour avis. Le Président.

118746

SCI SIPARI VELIZY IFSI RODEZ

SCI au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75001 PARIS
19, rue des Capucines
483 338 463 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de la Gérance en date du 15/10/2021, il a été décidé de transférer le siège social au **182, avenue de France - 75013 PARIS**. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
118850

**S.C.I. SIPARI VELIZY
GENDARMERIE HALLENNES**

SCI au capital de 5 000 Euros
Siège social : 75001 PARIS
19, rue des Capucines
485 353 171 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de la Gérance en date du 15/10/2021, il a été décidé de transférer le siège social au **182, avenue de France - 75013 PARIS**. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
118847

"LE RELAIS DES ARTS"

Société par Actions Simplifiée à Associée Unique au capital de 10 000 Euros
Siège social : 75005 PARIS
100, rue Monge
453 410 078 R.C.S. PARIS

Suivant décisions de l'associée unique du 31.12.2020 il a décidé de nommer DE VIEURALS, SC au capital de 1.500.000 €, dont le siège social est à PARIS 75011 - 74 bd Voltaire, RCS PARIS 834 261 877, Président, en remplacement de Bruno CHASSALY, démissionnaire à compter du 01/01/2021.

Suivant décisions de l'associé unique du 30/06/2021, conformément à l'Article L225-248 du Code de Commerce, il a été décidé de ne pas dissoudre la Société malgré des capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social. L'activité sociale sera donc continuée.

Les dépôts légaux seront effectués au RCS de PARIS
118905

DELSERVICES

SAS au capital de 160 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
37, avenue Pierre 1er de Serbie
817 462 989 R.C.S. PARIS

Par un acte sous seing privé en date du 30/09/2021, il a été décidé de nommer en qualité de président Mme Angélique GOURDAIN CRISTOFARI demeurant 7, rue Mignard 75116 PARIS, en remplacement de M. Vincent DESCOURS.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
118835

440 HZ

SAS au capital de 100 000 Euros
Siège social : 75011 PARIS
107, avenue Parmentier
844 162 370 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGO du 30/06/2021, il a été décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire la société EXELMANS AUDIT ET CONSEIL, SAS, 21, rue de Téhéran 75008 PARIS immatriculée sous le n° 482 026 739 RCS Paris.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
118842

SISTERHOOD PRODUCTION

SARL au capital de 2 222 Euros
Siège social : 75019 PARIS
63, rue Manin
879 315 679 R.C.S. PARIS

Par décision de la gérance le 27/10/2021, il a été décidé de transférer le siège social au **67, rue Lepic - 75018 PARIS**. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
118892

**S.C.I. SIPARI VELIZY
ENSP SAINT CYR**

SCI au capital de 5 000 Euros
Siège social : 75001 PARIS
19, rue des Capucines
487 721 045 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de la Gérance en date du 15/10/2021, il a été décidé de transférer le siège social au **182, avenue de France - 75013 PARIS**. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
118852

AERTICKET FRANCE

SAS au capital de 175 000 Euros
Siège social : 75009 PARIS
20, boulevard Montmartre
815 244 686 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique le 15/10/2021, il a été pris acte de la démission de M. Richard VAINOPOULOS de ses fonctions directeur général à compter du 31/10/2021.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
118908

EPONA

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1 000 960 Euros
Siège social : 75010 PARIS
12, rue d'Enghien
902 588 920 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision en date du 08/11/2021, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la construction, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration, la gestion par location meublée ou autrement et éventuellement l'aliénation au moyen de vente, échange ou apport en société de tous biens et droits immobiliers ; l'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet. Il a décidé de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
118882

SC SYLVIE

Société Civile au capital de 110 780 Euros
Siège social : 75007 PARIS
28, boulevard Raspail
828 091 371 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 07/12/2020, il a été décidé de transférer le siège social du 28 bd Raspail - 75007 PARIS au 37 quai de la Tournelle - 75005 PARIS.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
118910

RÉALISATIONS DE FUSIONS

Avis

SOLIFAP

SCA au capital de 25 692 000 Euros
Siège social : 75019 PARIS
3/5, rue de Romainville
799 992 987 R.C.S. PARIS

Et

HOTEL DU LAC MONTSOURIS

SAS au capital de 549 080 Euros
Siège social : 75014 PARIS
10, rue de l'Amiral Mouchez
692 011 265 R.C.S. PARIS

La SCA SOLIFAP a établi en date du 20/09/2021 un projet de fusion avec la société HOTEL DU LAC MONTSOURIS, société absorbée. Ce projet de fusion a fait l'objet d'un dépôt auprès du Tribunal de Commerce de Paris le 21/09/2021 et il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet le 30/09/2021. La société SOLIFAP, étant propriétaire de la totalité des actions composant le capital de la SAS HOTEL DU LAC MONTSOURIS, celle-ci s'est trouvée dissoute sans liquidation du seul fait de la réalisation définitive de la fusion.
118793

PROVISIA SAS

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 23 723 262 Euros
Siège social : 75017 PARIS
24, rue de Prony
839 009 750 R.C.S. PARIS

Groupe Links

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 1 000 000 Euros
Siège social : 75017 PARIS
24, rue de Prony
829 290 428 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions extraordinaires de l'associé unique de PROVISIA SAS, la société absorbante, en date du 25/10/2021, il a été approuvé le projet de fusion établi le 21/09/2021 avec GROUPE LINKS, la société absorbée, les apports effectués et leur évaluation.

La société PROVISIA SAS, étant propriétaire de la totalité des actions de la société GROUPE LINKS depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de fusion au greffe du tribunal de commerce de PARIS, la fusion n'a pas entraîné d'augmentation de capital et la société GROUPE LINKS, a, du seul fait de la réalisation définitive de la fusion, été immédiatement dissoute sans liquidation.

Le dépôt légal sera effectué au Tribunal de Commerce de PARIS.
118788

PROJETS DE FUSIONS

LCL ESCAPADE JUILLET 2020 ECHU

Fonds commun de placement
(FCP absorbé)

LCL FONDS ECHUS PEA

Fonds commun de placement
(FCP absorbant)

AVIS DE FUSION

Suivant acte sous seing privé signé à Paris, en date du 25 octobre 2021, AMUNDI ASSET MANAGEMENT, Société par Actions Simplifiée - SAS au capital de 1 086 262 605 euros, dont le siège social est 90, boulevard Pasteur - 75015 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 437 574 452, agréée comme société de gestion sous le n° GP-04000036 des FCP « LCL ESCAPADE JUILLET 2020 ECHU » et « LCL FONDS ECHUS PEA » a établi un projet de fusion par voie d'absorption du FCP « LCL ESCAPADE JUILLET 2020 ECHU » par le FCP « LCL FONDS ECHUS PEA ».

A cet effet, le FCP « LCL FONDS ECHUS PEA » recevra la totalité de l'actif et prendra en charge l'intégralité du passif du FCP « LCL ESCAPADE JUILLET 2020 ECHU ».

La rémunération des apports du FCP « LCL ESCAPADE JUILLET 2020 ECHU » sera effectuée par la remise aux porteurs de parts du FCP « LCL ESCAPADE JUILLET 2020 ECHU », sans frais ni commission de souscription, de parts et de millièmes de parts émises par le FCP « LCL FONDS ECHUS PEA ».

La parité d'échange sera déterminée par le quotient de la valeur liquidative de chacune des entités concernées, sur la base des valeurs liquidatives calculées le 16 décembre 2021.

Les porteurs de parts du FCP « LCL ESCAPADE JUILLET 2020 ECHU » recevront un nombre entier de parts augmenté d'un ou plusieurs millièmes de parts du FCP « LCL FONDS ECHUS PEA » et le cas échéant, d'une soulte résiduelle en espèces.

Les créanciers de chacune des deux entités dont la créance est antérieure au présent avis pourront former opposition

à cette fusion, dans un délai de 15 jours avant la date prévue pour l'opération (art. 422-101 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers).

Le dépositaire du FCP « LCL FONDS ECHUS PEA » centralisera les opérations d'échange des parts du FCP « LCL ESCAPADE JUILLET 2020 ECHU » contre des parts et millièmes de parts du FCP « LCL FONDS ECHUS PEA ».

L'opération de fusion/absorption interviendra le 16 décembre 2021.

Les souscriptions et les rachats des parts du FCP « LCL ESCAPADE JUILLET 2020 ECHU » seront suspendus à compter du 13 décembre 2021 à 12 heures 01.

Le FCP « LCL ESCAPADE JUILLET 2020 ECHU » sera dissous au jour de la fusion.

La présente opération a fait l'objet d'un agrément de l'Autorité des Marchés Financiers.

Conformément à l'article 422-101 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, le traité de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Paris le 08 novembre 2021.

Le conseil d'administration.

118708

L'Association pour la Rééducation et l'Insertion des Autistes (l'ARIA)

Association déclarée à la Préfecture de Paris le 06/10/1988, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé 24 bis, rue des Plantes, 75 014 PARIS, et enregistrée au répertoire SIREN sous le numéro 348 555 889, (association absorbée)

et

La Fondation Perce-Neige

Fondation reconnue d'utilité publique, par décret du ministère de l'Intérieur du 13 mai 2016, régie par les dispositions de la loi du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat, enregistrée au répertoire SIREN sous le numéro 785 041 005, ayant son siège social 7 bis, rue de la Gare, 92300 LEVALLOIS-PERRET, (fondation absorbante)

Ont établi un projet de traité de fusion aux termes duquel la Fondation Perce-Neige absorbe l'association ARIA par fusion-absorption.

L'Association Aria a pour buts :

- de rechercher, favoriser, ou mettre en place, tous moyens permettant la sauvegarde des intérêts moraux, matériels et financiers des personnes handicapées par une pathologie autistique ou de troubles apparentés,
- d'assurer à ces personnes un développement optimal et une insertion sociale optimale par une éducation et un accompagnement appropriés.

La Fondation Perce-Neige a pour but d'accueillir et d'accompagner, de façon adaptée, les enfants et les adultes touchés par une déficience mentale, un handicap physique ou psychique.

La Fondation a également vocation à apporter un soutien aux familles touchées par le handicap et à favoriser la recherche scientifique et médicale.

La Fondation met en œuvre des actions communes avec des personnes, physiques ou morales, poursuivant des buts similaires.

Adoption du projet de traité de fusion

Le projet de traité de fusion a été adopté le 6 octobre 2021 par le Conseil d'Administration de l'Association ARIA.

Il a été adopté le 4 octobre 2021 par le Conseil d'Administration de la Fondation Perce-Neige.

Sur le plan juridique, la fusion prendra effet le 1^{er} janvier 2022, sous réserve de la levée avant cette date des conditions suspensives :

- A l'approbation définitive de la fusion par l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'association ARIA se réunissant le 15 décembre 2021 et par le Conseil d'Administration de la Fondation Perce-

Neige se réunissant le 16 décembre 2021,

- tenant au transfert des autorisations administratives initialement détenues par l'Association Aria à la fondation Perce-Neige ; à défaut le traité prendra effet à la levée de la dernière des conditions suspensives stipulées.

Aux plans fiscal et comptable, elle prendra effet au 1^{er} janvier 2022.

Pour établir les bases et les conditions de l'opération de fusion, ont été retenus les comptes de l'association absorbée au 31 décembre 2020. L'actif et le passif de l'association ARIA s'établissent à : Total de l'actif apporté : 7 396 069 €.

Total du passif pris en charge : 4 330 594 €.

Soit un actif net apporté de 3 065 475 €. En contrepartie de l'apport effectué par l'Association ARIA à la Fondation Perce-Neige, cette dernière s'engage à :

- Affecter l'ensemble des biens et droits apportés exclusivement à la réalisation de son objet et moyens statutaires ; Perce-Neige fera ainsi perdurer au travers de sa propre mission celle de l'ARIA ;
- Poursuivre, développer et pérenniser l'œuvre et le travail accomplis par l'ARIA

Les créanciers des parties pourront faire opposition à l'opération dans le délai de 30 jours à compter de la présente publication auprès du Tribunal judiciaire de Nanterre et auprès du Tribunal judiciaire de Paris.

118897

DISSOLUTIONS

SCI HOTELLEZZA

SCI au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
153, boulevard Haussmann
887 661 940 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30/07/2021, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société. La société PAREF GESTION, SA au capital de 253 440 €, 153, boulevard Haussmann 75008 PARIS, 380 373 753 RCS PARIS, a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social de la société. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents devront être notifiés.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
118839

Le Journal Spécial des Sociétés paraît : le **mercredi** et le **samedi**

dans les départements suivants : **75, 78, 91, 92, 93, 94 et 95**



Insertions & Formalités en toute Sécurité

**DISSOLUTIONS
CLÔTURES**

AJS CONSEIL

SAS à capital variable
au capital souscrit de 3 000 Euros
Siège social : 75116 PARIS
111, avenue Victor Hugo
812 261 774 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'AGE en date du 24 Septembre 2021 à 10 heures, cette dernière a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 24 Septembre 2021. Mme. Sylvie BIRGE-MOUREREAU, demeurant 45 rue Gabrielle 75 018 PARIS est nommé liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au 111 avenue Victor Hugo 75116 Paris. C'est à cette adresse que la correspondance devra être adressée et que les actes et documents devront être notifiés. Aux termes des décisions de l'AGE en date du 24 Septembre 2021 à 16 heures, cette dernière a approuvé les comptes définitifs de liquidation, et donnée quitus au Liquidateur, et a constaté la clôture de la liquidation à compter de ce jour. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de PARIS. La société sera radiée du RCS de PARIS.

Pour avis et mention,
le 24 Septembre 2021. Le Liquidateur.
118759

**CLÔTURES
DE LIQUIDATION**

COMPAGNIE D'ENGINEERING

**VIDEO.FR
CEV.FR**

SARL en liquidation
au capital de 7 622,45 Euros
Siège social : 75015 PARIS
7, rue Fizeau
329 847 016 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision en date du 01/11/2021, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et déchargé de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La société sera radiée du RCS de PARIS.
118722

VETEMENTS RETZ

S.A.R.L. en liquidation
au capital de 11 662,35 Euros
Siège social : 75020 PARIS
53, rue d'Avron
572 054 641 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE du 4/11/2021 il résulte que les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont : - approuvé les comptes de liquidation ; - donné quitus au Liquidateur, Najchous Léon, et déchargé de son mandat ; - prononcé la clôture des opérations de liquidation. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Paris. Radiation au RCS de Paris.
118887

**CONVOICATIONS
AUX ASSEMBLÉES**

PERVALOR

SOCIETE D'INVESTISSEMENT
A CAPITAL VARIABLE - SICAV
Siège Social : 75015 PARIS
90, boulevard Pasteur
342 135 597 R.C.S. PARIS

AVIS DE CONVOCAION

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la Société PERVALOR sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se déroulera le **02 décembre 2021 à 09h30** dans les locaux de la société de gestion, au 91-93, boulevard Pasteur 75015 PARIS - avec l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 30/09/2021 ;
- Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes et du rapport spécial sur les conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2021 ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Approbation du rapport spécial établi par le Commissaire aux Comptes ;
- Ratification du transfert du siège social ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Les comptes annuels, l'annexe, la composition des actifs ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris.

L'ensemble des documents qui doit être communiqué à chacune des Assemblées Générales, est tenu à la disposition des actionnaires au Siège social de la Société.

Conformément à la loi, le droit de participer à cette assemblée est subordonné à l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire - ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte - si l'actionnaire réside à l'étranger - au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, dans les comptes de titres nominatifs ou dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Cette inscription doit être constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité et annexée, soit au formulaire de vote par correspondance ou de procuration, soit à la demande de carte d'admission, établis au nom de l'actionnaire.

Tout actionnaire sera admis à l'Assemblée quel que soit le nombre de ses actions et pourra se faire représenter par son conjoint ou par un mandataire lui-même actionnaire.

Un formulaire de vote par correspondance ou par procuration est à la disposition de tout actionnaire qui en fera la demande, six jours au plus tard avant l'Assemblée, par écrit, au siège social de la société ou auprès de son mandataire, Société Générale - Service des Assemblées - CS 30812, 32 rue du champ de Tir, 44308 Nantes Cedex 3.

Pour être pris en compte, ce formulaire, dûment rempli, devra être retourné à la Société, ou auprès de son mandataire cité plus haut, trois jours au moins avant l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

118771

**LOCATIONS-
GÉRANCES**

Suivant actes SSP du 30/09/2021, les gérances libres des fonds de commerce sis à Paris (75011), 24, rue Saint-Ambroise :

- de **restauration (café, bar, restauration traditionnelle ou rapide)** exploité sous l'enseigne « Square Gardette »,
- de **restauration (traiteur, dégustation sur place ou à emporter de plats préparés et sandwiches)** exploité sous l'enseigne « Petit Square »,
et consenties le 11/09/2020 entre **SQUARE GARDETTE**, SAS au capital de 40 000 € sise à Paris (75011), 24, rue Saint-Ambroise, 531 017 929 RCS Paris, et **SQUARE**, SARL au capital de 1 000 € sise à Paris (75011), 81, boulevard Voltaire 75011 Paris, 889 564 233 RCS Paris, ont été prorogées jusqu'au 31/12/2021.
118855

OPPOSITIONS

VENTES DE FONDS

GRISONI & Associés

Avocats, 38, Rue Beaujon - 75008 PARIS

Par acte sous seings privés en date à PARIS des 12/10/2021 et 26/10/2021, enregistré au Service Départemental de l'Enregistrement PARIS ST HYACINTHE, le 03/11/2021 Dossier 2021 00047091 Référence : 7544P61 2021 A 13977 :

TRADITIONS DE FOURTI, SARL au capital de 8 000 € - Siège social : PARIS (75020) 14, rue de Ménilmontant - RCS PARIS n°825 355 308 - Représentée par Monsieur Abdallah FOURTI, Vendeur, a cédé à :

BOULANGERIE DU 14 MENILMONTANT, SAS au capital de 8 000 € - Siège social : PARIS (75020), 282, rue des Pyrénées - RCS PARIS n°903 758 241 - Représentée par Monsieur Ali BEN OUN, Le fonds de commerce de **BOULANGERIE PÂTISSERIE** sis et à PARIS (75020), 14, rue de Ménilmontant, moyennant le prix de 300 000 € s'appliquant pour 270 000 € aux éléments incorporels et pour 30 000 € aux éléments corporels.

L'entrée en jouissance et le transfert de propriété ont été fixés au 13/10/2021.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales entre les mains de Maître Fathi BENMAJED, Avocat, demeurant 36, boulevard Haussmann 75009 PARIS pour la correspondance et la validité.

118791

Par acte sous seing privé en date à PARIS du 25/10/2021, enregistré au SDE PARIS ST-SULPICE le 29/10/2021, Dossier 2021 00059574, référence 7584P61 2021 A 11418, la société **RIVE GAUCHE**, SAS au capital de 15 000 Euros, ayant son siège social 25, rue Dauphine, 75006 PARIS, RCS PARIS n° 810 310 458,

A cédé à :
La société **AURIC DISTRIBUTION**, SARL au capital de 5 000 Euros, ayant son siège social 25, rue Dauphine, 75006 PARIS, RCS PARIS n° 904 104 270,

Un fonds de commerce de vente au détail de **chocolaterie, confiserie, pâtisserie, cafés thés** exploité au 25, rue Dauphine, 75006 PARIS, sous l'enseigne « VALETTE » moyennant le prix principal de 95 000 Euros, avec entrée en jouissance à compter du 25/10/2021.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, pour la validité et la correspondance chez Maître François CHATEAU, Avocat, demeurant 5, rue du Général de Castelnau 75015 PARIS.
118808

Aux termes d'acte notarié reçu par Maître Pauline FAURE, Notaire au 140, boulevard Haussmann 75008 PARIS en date du 03/11/2021,

Monsieur Moussa MEDDOUR né le 02/12/1927 à FERAOUAN (ALGERIE), demeurant 1, rue Achille Domart 93300 AUBERVILLIERS,

Madame Yamina BAZIZI née le 20/03/1941 à SKIKDA (ALGERIE), demeurant 1, rue Achille Domart 93300 AUBERVILLIERS,

Monsieur Messaoud MEDDOUR né le 22/05/1964 à Paris X^{ème}, demeurant 10, rue Notre Dame 93420 VILLEPINTE,

Monsieur Djamel MEDDOUR né le 06/08/1965 à Paris X^{ème}, demeurant 133, rue Hélène Cochenec 93300 AUBERVILLIERS,

Madame Leila MEDDOUR née le 17/12/1967 à Paris Xème, demeurant 141, rue Nationale 75013 PARIS,

Monsieur Kamel MEDDOUR né le 05/05/1969 à Paris X^{ème} demeurant 1, rue Achille Domart 93300 AUBERVILLIERS,

Monsieur Morad MEDDOUR né le 01/11/1970 à Paris X^{ème}, demeurant 6, rue Godeau 28100 DREUX,

Madame Wahiba MEDDOUR née le 30/01/1974 à Paris X^{ème}, demeurant 12, rue Chaudron 75010 PARIS,

Ont cédé à :

La société **12 CHAUDRON**, SARL au capital de 1 000 € sise 29, avenue Hoche 75008 PARIS et immatriculée sous le n° 904 457 124 au RCS PARIS,

Un fonds de commerce d'**hôtel meublé** sis et exploité au 12, rue du Chaudron 75010 PARIS.

La présente vente est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 700 000 euros.

La date d'entrée en jouissance a été fixée à compter du 03/11/2021.

Les oppositions, s'il y a eu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, pour la Validité et la Correspondance chez Maître Linda BOUSSOUAR, Avocat à la Cour, sis 1, place du Chancelier Adenauer 75116 PARIS.
118775

**Publiez vos annonces...
dans nos colonnes**



**FUSION
ACQUISITION**



**LOCATION
VENTE**

**Découvrez
notre nouveau service**

DOMICILIATION



Portail de la Publicité Légale des Entreprises



Site officiel d'accès
aux publicités et aux informations légales
des entreprises



AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 21 novembre 2019, Madame Suzanne Renée THEODON, en son vivant retraitée, demeurant à PARIS 20^{ème} arrondissement (75020) 4 bis, rue Boyer, née à ARCAÇON (33120), le 9 juillet 1933, veuve de Monsieur Jacques Alfred Justin Léopold Marie STEVENS et non remariée, décédée à PARIS 12^{ème} arrondissement (75012), le 10 juillet 2021, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Valentine BROGI, notaire associée de la Société par Actions Simplifiée « BROGI & NOTAIRES ASSOCIES », titulaire d'un office notarial dont le siège est à PARIS (20^{ème} arrondissement) 8, avenue du Père Lachaise, le 4 novembre 2021, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Valentine BROGI, notaire à PARIS (75020) 8, avenue du Père Lachaise, référence CRPCEN : 750217, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de PARIS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

118696

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 30 juin 2010,

Madame Ljerka JAKSIC, en son vivant retraitée, demeurant à PARIS 13^{ème} arrondissement (75013) 69, rue Duinois. Née à ZAGREB (CROATIE), le 14 février 1936. Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale. Décédée à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78100) (FRANCE) où elle se trouvait momentanément, le 25 juin 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Amélie LENCOU, Notaire associée de la Société dénommée « Office Notarial Paris République », société civile professionnelle titulaire d'un office notarial dont le siège est à PARIS (dixième arrondissement), 16, place de la République, le 21 juillet 2021, suivi d'un acte de CONSTATATION DE LA SAISINE DU LEGATAIRE UNIVERSEL du 08 novembre 2021.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Amélie LENCOU, notaire salarié à PARIS, référence CRPCEN : 75015, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et en annexe copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

118809

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe du 28 octobre 2021, Madame Rachel STASZOWSKI, demeurant à PARIS (75004) 14, rue Malher, divorcée de Monsieur Henri Salomon Haï SARFATI, née à PARIS (75019), le 11 juin 1933, décédée à PARIS (75010), le 21 août 2021, a consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Ludvine KOSMALSKI, Notaire Associé membre de la Société Civile Professionnelle « Fabrice LUZU, Julien TROKINER, Sébastien WOLF, Virginie JACQUET, Thibault EGRET, Ludvine KOSMALSKI et Claude-Aliénor RENAULT » titulaire d'un office notarial à PARIS (75008), 29, rue de la Bienfaisance (siège social) et d'un office notarial à LYON (69002), 16, rue Victor Hugo, dénommée DIXSEPT68 NOTAIRES, le 28 octobre 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Ludvine KOSMALSKI, Notaire Associé membre de la Société Civile Professionnelle « Fabrice LUZU, Julien TROKINER, Sébastien WOLF, Virginie JACQUET, Thibault EGRET, Ludvine KOSMALSKI et Claude-Aliénor RENAULT » titulaire d'un office notarial à PARIS (75008), 29, rue de la Bienfaisance (siège social) et d'un office notarial à LYON (69002), 16, rue Victor Hugo, dénommée DIXSEPT68 NOTAIRES, référence CRPCEN : 75114, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

118836

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Par testament olographe en date du 6 novembre 2012, Mademoiselle Mireille Simonne BASTIAN demeurant à PARIS (12^{ème}) 13 Villa du Bel Air décédée à PARIS (16^{ème}) le 12 juillet 2021, a institué un légataire universel.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me DEMEME, notaire à PARIS, le 2 novembre 2021, suivant procès-verbal dont la copie authentique a été adressée au greffe du Tribunal Judiciaire de PARIS, le 2 novembre 2021 et reçue le 3 novembre 2021.

Les oppositions pourront être formées auprès de Me Nathalie DEMEME notaire à PARIS (12^{ème}) 27-29, avenue de Saint Mandé, notaire chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

Pour avis, Me Nathalie DEMEME.

118767

Le service annonces légales

du Journal Spécial des Sociétés

est à votre disposition

du lundi au vendredi.

Tél. : 01 47 03 10 10

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 26 mars 2018,

Madame Jacqueline Maria Eugénie BROSSART, Née à LUMBRES (62380), le 2 août 1928. Décédée à PARIS (75020), le 18 février 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Corinne DESSERTENNE-BROSSARD, Notaire Associé à la résidence de PARIS (9^{ème}), 93, rue Saint-Lazare, le 4 novembre 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître DESSERTENNE-BROSSARD, notaire à PARIS 75009, référence CRPCEN : 75027, dans le mois suivant la réception par le greffe. La copie figurée a été envoyée au Tribunal Judiciaire de PARIS le 8 novembre 2021.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

118770

RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Tanguy RENARD, Membre de la Société par Actions Simplifiée « ALMA NOTAIRES » titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à PARIS (7^{ème}) 21, avenue Rapp, le 8 novembre 2021, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant entre :

Monsieur Stephen Martin ROGAN, informaticien, et Madame Véronique Anne EICHWALD, cadre de banque, demeurant ensemble à PARIS 1^{er} arrondissement (75001) 36, rue Croix des Petits Champs.

Monsieur est né à LONDRES (ROYAUME-UNI) le 17 juillet 1967,

Madame est née à LYON 8^{ème} arrondissement (69008) le 22 novembre 1968.

Mariés à la mairie de EAUBONNE (95600) le 2 mai 1998 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à cet aménagement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial « ALMA NOTAIRES » à PARIS (7^{ème}) 21, avenue Rapp, CRPCEN 75072, où domicile a été élu à cet effet.

118861

* Transmettez vos annonces :



annonces@jss.fr

* Commandez vos Kbis :

formalites@jss.fr



Aux termes d'un acte authentique reçu le 7 octobre 2021 par Maître Alexandre CAMPION, Notaire Associé à la résidence de PARIS (9^{ème}), 93, rue Saint-Lazare, Monsieur Cristian Alejandro GONZALEZ POZO né à VALPARAISO (99999) (CHILI) le 17 octobre 1980 et Madame Zoé MICHELOU, née à PARIS (75012) le 4 octobre 1991 demeurant ensemble à BANGKOK (99999) (THAÏLANDE) 78/93 The Room Sathorn, Thanon Pan Road Mariés à PUTAENDO (99999) (CHILI) le 2 février 2021 sous le régime chilien de la séparation de biens.

Conformément aux dispositions de l'article 22.1 (b) du règlement UE 2016/1103 du 24 juin 2016, les parties désignent comme devant s'appliquer à leur régime matrimonial, rétroactivement depuis le 2 février 2021, la loi française, et vouloir être soumis au régime français de la séparation de biens.

Les oppositions des créanciers à cette désignation de loi applicable, seront reçues dans les trois mois après que les formalités de publicité prévues à l'article du Code civil précité, aient été accomplies. Ces oppositions devront être reçues en l'Office Notarial. CRPCEN 75027.

Pour insertion, Le Notaire.

118893

Suivant acte reçu par Maître Sylvie FLAUBERT, Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle dénommée « VICTOIRES NOTAIRES ASSOCIES », titulaire d'un office notarial dont la résidence est à PARIS (1^{er} arrondissement), 3, place des Victoires, le 26 octobre 2021 :

Monsieur Xavier Pierre Emmanuel Marie ELLIE, retraité, et Madame Annick Renée Jeanne DUVOCHEL, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à PARIS 1^{er} arrondissement (75001) 9, rue Villédo, Monsieur est né à PERIGUEUX (24000) le 28 juin 1947, Madame est née à SAINT-MANDE (94160) le 27 mai 1949. Mariés à la mairie de MARNES-LA-COQUETTE (92430) le 12 septembre 1975 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ont procédé au changement de leur régime matrimonial pour adopter le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté au conjoint survivant.

Les oppositions des créanciers à ce changement de régime matrimonial, s'il y a lieu, seront reçues par lettre recommandée dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial de Maître Olivier GLINEUR, 3, place des Victoires, 75001 PARIS, code CRPCEN 75103, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

118886

Publiez vos annonces...
dans nos colonnes

FUSION
ACQUISITION



LOCATION
VENTE



YVELINES
78

SOCIÉTÉS
CONSTITUTIONS

Par acte SSP du 22/10/2021, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

DS INVEST

Objet social : La prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielle, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres, toute acquisition de biens ou droits immobiliers de toute nature, la souscription ou l'achat de cryptoactifs par tous moyens. La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, à toutes opérations pouvant se rattacher à son objet, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, par voie de prise d'intérêts, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement dans toutes sociétés existantes ou à créer, par voie de conclusion de tous types de contrats commerciaux. L'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, marques et brevets concernant ces activités ; La gestion, la cession, l'échange, la location de tous actifs mobiliers, immobiliers ou autres.

Siège social : 42, rue de Montval, 78160 Marly-le-Roi.

Capital : 2 000 €

Durée : 99 ans

Président : Mme Couturier Delphine, demeurant 42, rue de Montval, 78160 Marly-le-Roi

Directeur Général : M. Couturier Sébastien, demeurant 42, rue de Montval, 78160 Marly-le-Roi

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Clause d'agrément : Tout transfert de titres au profit d'un tiers non associé autre qu'un transfert total et hors les cas de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de transfert à une holding patrimoniale, est soumis à l'agrément de la collectivité des associés.

Immatriculation au RCS de VERSAILLES 118752

Par acte SSP du 30/10/2021, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

FEDIX

Objet social : Plomberie, chauffage et services

Siège social : 30, avenue de la TOURELLE 78190 Trappes.

Capital : 3 000 €

Durée : 99 ans

Président : M. BOUSHABA Brahim, demeurant 30, avenue de la TOURELLE, 78190 Trappes

Admission aux assemblées et droits de votes : Suivant décision de l'actionnaire unique

Clause d'agrément : Suivant décision de l'actionnaire unique

Immatriculation au RCS de VERSAILLES 118762

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître BUSSIERE Pascal, notaire au 21, rue du Bouloi 75001 PARIS, le 10/08/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SCI EGLANTINE

Forme : Société civile immobilière
Objet social : Acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe, ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : 52 Petite Rue Verte, 78610 LE PERRY-EN-YVELINES.

Capital : 1 000 €.

Gérance : REGOURD Cyril demeurant 4, allée des Campanules 78120 RAMBOUILLET.

Cession des parts : Clauses d'agrément préalable

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de VERSAILLES.

118716

Aux termes d'un ASSP en date du 22/10/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

LE PHOENIX

Forme : Société civile immobilière
Objet social : L'acquisition de tous immeubles de toute nature, la propriété, l'administration, la gestion par bail ou autrement, l'attribution gratuite en jouissance aux associés des locaux occupés par eux-mêmes, la disposition des biens dont elle sera propriétaire par voie d'acquisition, échange, apports ou autrement.

Siège social : 132, rue des Chevrils, 78410 FLINS-SUR-SEINE.

Capital : 1 000 €.

Gérance : PAIVA Antoine demeurant 132, rue des Chevrils 78410 FLINS-SUR-SEINE

Cession des parts : Clauses d'agrément

Durée : 99 ans.

La société sera immatriculée au RCS de VERSAILLES.

118460

Suivant acte reçu par Maître Eric GACHOD, Notaire Associé de la société dénommée « Antoine POURQUIÉ, Fabrice FRANÇOIS et Eric GACHOD, Notaires Associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial » dont le siège est à LEVALLOIS-PERRET (Hauts-de-Seine), 11-11 bis, place du Général Leclerc, le 27 octobre 2021, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La dénomination sociale est :

"IDEAL IMMO"

La forme est : Société civile

La société a pour objet : - l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question,

- La mise à disposition au profit des associés et/ou du survivant d'eux en leur qualité d'associé de la présente société civile soit comme plein propriétaire, soit comme nu-propriétaire ou même comme usufruitier, des biens immobiliers dont la société deviendra propriétaire. Cette occupation se fera sans loyer. Toutefois, dans ce cas les associés occupants devront acquitter l'intégralité des charges de toute nature telles que les charges de copropriété et les charges fiscales liées à l'occupation (taxe d'habitation) et à la propriété (taxe foncière) d'un bien immobilier, sans que cette énumération ne soit limitative.

- Et plus spécialement l'acquisition de biens et droits immobiliers sis à ORGEVAL (78630) 126, chemin de la Cavée,

- le placement de ses fonds disponibles, - le emploi des prix de cession, tant en valeurs mobilières qu'en biens immobiliers ou parts sociales de société à prépondérance immobilière, - l'acquisition, la gestion, directe ou indirecte, pour son propre compte de tout portefeuille de valeurs mobilières ainsi que toutes opérations financières pouvant s'y rattacher, et notamment l'achat et la vente de tout support de placements financiers, tels que valeurs mobilières, parts d'OPCVM, contrats de capitalisation et de toutes liquidités.

La société réalisera son objet soit au moyen de ses capitaux propres, soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que par l'octroi, à titre accessoire, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Le siège social est fixé à : ORGEVAL (78630) 126, chemin de la Cavée.

La société est constituée pour une durée de : 99 années.

Le capital social est fixé à la somme de : 1 000 Euros

Apports : les apports sont exclusivement en numéraire.

Clause d'agrément en cas de cession : toute cession est soumise à l'agrément préalable donné par l'unanimité des associés.

Les gérants de la société sont :

. Monsieur Alexandre Claude LUDERS, demeurant à BOUAFLE (78410) 342, rue du Pré Seigneur.

ET

. Monsieur Jean-Marc Alain LUDERS, demeurant à MORAINVILLIERS (78630) 21, rue du Chemin Creux.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de VERSAILLES.

118721

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître TASTEVIN Maxence, notaire au 47, rue Jean Bonal 92035 La Garenne-Colombes, le 29/10/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

DACAB IMMO

Forme : Société civile immobilière

Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente - exceptionnelle - de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : 48, rue du Général Welvert, 78150 LE CHESNAY-ROCQUENCOURT.

Capital : 1 000 €.

Gérance : TAILLANDIER David demeurant 48, rue du Général Welvert 78150 LE CHESNAY-ROCQUENCOURT; BENETEAU Anne-Catherine demeurant 48 rue du Général Welvert 78150 LE CHESNAY-ROCQUENCOURT.

Cession des parts : Clauses d'agrément

Durée : 99 ans. La société sera immatriculée au RCS de VERSAILLES.

118725

Nous vous accueillons
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et de 14h00 à 18h00

Aux termes d'un ASSP en date à ORGEVAL du 08/11/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale :

Sci JULES JOURDAIN

Siège social : 981, rue de la chapelle, 78 630 ORGEVAL

Objet social : l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non, de droits immobiliers, dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,

Durée de la Société : 99 ans

Capital social : 10 000 euros, constitué exclusivement au moyen d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Kader BENAZZOUC, demeurant 981, rue de la chapelle 78630 ORGEVAL

Clauses relatives aux cessions de parts :

- agrément requis dans tous les cas.

- agrément accordé par décision extraordinaire des associés.

Immatriculation de la Société au RCS de VERSAILLES.

118867

Suivant ASSP en date du 22 octobre 2021 il a été constitué une Société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SCI DE LA MAULDRE

Capital : 400 €

Siège social : 04, allée du clos Bazin - 78124 MAREIL-SUR-MAULDRE

Objet : Acquisition et location de bâtiments

Durée : 99 ans à compter du RCS

Gérants : Igor Marcel Zivadine STANKOVIC Céliataire Demeurant 04, allée du clos Bazin - 78124 MAREIL-SUR-MAULDRE

Immatriculation au RCS de VERSAILLES

118900

TRANSFORMATIONS

MCM

SAS au capital de 38 112,25 Euros

Siège Social :

78960 VOISINS-LE-BRETONNEUX

17, rue Jacques Cartier

419 123 930 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes de l'AGE du 01.10.2021, les actionnaires ont décidé à l'unanimité :

- de transformer, à compter du 01.10.2021, la Société en Société en Nom Collectif,

- sa durée, les dates de son exercice social, et sa dénomination demeurent inchangées,

- d'adopter de nouveaux statuts sous sa nouvelle forme,

- de modifier l'objet social comme suit : « l'acquisition et l'exploitation d'un fonds de commerce de tabac, tableterie, café, bar, restaurant, brasserie, restauration, presse, française des jeux, loto, pmu, auquel est associée la gérance d'un débit de tabac exploité dans le même local.

La participation de la société par tous moyens, directement ou indirectement dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de société nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

La société en nom collectif prend en charge l'actif et le passif de l'ensemble des activités, y compris pour les sociétés déjà constituées, le passif de l'activité de vente de tabac antérieure à l'extension de

l'objet social ».
 Avant sa transformation en SNC, la Société était administrée par :
 Président : M. Christophe MACRON,
 Directeur Général : Mme Marilyn MACRON,
 Sous sa nouvelle forme, la Société est gérée par :
 Gérant : M. Christophe MACRON,
Associés en nom : M. Christophe MACRON et Mme Marilyn MACRON demeurant ensemble 30, rue Chateaubriand (78960) VOISINS-LE-BRETONNEUX
 Les statuts ont été modifiés en conséquence.
 Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES.
 118768

MODIFICATIONS

WBHOLDING

SAS au capital de 1 000 Euros
 Siège social : 78000 VERSAILLES
 17, rue de Satory
 902 166 214 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes de l'acte sous seing privé en date du 20/10/2021, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 901 000 euros.
 Les statuts ont été modifiés en conséquence.
 Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES.
 118915

SCI IMMO TWEET

SCI au capital de 50 000 Euros
 Siège social : 78000 VERSAILLES
 17, rue de Satory
 899 473 730 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23/08/2021, il a été décidé de réduire le capital social pour le ramener à 1.000 euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
 Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES.
 118780

SCI BN IMMO

Société Civile
 au capital de 1 000,00 Euros
 Siège social :
 78690 LES ESSARTS-LE-ROI
 8, rue des Jasmins
 490 943 461 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes de l'AGE en date du 05/11/2021, il a été décidé à savoir :
 De transférer le siège social du 8, rue des Jasmins - LES ESSARTS-LE-ROI (78) au 6, rue de la Noël - GUYANCOURT (78) et ce à compter du 05/11/2021
 Suite au décès de la gérante Madame Valérie NIOT née BRUNEAU, il a été décidé que Monsieur William NIOT demeurant à GUYANCOURT (78) 6, rue de la Noël est nommé gérant de la société pour une durée illimitée.
 Les modifications seront effectuées au RCS de VERSAILLES.
 118724

G. MICHEL & FILS

SCI au capital de 1 524,49 Euros
 Siège social :
 78600 MAISONS LAFFITTE
 1, avenue de Saint Germain
 408 067 601 RCS VERSAILLES

Aux termes de l'AGE du 25/10/2021, les associés ont décidé de transférer le siège social du 1 av. de Saint Germain 78600 MAISONS LAFFITTE au 22 av. de Longueil 78600 MAISONS LAFFITTE.
 Mention en sera faite au RCS de Versailles.
 118830

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE

VEGA

Société civile
 au capital de 358 255,19 Euros
 Siège social : 78380 BOUGIVAL
 100, rue du Maréchal Joffre
 348 711 177 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes de l'AGO en date du 01/10/2021, il a été décidé de nommer en qualité de gérant Mme Julie MAINKA en remplacement de M. Roland MAINKA, avec effet au 16/09/2021. Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES.
 118811



28 boulevard du 14 Juillet
 10000 TROYES

TEK COMPANY

SAS au capital de 30 000 Euros
 Siège social : 78120 RAMBOUILLET
 73, rue de la Louvière
 820 186 914 R.C.S. VERSAILLES

Le 21/10/2021 l'associé unique a décidé conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, de ne pas dissoudre la société.
 Mention sera faite au R.C.S. de VERSAILLES.
 118786

AEXEDRE

Société par actions simplifiée
 au capital de 2 000 Euros
 Siège social : 75018 PARIS
 6, rue Marc Séguin
 852 201 151 R.C.S. PARIS

Suivant procès-verbal des décisions extraordinaires de l'associé unique du 5 novembre 2021 il a été décidé de transférer le siège social au 29, rue de Noailles 78000 VERSAILLES à compter du 1er novembre 2021.
Président : Monsieur Baptiste ESSEVAZ-ROULET demeurant 29, rue de Noailles 78000 VERSAILLES
 Les statuts ont été modifiés en conséquence.
 La société sera radiée du RCS de PARIS et fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de VERSAILLES.
 118872

ALLPIX PRESS

SARL au capital de 10 000 Euros
 Siège social :
 78610 LE PERRY EN YVELINES
 37 rue de la Mare Neuve
 530 860 030 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30/04/2021, il a été décidé de nommer en qualité de gérant M. David ODEKERKEN demeurant 30 av du Président Kennedy 75016 PARIS, M. Fabrice CHASSERY demeurant 3B bd Anatole France 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, M. Laurent SALMON demeurant 7 rue du Panorama 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE, en remplacement de M. Alain BENAINOUS.
 Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES.
 118904

Votre annonce légale de constitution en 5 minutes chrono :
www.jss.fr

ERILIS IMMOBILIER

SARL au capital de 8 000 Euros
 Siège social : 78990 ELANCOURT
 1B, place de la muette
 524 784 758 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 08/10/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 2 Lann Er Roscoet - 56250 TREFFLEAN.
 Les statuts ont été modifiés en conséquence.
 Radiation au RCS de VERSAILLES.
 Immatriculation au RCS de VANNES.
 118848

DISSOLUTIONS

Avis

METAMORPHOSES

SARL au capital social de 8 000 Euros
 Siège : 78120 RAMBOUILLET
 2, rue d'Angiviller Bat A 2ème étage
 Porte Gauche
 445 405 756 R.C.S. VERSAILLES

Suivant délibération d'AGE en date du 22 septembre 2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 septembre 2021.
 Madame Christine MARICHY demeurant RAMBOUILLET (78120) Bat A 2ème Etage Porte Gauche 2, rue d'Angiviller a été nommée liquidateur.
 Le siège de la liquidation a été fixé à RAMBOUILLET (78120) Bâtiment A 2ème étage Porte Gauche 2 rue d'Angiviller.
 Pour Avis

118713

CONNEXT

Société par Actions Simplifiée
 au capital de 10 000 Euros
 Siège social : 78540 VERNOUILLET
 73, rue Saint Léger
 814 282 281 R.C.S. VERSAILLES
 « société en liquidation volontaire »

Avis de Dissolution anticipée
 Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2021, il a été décidé la dissolution anticipée volontaire de la société avec effet du 30 juin 2021 et sa mise en liquidation amiable.
 Il a été fixé le siège de la liquidation au siège social et pour la correspondance chez Madame Jeannine AOUES 73, rue Saint Léger - 78540 Vernouillet, qui a été nommée liquidateur et disposera des pouvoirs les plus étendus.
 Les inscriptions modificatives seront faites au RCS du Tribunal de commerce de VERSAILLES.
 118821

GDSI

Société à responsabilité limitée
 au capital de 7 500 Euros
 Siège Social :
 78690 LES ESSARTS-LE-ROI
 38, rue du Maréchal Foch
 412 484 032 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes d'une délibération en date du 25 octobre 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
 Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Gérard DEWULF, demeurant 52B Parc des Essarts 78690 LES ESSARTS-LE-ROI, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager

de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
 Le siège de la liquidation reste fixé 38, rue du Maréchal Foch 78690 LES ESSARTS-LE-ROI.
 C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
 Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de VERSAILLES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
 Pour avis, Le Liquidateur

118616

CLÔTURES DE LIQUIDATION

CONNEXT

Société par Actions Simplifiée
 au capital de 10 000 Euros
 Siège social : 78540 VERNOUILLET
 73, rue Saint Léger
 814 282 281 R.C.S. VERSAILLES
 « société en liquidation volontaire »

Avis de clôture de liquidation
 Aux termes d'une assemblée générale ordinaire du 30 juin 2021, il a été approuvé les comptes et opérations de liquidation, et donné quitus au liquidateur qui a été déchargé de son mandat. Puis, il a été prononcé la clôture définitive de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de VERSAILLES.
 118822

OPPOSITIONS

VENTES DE FONDS

Par acte SSP en date à PARIS du 29/10/2021 enregistré au SDE PARIS ST-HYACINTHE le 03/11/2021 (Dossier 2021 00036284, Référence 7804P61 2021 A 05079), la société « SNC M.2.1. », SNC au capital de 1 000 € sis 165, rue de PARIS - 78470 SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE, immatriculé RCS VERSAILLES 805 349 610, a cédé à Madame Chunwei CHEN et son époux Monsieur Xiangcheng ZHENG, demeurant ensemble : B12, Résidence du Parc - 93120 LA COURNEUVE, Madame Chunwei CHEN épouse ZHENG est en cours d'immatriculation au RCS VERSAILLES, le fonds de commerce de « RESTAURANT - CAFE - PRESSE - JEUX - LOTO - LOTERIE - BIMBELOTERIE », auquel est rattaché la gérance d'un DEBIT DE TABAC, connu sous l'enseigne « TABAC DE LA VALLEE » sis et exploité : 165, rue de PARIS - 78470 SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE, et ce, moyennant le prix de vente : 280 000 €. Jouissance : 29/10/2021, les oppositions, domicile sera élu à la SCP JOUGLET ET LESAGE - Huissiers de justice - Adresse : 35, rue de Rambouillet, 78460 Chevreuse et pour la correspondance, dans les 10 jours de la publicité au BODACC, domicile sera élu au Cabinet secondaire de Maître Catherine PUECH FABRE, avocat, située : 32, rue Pierret - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.
 118717

Insertions & Formalités en toute Sécurité

AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 4 mai 2000, Madame Pierrette Eugénie DUBOIS, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Robert Louis Aimé FOURNIER, demeurant à MANTES-LA-VILLE (78711) 12, rue de Normandie.

Née à MANTES-LA-JOLIE (78200), le 11 juillet 1931.

Décédée à MANTES-LA-JOLIE (78200) (FRANCE), le 26 décembre 2019.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Jean-Baptiste DUBOIS, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à responsabilité limitée « MANTES EN YVELINES NOTAIRES » titulaire d'un Office Notarial à la résidence de MANTES-LA-JOLIE, 19, avenue du Président Franklin Roosevelt, le 10 juillet 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Jean-Baptiste DUBOIS, notaire à MANTES-LA-JOLIE, référence CRPCEN : 78136, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal Judiciaire de VERSAILLES de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

118761

RÉGIME MATRIMONIAL

INSERTION – CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Jennifer RAVENEAU, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX (Yvelines) 18 rue Joël le Theule CRPCEN 78159, le 4 novembre 2021, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens entre :

Monsieur Massin BEN MAMMAR, et Madame Sarah Nour-EI-Hayet MERIBOUTE, demeurant ensemble à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX (78180) 24, rue du Champ d'Avoine.

Mariés à la mairie de ARNOUVILLE (95400) le 3 septembre 2016 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

118789

ppl.fr
Portail de la Publicité Légale des Entreprises
Site officiel d'accès aux publicités et aux informations légales des entreprises



ESSONNE

91

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Suivant acte reçu par Maître Caroline BIDEPLAN-RENAUT, Notaire de la Société par Actions Simplifiée dénommée « 38 GAMBETTA NOTAIRES », titulaire d'un Office Notarial à MASSY (Essonne), 38 rue Gambetta, le 18 octobre 2021, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SCI MELA

Objet social : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Siège social : 97 rue de Paris Bâtiment A – 91400 ORSAY

Durée : 99 ans

Capital : 200 euros

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les **gérants** de la société sont Mme Aliyyah Nandi Téné SALIFOU demeurant à ORSAY (91400) 97 rue de Paris bâtiment A2 et Mme Amina Ouakpe TABIOU demeurant à GARCHES (92380) 63 rue du 19 janvier

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de EVRY

118758

Par acte ssp en date du 29.10.2021, il a été constituée une SAS dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination :

OUDDJA

Objet : l'étude, le développement, la commercialisation de tout produit et service en relation avec la santé et la sécurité des êtres vivants, et les activités complémentaires ou connexes aux activités susvisées

Siège social : 73, rue Léon Bourgeois 91120 Palaiseau

Capital : 100 000 €

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS

Président : M. Jean-Marc ANDRE demeurant 96, route des Charmes 78320 Lévis-Saint-Nom

Admission aux assemblées et droit de vote : tout associé a le droit de participer aux décisions par lui-même ou par le mandataire de son choix. Chaque action donne droit à une voix.

Immatriculation au RCS D'EVRY

118843

ଋ ॠ ॡ ॢ ॣ । ॥ ० १ २ ३ ४ ५ ६ ७ ८ ९

MODIFICATIONS

H&A NOTAIRES CONSEILS

SCP au capital de 400 331,12 Euros
Siège social : 91160 LONGJUMEAU
10 place de Bretten
785 209 248 R.C.S. EVRY

Par décision de la collectivité des associés le 17/02/2021, il a été décidé de modifier la dénomination sociale de la société qui devient : **HEUEL & ASSOCIES NOTAIRES CONSEILS**

Par décision de la collectivité des associés le 6/07/2021, le capital social a été augmenté pour être porté à la somme de 400.483,57 €

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de EVRY.

118763

L4 PARTNERS

SAS au capital de 320 000 Euros
Siège social : 91130 RIS-ORANGIS
44, avenue Paul Langevin
Zone Industrielle Orme de Pomponne
817 409 071 R.C.S. EVRY

Par décisions du Président le 21/10/2021, il a été décidé de réduire le capital social pour le ramener à 287 500 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS d'EVRY.

118739

LES ALLIES

SCI au capital de 60 979,61 Euros
Siège social :
91940 GOMETZ-LE-CHÂTEL
12, rue des Delaches ZAC des Delaches
402 071 021 R.C.S. EVRY

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 08/10/2021, il a été décidé de nommer en qualité de gérant Mme Laure COLTRINARI en remplacement de Mme Marie-France RAPHOZ. Le dépôt légal sera effectué au RCS de EVRY.

118728

CARREFOUR FINANCE

Société Anonyme
au capital de 6 823 394 827,05 Euros
Siège social :
1050 BRUXELLES (Belgique)
Avenue Louise numéro 240
Inscrite au Registre des Personnes Morales (Bruxelles, division francophone) sous le numéro 0819.631.489

Du procès-verbal de l'assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 29/09/2021 reçu par Maître Gérard INDEKEU, Notaire associé résidant à Bruxelles (1050 Bruxelles), Avenue Louise, 126, faisant partie de la Société à Responsabilité Limitée « Gérard INDEKEU - Dimitri CLEENWERCK de CRAYENCOUR », BCE n° 0890.388.338, il a été décidé de transférer le siège de la société vers la France au 93 avenue de Paris 91300 Massy avec préservation de la continuité de sa personnalité juridique conformément à l'article 14 :16 du Code des sociétés et des associations, et

continuation sous la forme de société par actions simplifiée, soumise aux lois françaises sur les sociétés commerciales. La dénomination, le capital social et son objet demeurent inchangés. Il a été pris acte de la démission des administrateurs de la société anonyme de droit belge et a été nommé en qualité de Président sous la forme de société française, M. FULPIN Antoine demeurant 46 rue Veydt, 1050 Ixelles (Belgique). D'autre

part, il a été pris acte de la démission du commissaire soit de la société MAZARS REVISSEURS D'ENTREPRISES SCRL de la société anonyme de droit belge et la société MAZARS – Tour Exaltis – 61 Rue Henri Régnauld – La Défense – 92400 COURBEVOIE – 784 824 153 RCS NANTERRE a été nommée en qualité de Commissaire aux comptes de la société sous sa forme de droit français.

Il est rappelé les mentions suivantes :
Dénomination : CARREFOUR FINANCE
Forme : SAS.

Siège social : 93 avenue de Paris 91300 Massy.

Capital social : 6 823 394 827,05 euros.
Durée : 99 à compter du jour de son immatriculation au RCS.

Objet : Le développement et la centralisation, dans le seul intérêt des sociétés du Groupe auquel elle appartient, des activités suivantes : fourniture et rassemblement d'informations, relation avec les autorités nationales et internationales, centralisation des travaux comptables, administratifs et d'informatique, centralisation et gestion de trésorerie, opérations financières, opérations bancaires, opérations monétaires et opérations de couverture de risques résultant des fluctuations des taux de change des monnaies, opérations d'achat, ainsi que toutes activités et prestations de services administratifs ayant un caractère préparatoire ou auxiliaire à ces activités au bénéfice de sociétés du Groupe. Toute opération d'investissement, l'acquisition et la détention de toutes actions, valeurs mobilières, droits et biens meubles et immeubles, et, de manière générale, tout intérêt dans des investissements mobiliers ou immobiliers.

Cessions d'actions : Tout transfert d'actions(s) par l'associé unique, de quelque nature qu'il soit, est libre s'il est réalisé au profit d'une ou plusieurs personnes morales contrôlées directement ou indirectement par CARREFOUR SA. Tout autre transfert d'action (s) requiert l'agrément du Président suivant les modalités définies dans les statuts. En cas de pluralité d'associés, les cessions d'action (s) entre associés sont libres. Les cessions d'action(s) sont également libres si elles sont réalisées au profit d'une ou plusieurs autres personnes morales contrôlées directement ou indirectement par CARREFOUR SA. Toute autre cession d'action(s) est soumise à l'agrément du Président après mise en œuvre de la procédure décrite dans les statuts, sauf à ce que le Président dispense le cédant de la mise en œuvre de cette procédure.

Conditions d'admission aux assemblées et droit de vote : Chaque action donne droit, dans les bénéfiques et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente et donne droit au vote et à la représentation lors des décisions collectives dans les conditions fixées par les statuts.

Les statuts ont été modifiés en conséquence. La société sera radiée du Registre des Personnes Morales (Bruxelles, division francophone) et elle fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS d'EVRY.

118710

BIGOTIN

SCI au capital de 2 000 Euros
Siège social :
91100 CORBEIL-ESSONNES
3, rue Jean Piestre
900 443 102 R.C.S. EVRY

Aux termes de l'AGE en date du 27/10/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 18, chemin de la Bretonnière 91660 LE MERVILLOIS à compter du 01/11/2021.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de EVRY.

118810

ADRASYS

SAS au capital de 1 000 Euros
Siège social : 91450 ÉTIOLLES
41 bis, rue des bordes
849 252 390 R.C.S. EVRY

L'AGE du 18/10/2021 a décidé de modifier le capital social de la société en le portant de 1 000 Euros, à 20 000 Euros.
Modification au RCS d'EVRY.
118880

**TRANSMISSION
UNIVERSELLE
DE PATRIMOINE**

NEO RESUME

Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 1 500 Euros
Siège social :
91480 QUINCY-SOUS-SENART
69, rue Villeroy
799 236 781 R.C.S. EVRY

Par décision du 5 novembre 2021, l'associé unique personne morale, la société SOURCITEC, société par actions simplifiée au capital de 22 500 euros, ayant son siège social 20, quai du Commandant Malbert - 29200 BREST, a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la société NEO RESUME.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de l'EURL NEO RESUME au profit de la Société SOURCITEC associée unique personne morale, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de 30 jours accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition auprès du Tribunal de Commerce d'EVRY à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Mention sera faite au RCS d'EVRY.
Pour avis.
118857

DISSOLUTIONS

BM

Société civile
au capital de 1 126 580,00 Euros
Siège social :
91640 FONTENAY-LES-BRIS
3, rue du Bon Puits
482 123 320 R.C.S. EVRY

Aux termes d'un acte de notoriété reçu par Maître Dominique BAES notaire à VINCENNES (94300) le 28 octobre 2016, il a été pris acte de la fin des fonctions de gérant de Monsieur Jean-Louis Michel MERCIER suite à son décès survenu le 12/09/2016. Aux termes d'une décision des associés du 29/08/2020, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société, Madame Andréa BARREAU, associée-gérante, demeurant à VINCENNES (94300) 59, avenue de Paris, est désignée liquidateur sans limitation de pouvoirs en vertu de la décision du 29/08/2020. La domiciliation pour la liquidation est faite en l'Office notarial de Maître Dominique BAES, Notaire à VINCENNES (94300) 120, rue de Fontenay. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au GTC de EVRY.
118730

FOCH 12

Société civile immobilière en liquidation au capital de 1.000 Euros
Siège social :
91370 VERRIERES-LE-BUISSON
49, Chemin des Vaux Mourants
529 236 754 R.C.S EVRY

Par décision du 30/09/2021 à 9 heures, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour, a nommé en qualité de liquidateur M. Philippe HARTMANN, demeurant au 49, Chemin des Vaux Mourants - 91370 VERRIERES-LE-BUISSON et fixé le siège de la liquidation au domicile du liquidateur. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents devront être notifiés.
Mention au R.C.S d'EVRY.
118765

SCM MEDICGESTION

Société civile de moyens en liquidation au capital de 120 Euros
Siège social :
91370 VERRIERES-LE-BUISSON
8, Résidence d'Amblainvilliers
529 239 428 R.C.S. EVRY

Par décision du 30/09/2021 à 10 heures, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour, a nommé en qualité de liquidateur M. Philippe HARTMANN, demeurant au 49, Chemin des Vaux Mourants - 91370 VERRIERES-LE-BUISSON et fixé le siège de la liquidation au domicile du liquidateur. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents devront être notifiés. Mention au R.C.S. d'EVRY.
118796

Dissolution anticipée

**SCI TARGET SKILLS
INVESTISSEMENT**

Société civile immobilière en liquidation au capital de 1 000 Euros
Siège social :
91080 EVRY COURCOURONNES
1-3, rue Marcel Carné
Siège de liquidation :
91080 EVRY-COURCOURONNES
1-3, rue Marcel Carné
485 313 522 R.C.S. EVRY

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 4 novembre 2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Hervé KOPYTO, demeurant 48 B, Résidence Les Bois du Cerf, 91450 ETIOLLES, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 1-3, rue Marcel Carné, 91080 EVRY-COURCOURONNES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'EVRY, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

118840

**CLÔTURES
DE LIQUIDATION**

FOCH 12

Société civile immobilière en liquidation au capital de 1.000 Euros
Siège social :
91370 VERRIERES-LE-BUISSON
49, Chemin des Vaux Mourants
529 236 754 R.C.S EVRY

L'AGO en date du 30/09/2021 à 16 heures, après avoir entendu le rapport de M. Philippe HARTMANN, liquidateur, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS d'EVRY. Radiation au RCS d'EVRY.
118766

SCM MEDICGESTION

Société civile de moyens en liquidation au capital de 120 euros
Siège social :
91370 VERRIERES-LE-BUISSON
8, Résidence d'Amblainvilliers
529 239 428 R.C.S. EVRY

Par une décision de l'associé unique en date du 30/09/2021 à 17 heures, après avoir entendu le rapport de M. Philippe HARTMANN, liquidateur, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS d'EVRY. Radiation au RCS d'EVRY.
118798

BM

Société civile en liquidation au capital de 1 126 580,00 Euros
Siège social :
91640 FONTENAY-LES-BRIS
3, rue du Bon Puits
482 123 320 R.C.S. EVRY

Aux termes d'une décision du 29/08/2020, il a été approuvé les comptes de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur Madame Andréa BARREAU, et prononcé la clôture des opérations de liquidation. La société sera radiée du RCS d'EVRY.
118743

OPPOSITIONS

VENTES DE FONDS

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PARIS du 28 octobre 2021 enregistré au Service Départemental de l'Enregistrement d'Etampes le 2 novembre 2021 sous les mentions : Dossier 2021 00026925 référence 9104P61 2021 A 04718, La Société AUX ELLES D'ANGE, Société à responsabilité limitée (Société à associé unique) au capital de 5 000 euros, ayant son siège social 4, place Saint-Médard - 91800 BRUNOY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro EVRY RCS 794 446 906, a cédé à

La Société INSTITUT PETIT ANGE, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 4, place Saint-Médard - 91800 BRUNOY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro EVRY RCS 903 310 605

un fonds de commerce et artisanal d'institut de beauté, esthétique, cosmétique et parfumerie, connu sous l'enseigne AUX ELLES D'ANGE sis et exploité 4, place Saint-Médard - 91800 BRUNOY

au prix de 65 000 euros, entrée en jouissance au 28 octobre 2021,

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales à l'adresse du fonds pour la validité et chez Maître Candice VIER-CAZIER, Avocats, sis à l'adresse professionnelle au 109, rue de Courcelles - 75017 PARIS pour la correspondance.
Pour avis

118774

HAUTS-DE-SEINE

92

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

EXPERT HYGIENE

Forme juridique : SASU
Siège social : 12, rue du Château 92250 LA GARENNE-COLOMBES

Capital : 1 000 €

Durée : 99 années

Objet : Activités de désinfection, désinsectisation, dératisation. Activités de désinfection de locaux et de véhicules et de destruction de parasites. Activité d'assainissement. Activité de plomberie en sous-traitance, le nettoyage extérieur de bâtiments de tous types, y compris les bureaux, les usines, les magasins, les locaux à usage commercial et professionnel et les immeubles à appartements.

Président : M. Salim ZAHER demeurant : 18, avenue du Général de Gaulle 95100 ARGENTEUIL

Cession des actions : Clauses d'agrément.

Chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions, sans limitation.

La société sera immatriculée au R.C.S. de NANTERRE.
118865

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître JULLIEN FRANÇOIS, notaire au 9, rue Boutard 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, le 03/11/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

CHEZYX

Forme : Société civile

Objet social : Acquisition, propriété et gestion, administration, mise en valeur et plus généralement l'exploitation par bail ou autrement des biens sociaux, de tous immeubles dont elle pourra devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, ainsi que la réalisation de travaux dans ces immeubles, le profit ou l'économie qui pourra en résulter.

Siège social : 86, rue de Chézy, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.

Capital : 938 000 €.

Gérance : PELLAS Isabelle demeurant 19, rue de Longchamp 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.

Cession des parts : Clauses d'agrément

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE.
118803

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître COHEN Annie, notaire au 50 bis, avenue Charles de Gaulles 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, le 03/11/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SCI BENJAMIN

Forme : Société civile immobilière
Objet social : Acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Siège social : 50, avenue du Roule, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.
Capital : 800 €.
Gérance : CHETRIT Maurice demeurant 20, rue Parmentier 92200 NEUILLY-SUR-SEINE
Cession des parts : Clauses d'agrément
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE.
 118844

Par acte SSP du 05/11/2021, il a été constitué la société suivante :

HV WINE

Forme : SAS.
Capital : 100 €.
Objet : La réalisation de toutes prestations de services, de consultant, de conseil, et d'accompagnement auprès de toute entreprise, des particuliers, des collectivités et autres organismes publics ou privés, en matière de sommellerie.
Siège social : 57, rue Carnot – 92300 Levallois-Perret.
Président : Monsieur Victor Demouge, 57, rue Carnot – 92300 Levallois-Perret.
Durée : 99 ans.
 Immatriculation au RCS de Nanterre.
 118858

Aux termes d'un ASSP en date du 27/10/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SAS DIMA

Forme : Société par actions simplifiée
Objet social : L'exploitation d'un fonds de commerce de café restaurant, salon de thé, sandwicherie, restauration rapide, vente à emporter, livraison à domicile.
Siège social : 35, rue Benoît Malon, 92150 SURESNES.
Capital : 500 €.
Présidence : BENBRAHIM Salim demeurant 16, rue de l'Eglise 92000 NANTERRE ;
Directeur général : HMANI Ismail demeurant 2, avenue Felix Faure 92000 NANTERRE ;
Cession d'actions : Clauses d'agrément
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE.
 118876

Aux termes d'un ASSP en date du 02/11/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

VEBAPI

Forme : Société civile immobilière
Objet social : Acquisition, transformation, construction, vente, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, en ce compris la mise à disposition gratuite des biens dont elle est propriétaire au profit de tout ou partie de ses associés.
Siège social : 141, rue Jean Baptiste, 92400 COURBEVOIE.
Capital : 182 000 €.
Gérance : PICARD Vincent et SEGALEN Elodie demeurant ensemble 141, rue Jean-Baptiste Charcot 92400 COURBEVOIE.
Cession des parts : Clauses d'agrément
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE.
 118881

Aux termes d'un ASSP en date du 04/10/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

LA SORBANE

Forme : Société civile immobilière
Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente -exceptionnelle- de tous biens et de droits immobiliers et notamment l'acquisition d'un bien immobilier au PLAN-DE-LA-TOUR - 83120, Pré d'Icard ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Siège social : 18, rue Rouget de Lisle, 92600 ASNIERES-SUR-SEINE.
Capital : 1 360 000 €.
Gérance : JOLY Christian demeurant 2, rue du Château 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT.
 JOLY Alexandre demeurant 18, rue Rouget de l'Isle 92600 ASNIERES-SUR-SEINE.
Cession des parts : Clauses d'agrément
Durée : 99 ans. La société sera immatriculée au RCS de NANTERRE.
 118906

MODIFICATIONS

SOCIETE SOFDI

SAS au capital de 100 000,00 Euros
Siège social : 92230 GENNEVILLIERS
 61, rue de la Bongarde
 509 628 996 R.C.S. NANTERRE

Aux termes d'une Décision de l'Assemblée générale en date du 26 octobre 2021, il est acté la démission en qualité de Président, de David CORPEL, à compter du 31 octobre 2021.

Aux termes de cette même décision, il est acté de la nomination en qualité de Président et d'attestataire de capacité, de Eric, Jean PONCHAUT, domicilié 153, rue du Parc Jean-Monnet – 01630 – SAINT-GENIS-POUILLY – à compter du 31 octobre 2021.
 Mention sera faite au R.C.S de NANTERRE.

Pour avis, la Présidence

118870

MPH GLOBAL SERVICES

SAS au capital de 15 805 265 Euros
Siège social : 92400 COURBEVOIE
 Tour Egée - 9/11, allée de l'Arche
 499 137 610 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 23/09/2021 et des décisions du Président en date du 21/10/2021, le capital social a été réduit à la somme de 11 515 264,50 Euros puis à la somme de 9 483 159 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
 118837

SIBELCO FRANCE

SAS au capital de 39 060 000 Euros
Siège social : 92400 COURBEVOIE
 8-14, avenue de l'Arche ZAC Danton
 Immeuble Le Colisée Bât C
 682 000 328 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AG en date du 03/11/2021, il a été décidé de nommer en qualité de Président M. Danny JANS demeurant Bovenstraat 62 3770 RIEMST/BELGIQUE en remplacement de M. Corrado BACCANI.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
 118838

ISG INFORMATION SERVICES

GROUP FRANCE SA

SA au capital de 76 224,51 Euros
Siège social :
 92213 SAINT-CLOUD CEDEX
 250 Bureaux de la Colline
 384 830 253 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des délibérations du conseil d'administration en date du 30.06.2021 et 16.09.2021, il a été : - pris acte de la fin du mandat d'administrateur et président du conseil d'administration de M. David BERGER à effet au 07.06.2021 ; - coopté en qualité d'administrateur et nommé en qualité de président du conseil d'administration M. Timothy LEONARD demeurant 18 Evergreen Place Ridgefield CONNECTICUT 06877, ETATS-UNIS.

Aux termes de l'AG en date du 16/09/2021, il a été décidé, en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Il a été décidé de ratifier la cooptation de M. Timothy LEONARD.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
 118917

C.C.D.N

Société Civile au capital de 300 000 Euros
Siège social : 92400 COURBEVOIE
 30, rue Adam Ledoux
 482 187 986 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGE en date du 25/10/2021, il a été pris acte de la fin du mandat de gérant de M. Claude CHEMIN et M. Dominique CHEMIN.

Il a également été décidé de transférer le siège social au 26, rue de l'Aigle 92250 LA GARENNE-COLOMBES.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
 118747

APINI CAPITAL

Société à Responsabilité limitée au capital de € 426 980,-
Siège social :
 92300 LEVALLOIS PERRET
 49, rue Camille Pelletan
 790 148 977 R.C.S. NANTERRE
 SIRET : 790 148 977.00016 APE 6612Z

Aux termes des décisions extraordinaires de l'associé unique du 30.09.2021, il résulte que : Le siège social a été transféré de 92300 LEVALLOIS PERRET - 49, rue Camille Pelletan au 833, Chemin des Hautes Terres - 84240 ANSOUIS à compter du 30.09.2021. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Radiation du RCS de NANTERRE et immatriculation au RCS d'AVIGNON. Pour avis. Le Gérant.
 118777

CLICKANDBOAT

SAS au capital de 5 252 Euros
Siège social :
 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
 Péniche West River,
 10, quai du 4 Septembre
 801 157 256 R.C.S. NANTERRE

Par décisions du Président le 21/10/2021, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 5 259 euros. Par décisions du Président le 26/10/2021, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 6 143,10 euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
 118790



ARBONIS

Société par actions simplifiée au capital de 2 029 100 Euros
Siège social : 92000 NANTERRE
 61, avenue Jules Quentin
 795 820 067 R.C.S. NANTERRE

Par décisions en date du 5 novembre 2021, l'Associé unique décide de transférer, à compter du 16 novembre 2021, le siège social de la Société de « NANTERRE (92000) – 61, avenue Jules Quentin » dans son établissement secondaire sis à « RUEIL-MALMAISON (92500) – 4, rue Jacques Daguerre » qui devient ainsi le siège social et l'établissement principal de la Société et en conséquence de modifier l'article 4 « SIEGE SOCIAL » des statuts à la même date.

Pour avis

118902

STEELEOM

Société par actions simplifiée au capital de 200 000 Euros
Siège social : 92000 NANTERRE
 61, avenue Jules Quentin
 538 275 413 R.C.S. NANTERRE

Par décisions en date du 5 novembre 2021, l'Associé unique décide de transférer, à compter du 16 novembre 2021, le siège social de la Société de « NANTERRE (92000) – 61, avenue Jules Quentin » dans son établissement secondaire sis à « RUEIL-MALMAISON (92500) – 4, rue Jacques Daguerre » qui devient ainsi le siège social et l'établissement principal de la Société et en conséquence de modifier l'article 4 « SIEGE SOCIAL » des statuts à la même date.

Pour avis

118899

STRUCTURES ILE-DE-FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 100 000 Euros
Siège social : 92000 NANTERRE
 61, avenue Jules Quentin
 342 972 320 R.C.S. NANTERRE

Par décisions en date du 5 novembre 2021, l'Associé unique décide de transférer, à compter du 15 novembre 2021, le siège social de la Société de « NANTERRE (92000) – 61, avenue Jules Quentin » dans son établissement secondaire sis à « NANTERRE (92000) – l'Archipel – 1973, boulevard de la Défense » qui devient ainsi le siège social et l'établissement principal de la Société et en conséquence de modifier l'article 4 « SIEGE SOCIAL » des statuts à la même date.

Pour avis

118896

VCF 50

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 Euros
Siège social : 92000 NANTERRE
 61, avenue Jules Quentin
 878 260 298 R.C.S. NANTERRE

Par Décisions de l'Associé Unique en date du 29 octobre 2021, l'Associé unique décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social de la Société, actuellement fixé à « NANTERRE (92000) – 61, avenue Jules Quentin » à « LAXOU (54520) – l'Oméga – 415, avenue de Boufflers » ; et de modifier, en conséquence, l'article 4 (intitulé « SIEGE SOCIAL ») des statuts.

La société sera radiée du RCS de NANTERRE et elle fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de NANCY.

Pour Avis

118909

CED France HOLDING

SAS au capital de 17 001 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
15, rue de Laborde
882 426 836 R.C.S. PARIS

Par décisions du 2 novembre 2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 15 Rue de Laborde, 75008 PARIS au 2 Rue Jacques Daguerre – Immeuble Ariane – 92500 RUEIL MALMAISON à compter du 2 novembre 2021 ; l'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Président : CED HOLDING BV Société de droit Néerlandais Capelle Aan Den IJssel (Pays-Bas). **Directeur Général :** Valérie BERTHEREAUX 10 Rue Bayen 75017 PARIS. La Société sera désormais immatriculée au RCS de Nanterre.
118890

CED France

SARL au capital de 676 224,51 Euros
Siège social : 92500 RUEIL MALMAISON
6, rue Eugène et Armand Peugeot
418 501 524 R.C.S. NANTERRE

Par décisions du 2 novembre 2021, la gérance a décidé de transférer le siège social du 6 Rue Eugène et Armand Peugeot – 92500 RUEIL MALMAISON au 2 rue Jacques Daguerre – Immeuble Ariane – 92500 RUEIL MALMAISON à compter du 2 novembre 2021 ; l'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Dépôt légal au RCS de NANTERRE.
118828

ANTHEA SOLAIRE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 41 936,96 Euros
Siège social : 92140 CLAMART
2, rue de Châtillon
391 528 395 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGE du 05/10/2021, il a été décidé à compter de ce jour de :
- transférer le siège social 2, rue de Châtillon - 92140 CLAMART au 1 bis, rue Pierre et Marie Curie – 92140 CLAMART. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence,
- d'étendre l'objet social aux activités de : location de voilier. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
118851

G'AUCUBE

SAS au capital de 7 500 Euros
Siège social : 92000 NANTERRE
18/22, rue d'Arras
877 989 335 R.C.S. NANTERRE

Par décision des associés prise par acte sous seing privé en date du 30 septembre 2021, il a été procédé à la nomination de Monsieur Coidio Abel Renaud EBA, demeurant 36 avenue Gabriel Péri à BEZONS (95870), en qualité de Directeur Général pour une durée indéterminée à compter du 30 septembre 2021. Mention en sera faite au RCS de NANTERRE.
118883

FUSIONS

LABORATOIRES OMEGA PHARMA FRANCE

SAS au capital de 26 055 154 Euros
Siège social : 92320 CHATILLON
20, rue André Gide
542 044 656 R.C.S. NANTERRE
(Société absorbante)

Et

RANIR SAS

SAS au capital de 1 344 860 Euros
Siège social : 60000 BEAUVAIS
36, avenue Salvador Allende, Bâtiment 1
Numéro 49-50
449 472 729 R.C.S. BEAUVAIS
(Société absorbée)

Aux termes des Décisions de l'Associé Unique du 31/10/2021, l'associé unique après avoir pris connaissance du projet de fusion absorption de la société RANIR SAS en date du 20/09/21 : -approuve ce projet de fusion, l'évaluation à leurs valeurs comptables des actifs et passifs transmis, la valeur du patrimoine évalué à 3 931 964 Euros. Il ne sera procédé à aucun échange d'actions et en conséquence à aucune augmentation de capital de la société absorbante, celle-ci détenant la totalité des actions composant le capital de la société absorbée ;

- constate la réalisation définitive de la fusion et en conséquence la dissolution de la liquidation de la société absorbée à compter du 31/10/21 à minuit.

D'autre part, il a été décidé de modifier le deuxième paragraphe de l'article 5 des statuts (objet social) afin d'y insérer les termes « produits bucco-dentaires » à la suite du terme désinfectant.

Les statuts ont été modifiés en conséquence

Le dépôt légal sera effectué au Tribunal de Commerce de NANTERRE.
118723

PROJETS DE FUSIONS

La Fondation Perce-Neige

Fondation reconnue d'utilité publique, par décret du ministère de l'Intérieur du 13 mai 2016, régie par les dispositions de la loi du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat, enregistrée au répertoire SIREN sous le numéro 785 041 005, ayant son siège social 7 bis, rue de la Gare, 92 300 LEVALLOIS-PERRET

(fondation absorbante)

Et

L'Association pour la Rééducation et l'Insertion des Autistes (l'ARIA)

Association déclarée à la Préfecture de Paris le 06/10/1988, régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé 24 bis, rue des Plantes, 75014 PARIS, et enregistrée au répertoire SIREN sous le numéro 348 555 889,
(association absorbée)

Ont établi un projet de traité de fusion aux termes duquel la Fondation Perce-Neige absorbe l'association ARIA par fusion-absorption.

La Fondation Perce-Neige a pour but d'accueillir et d'accompagner, de façon adaptée, les enfants et les adultes touchés par une déficience mentale, un handicap physique ou psychique.

La Fondation a également vocation à apporter un soutien aux familles touchées par le handicap et à favoriser la recherche scientifique et médicale.

La Fondation met en œuvre des actions communes avec des personnes, physiques ou morales, poursuivant des buts similaires.

L'Association Aria a pour buts :

- de rechercher, favoriser, ou mettre en place, tous moyens permettant la sauvegarde des intérêts moraux, matériels et financiers des personnes handicapées par une pathologie autistique ou de troubles apparentés,
- d'assurer à ces personnes un développement optimal et une insertion sociale optimale par une éducation et un accompagnement appropriés.

Adoption du projet de traité de fusion

Le projet de traité de fusion a été adopté le 6 octobre 2021 par le Conseil d'Administration de l'Association ARIA. Il a été adopté le 4 octobre 2021 par le Conseil d'Administration de la Fondation Perce-Neige.

Sur le plan juridique, la fusion prendra effet le 1er janvier 2022, sous réserve de la levée avant cette date des conditions suspensives :

A l'approbation définitive de la fusion par l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'association ARIA se réunissant le 15 décembre 2021 et par le Conseil d'Administration de la Fondation Perce-Neige se réunissant le 16 décembre 2021,

tenant au transfert des autorisations administratives initialement détenues par l'Association Aria à la fondation Perce-Neige ; à défaut le traité prendra effet à la levée de la dernière des conditions suspensives stipulées.

Aux plans fiscal et comptable, elle prendra effet au 1er janvier 2022.

Pour établir les bases et les conditions de l'opération de fusion, ont été retenus les comptes de l'association absorbée au 31 décembre 2020. L'actif et le passif de l'association ARIA s'établissent à :

Total de l'actif apporté : **7 396 069 €**
Total du passif pris en charge : **4 330 594 €**

Soit un actif net apporté de **3 065 475 €**.

En contrepartie de l'apport effectué par l'Association ARIA à la Fondation Perce-Neige, cette dernière s'engage à :

Affecter l'ensemble des biens et droits apportés exclusivement à la réalisation de son objet et moyens statutaires ; Perce-Neige fera ainsi perdurer au travers de sa propre mission celle de l'ARIA ;

Poursuivre, développer et pérenniser l'œuvre et le travail accomplis par l'ARIA

Les créanciers des parties pourront faire opposition à l'opération dans le délai de 30 jours à compter de la présente publication auprès du Tribunal judiciaire de Nanterre et auprès du Tribunal judiciaire de Paris.
118903

DISSOLUTIONS

ETS CORVEE

SA au capital de 26 800 Euros
Siège social : 92170 VANVES
187, avenue du Général de Gaulle
552 047 417 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 02/11/2021, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société. M. Jean-Louis CORVEE demeurant 187, avenue du Général de Gaulle 92170 VANVES, a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social de la société. Il a été mis fin aux fonctions du Président Directeur Général et aux administrateurs.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
118733

Consultation gratuite pour toutes les convocations d'assemblées sur :
www.jss.fr

CLÔTURES DE LIQUIDATION

MICHELLE PILCZER CONSEIL

SARL en liquidation
au capital de 20 000 Euros
Siège social : 92210 ST-CLOUD
10, rue de la Porte Jaune
381 554 021 R.C.S. NANTERRE

Par décision de l'associé unique le 30/09/2021, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation. La société sera radiée du RCS de NANTERRE.
118814



2 Impasse René Couzinet
31500 TOULOUSE

CINCINNATUS FINANCEMENT

Société à responsabilité limitée
en liquidation au capital de 2 000 Euros
Siège social et de liquidation :
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
79, rue de Sèvres
752 725 358 R.C.S. NANTERRE

L'AG réunie le 08/11/2021 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Franck GARNIER, demeurant 21, rue Vivaldi 77400 SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NANTERRE, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, le Liquidateur

118863

JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

DES EXPERTS À VOTRE SERVICE



annonces@jss.fr



formalites@jss.fr



formations@jss.fr



**CONVOICATIONS
AUX ASSEMBLÉES**

CLARANOVA S.E.

Société européenne
au capital de 45 971 511 Euros
Siège social :
92250 LA GARENNE-COLOMBES
89/91, boulevard National
Immeuble Vision Défense
329 764 625 R.C.S. NANTERRE

**Avis de convocation
d'une Assemblée Générale Mixte**

AVERTISSEMENT

Dans le contexte de la pandémie de COVID -19, la Société pourrait être conduite à modifier les modalités de participation à l'Assemblée Générale du 1^{er} décembre 2021. Ainsi, en cas d'évolution des dispositions légales relatives à la crise sanitaire, il pourrait être décidé que l'Assemblée Générale du 1^{er} décembre 2021 se tienne à huis clos.

Vous êtes donc invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale sur le site internet de la Société www.claranova.com, qui pourrait être mis à jour pour préciser les modalités définitives de participation à cette Assemblée Générale en fonction des impératifs sanitaires et/ou légaux.

Les actionnaires devront respecter les mesures sanitaires applicables au moment de la tenue de la réunion (notamment la présentation d'un pass sanitaire). La Société fera ses meilleurs efforts pour que les mesures de distanciation soient respectées lors de l'Assemblée mais la Société n'encourra aucune responsabilité au titre d'une éventuelle contamination de personnes qui décideront, sous leur seule responsabilité, de participer physiquement à l'Assemblée.

La Société a pris toutes les mesures pour faciliter le vote à distance afin que les actionnaires puissent également voter sans participer physiquement à l'Assemblée Générale par des moyens de vote à distance (vote par correspondance ou procuration), en utilisant le formulaire de vote prévu à cet effet disponible dans la rubrique dédiée aux Assemblées Générales sur le site internet de la Société <https://www.claranova.com/investisseurs/assemblees-generales/> ou par Internet sur la plateforme de vote sécurisée VOTACCESS.

Dans le cadre de la relation entre la Société et ses actionnaires, la Société les invite fortement à privilégier la transmission de toutes leurs demandes et documents par voie électronique à l'adresse suivante : contact@claranova.com

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société CLARANOVA S.E. (la « Société ») sont informés qu'ils sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire de la Société qui se tiendra le **mercredi 1^{er} décembre 2021 à 15 heures**, au Centre de Conférences Capital 8, 32 Rue de Monceau, 75008 Paris afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 juin 2021
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2021
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2021
4. Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce
5. Ratification de la cooptation de Mme Christine Hedouis en qualité d'administratrice
6. Ratification de la cooptation de Mme Viviane Chaine-Ribeiro en qualité d'administratrice
7. Ratification de la cooptation de M. Chahram Becharat en qualité d'administrateur

8. Nomination de M. Jean-Yves Quentel en qualité d'administrateur

9. Approbation des informations sur la rémunération de chacun des mandataires sociaux requises par le paragraphe I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce pour l'exercice 2020-2021

10. Approbation des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 30 juin 2021 ou attribués au titre dudit exercice au Président du Conseil d'administration, Monsieur Pierre Cesarini

11. Approbation des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 30 juin 2021 ou attribués au titre dudit exercice au Directeur Général, Monsieur Pierre Cesarini

12. Approbation des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 30 juin 2021 ou attribués au titre dudit exercice au Directeur Général Délégué, Monsieur Jean-Yves Quentel

13. Approbation de la politique de rémunération du Président Directeur Général de la Société pour l'exercice 2021-2022

14. Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général Délégué de la Société pour l'exercice 2021-2022

15. Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux non dirigeants de la Société pour l'exercice 2021-2022

16. Fixation du montant de la rémunération annuelle globale des administrateurs

17. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres

18. Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

19. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une réduction de capital social par annulation des actions auto-détenues

20. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de titres de capital ou donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société et/ou de toute filiale, avec maintien du droit préférentiel de souscription

21. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public et faculté de conférer un droit de priorité

22. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie d'offre dite de "placement privé" visée l'article L. 411-2 1^o du Code monétaire et financier

23. Autorisation à conférer conformément à l'article L. 22-10-52 alinéa 2 du Code de commerce au Conseil d'administration à l'effet de fixer le prix d'émission des actions, des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution

de titres de créance et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre de la délégation de compétence, objet des 21^{ème} et 22^{ème} résolutions

24. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes

25. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription

26. Délégation consentie au Conseil d'administration en vue d'émettre des actions et des valeurs mobilières emportant augmentation de capital en rémunération d'apports en nature

27. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'émettre des actions et des valeurs mobilières emportant augmentation de capital en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société

28. Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription

29. Plafond global des augmentations de capital

30. Délégation au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions ou de titres donnant accès au capital, réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers

**31. Pouvoirs pour les formalités
INFORMATIONS**

**A – Participation à l'Assemblée
Qualité d'actionnaire**

Les actionnaires peuvent prendre part à l'Assemblée Générale Mixte quel que soit le nombre d'actions dont ils sont propriétaires, nonobstant toutes clauses statutaires contraires. Chaque actionnaire est admis sur justification d'identité.

Tout actionnaire peut s'y faire représenter par son conjoint, par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité, par un autre actionnaire ou par toute autre personne physique ou morale de son choix.

Les représentants légaux d'actionnaires incapables et les représentants des personnes morales actionnaires peuvent être tenus de justifier leur qualité par production d'une expédition de la décision de justice ou d'un extrait certifié conforme de la décision des associés ou du conseil les ayant nommés.

Conformément à l'article R. 225-85 du Code de commerce, la participation à l'Assemblée Générale Mixte est subordonnée à l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application de l'article L. 228-1 du Code de commerce, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale Mixte, soit le **lundi 29 novembre 2021 à zéro heure**, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

De même, conformément à l'article R. 225-85 du Code de commerce, l'inscription des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité doit être constatée par une attestation de participation délivrée par ce dernier et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration, ou encore, à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Seuls pourront participer à

l'Assemblée les actionnaires remplissant à cette date, soit le **lundi 29 novembre 2021 à zéro heure**, heure de Paris, les conditions prévues par l'article R. 225-85 du Code de commerce.

Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée Générale Mixte et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale Mixte à zéro heure, heure de Paris.

B – Mode de participation à l'Assemblée Générale Mixte

CLARANOVA offre par ailleurs à ses actionnaires la possibilité de voter par Internet, avant l'Assemblée Générale, sur la plateforme de vote sécurisée VOTACCESS accessible :

- soit via le site de vote dédié <https://www.actionnaire.cic-marketsolutions.eu>, pour les actionnaires détenant leurs actions sous la forme nominative ;

- soit via le site Internet de l'établissement teneur de compte pour les actionnaires détenant leurs actions au porteur dont l'établissement teneur de compte a adhéré au système VOTACCESS et leur propose ce service pour cette Assemblée pourront y avoir accès.

La plateforme VOTACCESS pour cette Assemblée sera ouverte à compter du **mercredi 10 novembre 2021** et la possibilité de voter par internet prendra fin le **mardi 30 novembre 2021** à 15 heures, heure de Paris. Afin d'éviter tout engorgement éventuel de la plateforme VOTACCESS, il est vivement recommandé aux actionnaires de ne pas attendre la veille de l'Assemblée Générale pour saisir leurs instructions.

1. Participation en personne à l'assemblée :

Les actionnaires désirant assister physiquement à l'assemblée générale pourront demander une carte d'admission de la façon suivante :

1.1 Demande de carte d'admission par voie postale

- **Pour l'actionnaire nominatif** : faire parvenir sa demande de carte d'admission avant le **dimanche 28 novembre 2021** à CIC Service Assemblées 6, Avenue de Provence 75452 Paris Cedex 09 ou se présenter le jour de l'Assemblée

- **Pour l'actionnaire au porteur** : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres, qu'une carte d'admission lui soit adressée avant le **dimanche 28 novembre 2021**.

Il serait souhaitable que les actionnaires désirant assister à l'Assemblée fassent leur demande le plus tôt possible pour recevoir la carte en temps utile.

1.2 Demande de carte d'admission par voie électronique

Les actionnaires souhaitant participer en personne à l'Assemblée peuvent également demander une carte d'admission par voie électronique selon les modalités suivantes :

- **Pour l'actionnaire nominatif** : sur la plateforme sécurisée VOTACCESS accessible via le site de vote dédié <https://www.actionnaire.cic-marketsolutions.eu>. Les actionnaires pourront se connecter avec leur identifiant actionnaire et le login qui leur aura été communiqué par courrier postal préalable à l'Assemblée Générale ;

- **pour l'actionnaire au porteur** : Il appartient à l'actionnaire au porteur de se renseigner afin de savoir si son établissement teneur de compte est connecté ou non au site VOTACCESS et, le cas échéant, si cet accès est soumis à des conditions d'utilisation particulières.

Si l'établissement teneur de compte de l'actionnaire est connecté au site VOTACCESS, l'actionnaire devra s'identifier par le portail Internet de l'établissement teneur de compte qui en assure la gestion. Après s'être connectés avec leurs codes d'accès habituels, les actionnaires devront cliquer sur l'icône de vote qui apparaîtra sur la ligne correspondant à leurs actions

CLARANOVA et suivre les indications données à l'écran.

La carte d'admission sera alors envoyée aux actionnaires, selon leur choix, par courrier électronique ou par courrier postal.

2. Vote par correspondance ou par procuration :

2.1 Vote par correspondance ou par procuration par voie postale

Les actionnaires n'assistant pas physiquement à l'Assemblée et souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée ou à un mandataire pourront :

- Pour l'actionnaire nominatif : renvoyer le formulaire de vote par correspondance ou par procuration, qui lui sera adressé avec la convocation, à l'adresse suivante : CIC Service Assemblées 6, Avenue de Provence 75452 Paris Cedex 09,
- Pour l'actionnaire au porteur : demander le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres, à compter de la date de convocation de l'Assemblée. Une fois complété par l'actionnaire, ce formulaire sera à retourner à l'établissement teneur de compte qui l'accompagnera d'une attestation de participation et l'adressera à CIC Service Assemblées 6, Avenue de Provence 75452 Paris Cedex 09.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par CIC Service Assemblées 6, Avenue de Provence 75452 Paris Cedex 09 au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée, soit le **28 novembre 2021** à zéro heure (heure de Paris) au plus tard.

Les désignations ou révocations de mandataires exprimées par voie postale devront être reçues au plus tard trois jours calendaires avant la date de l'Assemblée, soit le **28 novembre 2021** à zéro heure (heure de Paris) au plus tard.

Il est précisé qu'aucun formulaire reçu par la Société après le **28 novembre 2021**, ne sera pris en compte dans les votes de l'Assemblée.

Il est rappelé que pour donner procuration de vote, l'actionnaire doit compléter et signer le formulaire de vote en précisant ses noms, prénom et adresse ainsi que ceux du mandataire.

2.2 Vote par correspondance ou par procuration par voie électronique

Les actionnaires ont également la possibilité de transmettre leurs instructions de vote et désigner ou révoquer un mandataire par internet avant l'Assemblée Générale, sur le site VOTACCESS, dans les conditions décrites ci-après :

- Pour l'actionnaire nominatif : sur la plateforme sécurisée VOTACCESS accessible via le site dédié <https://www.actionnaire.cic-marketsolutions.eu>. Les actionnaires pourront se connecter avec leur identifiant actionnaire et le login qui leur aura été communiqué par courrier postal préalablement à l'Assemblée Générale ;
- pour l'actionnaire au porteur : Il appartient à l'actionnaire au porteur de se renseigner afin de savoir si son établissement teneur de compte est connecté ou non au site VOTACCESS et, le cas échéant, si cet accès est soumis à des conditions d'utilisation particulières.

Si l'établissement teneur de compte de l'actionnaire est connecté au site VOTACCESS, l'actionnaire devra s'identifier par le portail Internet de l'établissement teneur de compte qui en assure la gestion. Après s'être connectés avec leurs codes d'accès habituels, les actionnaires devront cliquer sur l'icône de vote qui apparaîtra sur la ligne correspondant à leurs actions CLARANOVA et suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter ou désigner ou révoquer un mandataire.

3. Désignation et/ou révocation d'un mandataire.

Si l'établissement teneur de compte de l'actionnaire n'est pas connecté au

site VOTACCESS, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut toutefois être effectuée par voie électronique conformément aux dispositions de l'article R. 225-79 du Code de commerce, selon les modalités suivantes :

L'actionnaire devra envoyer un email à l'adresse serviceproxy@cic.fr. Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom de la société concernée, date de l'assemblée, nom, prénom, adresse, références bancaires du mandant ainsi que le nom, prénom et si possible l'adresse du mandataire.

L'actionnaire devra obligatoirement demander à son intermédiaire financier qui assure la gestion de son compte titres d'envoyer une confirmation écrite au CIC Service Assemblées 6, Avenue de Provence 75452 Paris Cedex 09.

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées par le CIC au plus tard la veille de l'Assemblée Générale, soit le **30 novembre 2021**, à 15 heures, heure de Paris, France.

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

Tout actionnaire, titulaire d'actions inscrites en compte titres nominatifs ou au porteur, ayant décidé d'exprimer son vote à distance, ne peut plus choisir, à compter de la réception d'un tel vote par CIC Service Assemblées, un autre mode de participation à l'Assemblée Générale. La possibilité de voter par internet avant l'Assemblée Générale prendra fin la veille de la réunion, soit le **30 novembre 2021** à 15 heures, heure de Paris, France. Toutefois, afin d'éviter tout engorgement éventuel du site VOTACCESS, il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre la veille de l'Assemblée Générale.

C - Dépôt des questions écrites.

Les actionnaires peuvent poser des questions écrites à la Société à compter de la convocation de l'Assemblée Générale Mixte conformément aux articles L. 225-108 et R. 225-84 du Code de commerce. Ces questions doivent être adressées au Président du Directoire au siège social de la Société sis Immeuble Vision Défense - 89-91 Boulevard National, 92250 - La Garenne-Colombes, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courrier à l'adresse contact@claranova.com, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale, soit le **jeudi 25 novembre 2021** à zéro heure, heure de Paris. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

D - Droit de communication

Les documents et informations prévus à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce pourront être consultés sur le site de la Société www.claranova.com ainsi qu'au siège social de la Société, Immeuble Vision Défense - 89-91 Boulevard National, 92250 - La Garenne-Colombes, à compter de la convocation à l'Assemblée Générale Mixte. Le Conseil d'administration.

118795

Publiez vos annonces... dans nos colonnes



OFFRE DE SERVICE

LOCATIONS-GÉRANCES

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27/10/2021,

M. TOUMERT Ahoène, demeurant à SURESNES, 35, rue Benoît Malon 92150, a confié en gérance libre à

La société, **SAS DIMA**, SAS au capital de 500 Euros, dont le siège social est à SURESNES, 35, rue Benoît Malon 92150 en cours d'immatriculation au RCS de NANTERRE.

Un fonds de commerce de **Bar Restaurant** sis et exploité à SURESNES, 35, rue Benoît Malon 92150, pour une durée de 6 ans à compter du 27/10/2021, renouvelable ensuite par tacite reconduction. 118734

AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRES UNIVERSELS - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Par testament olographe du 4 octobre 1993, Madame Catherine MULLER a institué un légataire universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testaments reçu par Maître Emilie COULAUD, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée « Hubert OURY, Emilie COULAUD et Caroline CONVERSE, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à la résidence de CLAMART, 225, avenue Jean Jaurès, le 7 mai 2021 suivi d'un acte complémentaire en date du 27 octobre 2021. De ce dernier, il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Les oppositions à l'exercice de ses droits par le légataire universel seront formées auprès de Maître Monique BLANC-DEPOTEX, Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle dénommée « Yannick GARNIER, François MINGUET, Notaires associés » titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à THONON-LES-BAINS (74200), 26 bis, avenue du Général de Gaulle, notaire chargé du règlement de la succession ; référence CRPCEN : 74040, dans le mois suivant la réception par le greffe de la copie authentique du procès-verbal d'ouverture du testament et de la copie figurée dudit testament et de l'acte complémentaire audit procès-verbal.

Pour insertion,

118829

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil Article 1378-1 du Code de procédure civile Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Par testament du 4 mars 2019, Mme Jeannine Marie TEULIERE, demeurant à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100), 4, avenue du Stade de Coubertin, a consenti un legs universel.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes d'un procès-verbal d'ouverture et de description de testament dressé par Me Agathe MARBAUD DE BRENIGNAN, Notaire, le 9 novembre 2021, duquel il résulte que la légataire remplit les conditions de la saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Maître Jean-Louis FALANDRY, 1, avenue de la Ginesto, 11120 GINESTAS, chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. 118916

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

« Par testament en date du 5 février 2014, Madame Gisèle LEROY née BOUDERLIQUE demeurant à RUEIL-MALMAISON (92500) 6, impasse du Donjon, née à PARIS 14EME ARRONDISSEMENT (75014) le 24 avril 1929 et décédée à COLOMBES (92700) le 29 juillet 2021, a institué un légataire universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes d'un procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Florence ESTEVE MACIGNO, Notaire à COLOMBES, le 3 novembre 2021 dont il résulte que le légataire universel remplit les conditions de saisine.

La copie authentique de ce procès-verbal ainsi que la copie figurée dudit acte ont été adressées au Tribunal de Grande Instance de NANTERRE, le 8 novembre 2021.

Les oppositions à l'exercice de leurs droits par les légataires pourront être formées par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession, soit Maître Florence ESTEVE MACIGNO, Notaire à COLOMBES (92700) 22, avenue Henri Barbusse, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession. » 118824

SEINE-ST-DENIS 93

SOCIÉTÉS MODIFICATIONS

WECKERLE MACHINES FRANCE SAS

SAS au capital de 10 000 Euros Siège social : 93100 MONTREUIL 62, rue Kléber 794 451 278 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes de l'AGE en date du 05/10/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 6, rue du Port de Valvins 77210 AVON.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société sera radiée du RCS BOBIGNY et immatriculée au RCS MELUN. 118820

GROUPE CEC ECO

SAS au capital de 80 000 euros Siège social : 93500 PANTIN 1, rue du Pré Saint-Gervais 832 292 007 R.C.S. BOBIGNY

Par décision de l'AGE du 28/10/2021, il a été décidé de : - Nommer M. Gheorghe SOVA, demeurant 2 rue Danton au BLANC MESNIL (93150) en qualité de Président, en remplacement de M. Kevin COHEN, à compter de ce jour, - Poursuivre l'activité de la Société malgré la perte de plus de la moitié du capital social. Le dépôt légal sera effectué au RCS de BOBIGNY. 118805

C.E.D.

SASU au capital de 1 500 Euros
Siège Social : 95360 MONTMAGNY
73, rue Maurice Bertheaux
853 315 810 R.C.S. PONTOISE

L'AGE du 16.08.21 décide de :
-Nommer nouveau président M. TRAORE Mahamoudou demeurant 2, Av.de la Porte Blancan 75015 PARIS remplaçant M. DIALLO Moussa Demba président démissionnaire.
-Transférer le siège au 7, PLACE DU 11 NOVEMBRE 1918 93000 BOBIGNY
Radiation RCS Pontoise Immatriculation RCS BOBIGNY
118877

BRANDHOLD

SAS au capital de 1 000 Euros
Siège social : 93100 MONTREUIL
39, avenue Faidherbe
852 147 842 R.C.S. BOBIGNY

Par décision de l'Associé Unique le 30/06/2021, il a été décidé qu'en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de BOBIGNY.
118884

SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'HOTEL I DE NOISY

SAS au capital de 38 290 Euros
Siège social : 93160 NOISY-LE-GRAND
4, allée Bienvenue
538 033 929 R.C.S. BOBIGNY

Par décisions de l'associé unique le 29/10/2021, il a été décidé qu'en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de BOBIGNY.
118797

SOCIETE D'EXPLOITATION DES HOTELS DE NOISY

SAS au capital de 643 670 Euros
Siège social : 93160 NOISY-LE-GRAND
2, allée Bienvenue
499 588 887 R.C.S. BOBIGNY

Par décisions de l'associé unique le 29/10/2021, il a été décidé qu'en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de BOBIGNY.
118753

Publiez vos annonces... dans nos colonnes



FUSION ACQUISITION



LOCATION VENTE

DISSOLUTIONS

SCI G.O.P.

Société Civile Immobilière en liquidation au capital de 2 287,00 Euros
Siège social : 93140 BONDY
53, avenue Carnot
341 318 525 R.C.S BOBIGNY

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er octobre 2021, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la Société.
Monsieur Bernard PINEAU, demeurant 28, rue Jules Guesde à BONDY (93140), a été nommée en qualité de liquidateur.
Le siège de la liquidation a été fixé au siège social.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents devront être notifiés.
Le dépôt légal sera fait au R.C.S de BOBIGNY.
118769

"T.E.M.M."

Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 7 600,00 Euros
Siège : 93270 SEVRAN
12, avenue de Livry
Siège de liquidation : 93270 SEVRAN
8, allée du canal
448 047 118 R.C.S. BOBIGNY

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 octobre 2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Madame Edith BICHET, demeurant 8, allée du Canal (93270) SEVRAN.
Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur sis 8, allée du canal (93270) SEVRAN. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BOBIGNY, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis. Le Liquidateur.
118764

AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

NOTORIÉTÉ ACQUISITIVE

Maître Patricia MORINEAU, Notaire à ALFORTVILLE (94140), 40, rue Roger Girodit, Office Notarial n° 94028, ATTESTE être chargée de la régularisation d'un acte de notoriété acquisitive au profit de : Monsieur Ivan MILANOVIC, demeurant à LE BLANC-MESNIL (93150), 166, rue Victor Hugo, Né à LUGAVCINA (YUGOSLAVIE) le 20 janvier 1961. Célibataire. Non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité serbe. Portant sur les biens et droits immobiliers ci-après désignés :
A LE BLANC MESNIL (93150), 166, rue Victor Hugo, un pavillon d'habitation comprenant au rez-de-chaussée, entrée, terrasse fermée, salon, WC et à l'étage, 5 chambres, 2 salles de bains avec WC, Sur une parcelle cadastrée section AY

numéro 439, pour 4 ares et 10 centiares.
Tel que le BIEN existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.
Si une personne voulait s'opposer à ladite notoriété acquisitive, elle voudra bien prendre contact avec Maître Patricia MORINEAU Notaire à ALFORTVILLE (94140) 40, rue Roger Girodit, par lettre recommandée avec avis de réception, dans un délai d'un mois à compter de la date du présent affichage.
118856

ADJUDICATIONS

VENTE aux enchères publiques, au Palais de Justice de BOBIGNY (93), le **mardi 14 décembre 2021 à 13h30** EN UN SEUL LOT
UN APPARTEMENT de 56 M² à CLICHY-SOUS-BOIS (93) 3, allée Honoré de Balzac (Bât. 11, Esc. A)
Au 8ème étage, 3ème porte, comprenant : séjour, 2 chambres, cuisine, salle de bains, WC - CAVE PARKING
Mise à Prix : 15.000 €
Consignation : 3.000 €
S'adresser : - A la SCP DOMINIQUE-DROUX & BAQUET, Avocats, 14, allée Michelet (93320) LES PAVILLONS-SOUS-BOIS, Tél. 01 48 47 43 47, dépositaire d'une copie du CCV - Au Greffe du Juge de l'Exécution du TJ de BOBIGNY, où le CCV est déposé - Sur les lieux pour visiter - INTERNET : www.vench.fr
118885

VAL-DE-MARNE



SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Etude de Maître Alexandre FALCONE, Notaire à CHARENTON-LE-PONT (Val-de-Marne), 71, rue de Paris.
Suivant acte reçu par Maître Alexandre FALCONE, Notaire titulaire d'un Office Notarial à CHARENTON-LE-PONT, 71, rue de Paris, le 4 novembre 2021 a été constituée une société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Dénomination :
DEVRIESE IMMO
Siège social : CHARENTON-LE-PONT (94220), 13 rue Jean Pigeon.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de CRETEIL.
Capital social : 1 300 000,00 Euros.
Cessions de parts : toute cession est soumise à agrément.
Le gérant est Monsieur Claude DEVRIESE, demeurant 13 rue Jean Pigeon 94220 CHARENTON LE PONT.
Pour avis, Le notaire.
118876

annonces@jss.fr

Aux termes d'un ASSP en date du 04/11/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :

Sapaudia Management

Forme : Société par actions simplifiée Unipersonnelle
Objet social : La souscription à des parts actions ou droits, émis par des fonds d'investissement. L'exercice des fonctions d'associé commandité et de gérant de tout fonds d'investissement.
Siège social : 82, rue Garibaldi, 94100 ST-MAUR-DES-FOSSES.
Capital : 3 000 €. **Présidence** : SAPAUDIA PARTNERS, SAS au capital de 400 000 €, 82, rue Garibaldi 94100 ST-MAUR-DES-FOSSES 893 970 509 RCS Créteil
Commissaire aux Comptes titulaire : SAINT GERMAIN AUDIT, 32, rue de Paradis 75010 PARIS, 334 735 438 RCS Paris.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CRETEIL.
118826

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 5 novembre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :

SCI CKNY

Forme : Société Civile Immobilière
Objet : L'acquisition, la cession, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles, terrains et de la façon générale de tous biens immobiliers
Siège social : 71, avenue Aristide Briand - 94110 ARCUEIL
Capital : 1 000 Euros
Durée : 99 années
Cession de parts : Soumise à agrément
Gérance : Madame Caroline, Ying Ying LIM, demeurant : 33, rue de la Marne - 94230 CACHAN, a été nommée en qualité de gérante pour une durée illimitée.
La société sera immatriculée au RCS de CRETEIL.
118806

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître GAILLARD-SEROUGNE Stéphane, notaire au 85, boulevard Haussmann 75008 PARIS, le 21/10/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :

FAMILLE LUPU

Forme : Société civile immobilière
Objet social : La détention, l'exploitation, la gestion, l'administration, la mutation, la démolition, la construction, la rénovation, la conservation portant sur tout droit - notamment en pleine propriété, en usufruit, en nue-propriété - sur un ou des immeubles ou fractions - indivises ou non - d'immeubles, bâtis ou non bâtis, mais encore de tous biens et droits représentatifs de tels immeubles - en ce compris les parts sociales de toute société d'attribution.
Siège social : 25, avenue Daumesnil, 94160 ST-MANDE.
Capital : 1 498 200 €. **Gérance** : LUPU Joseph demeurant 25, avenue Daumesnil 94160 ST-MANDE ; KAMINSKI Agnès demeurant 25, avenue Daumesnil 94160 ST-MANDE ;
Cession des parts : Clauses d'agrément
Durée : 99 ans. La société sera immatriculée au RCS de CRETEIL.
118918

Le JSS est à votre disposition du lundi au vendredi

de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître DRILHON-JOURDAIN VÉRONIQUE, notaire au 3, rue Montalivet 75008 PARIS, le 06/07/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :

AJL

Forme : Société civile immobilière
Objet social : L'acquisition et la vente de tous biens et/ou droits mobiliers ou immobiliers, la gestion et l'administration des biens, dont la société pourrait devenir propriétaire sous quelque forme que ce soit, l'emprunt de tous les fonds, nécessaires à la réalisation de cet objet.
Siège social : 5, rue Renault, 94160 ST-MANDE.
Capital : 850 200 €.
Gérance : MARBOT Annick demeurant 5, rue Renault 94160 ST-MANDE
Cession des parts : Clauses d'agrément
Durée : 99 ans. La société sera immatriculée au RCS de CRETEIL.
118745

TRANSFORMATIONS

Additif à l'annonce n°118575 parue le 06/11/2021 : Monsieur Mohammed AISSAOUI demeurant 13, rue Frédéric Lemaire 93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE a été nommé en qualité de Président de la Société.
118914

MODIFICATIONS

ETHEXIA

Société par Actions Simplifiée au capital de 2 600 Euros
Siège social : 75010 PARIS
51, rue de l'Échiquier
819 455 577 R.C.S. PARIS

Les Associés en date du 19/10/2021 ont décidé : - de nommer en qualité de Président en remplacement de Monsieur Eric Bellity, la Sté STAR MEDICAL-Sas, sise 6 rue Albert Camus - 75010 Paris, immatriculée sous le N° 537 618 282 RCS Paris, - de modifier la dénomination sociale en « STARVAL », - de transférer le siège social au 1 Place du Général de Gaulle - 94120 Fontenay-sous-Bois, - la poursuite de l'activité sociale bien que les capitaux propres soient devenus inférieurs à la moitié du capital. Les articles 3-4- des statuts ont été mis à jour. La Société sera immatriculée au RCS de Créteil.
118913

"CONTACTIMO"

Société Civile Immobilière au capital de 1 524,49 Euros
Siège Social : 75006 PARIS
97, boulevard Raspail
350 999 561 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 octobre 2021, il a été décidé de transférer le siège social du 97, boulevard Raspail 75006 PARIS au 9, rue du Guerrier Celte 94150 RUNGIS, à compter du même jour, et de modifier corrélativement l'article 4 des Statuts.
Objet : la propriété, la gestion, et plus généralement l'exploitation par bail, location ou autrement des immeubles que la société se propose d'acquérir et, généralement, toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et ne modifiant pas le caractère civil de la société
Durée : 99 ans à compter du 8 juin 1989
Gérant : Patrice BIHAN-POUDEC demeurant 9, rue du Guerrier Celte 94150 RUNGIS
La société sera immatriculée au RCS de CRETEIL.
118741

ELAFOOD

SAS au capital de 40 000 Euros
Siège social : 94150 RUNGIS
28, rue du Poitou
438 869 406 R.C.S. CRETEIL

Par décision de l'associé unique le 20/10/2021, il a été décidé de ne pas renouveler la société BEAS dans ses fonctions de commissaire aux comptes suppléant.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de CRETEIL.
118744

ENTREPRISE DEGAINE

Société par actions Simplifiée au capital de 750 000 Euros
Siège social : 94550 CHEVILLY-LARUE
ZAC Petit Le Roy -
2, rue du Cottage Tolbiac
562 062 877 R.C.S. CRETEIL

Des décisions de l'Associé unique en date du 29/10/2021 ainsi que des décisions du Président en date du 04/11/2021, il résulte que le capital social a été augmenté de 1 148 328 € pour être porté à 1 898 328 €, puis réduit de 1 148 328 € pour être ramené à 750 000 €. Le dépôt légal sera effectué au RCS de CRETEIL.
Cette augmentation et cette réduction du capital social sont définitivement réalisées à la date du 04/11/2021, entraînant la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention
Capital social : 750 000 €
Nouvelle mention :
Capital social : 750 000 €
118715

IDS PARTNERS

SARL au capital de 999 Euros
Siège social : 94300 VINCENNES
15, avenue du petit parc
841 406 168 R.C.S. CRETEIL

L'assemblée générale extraordinaire du 23/04/2021 a décidé à compter du 23/04/2021 d'augmenter le capital social de 1 € par apport en numéraire en le portant de 999 € à 1 000 €.

Article 8 des statuts, modifié en conséquence.
Modification au RCS de CRETEIL.
118714

FKT

Société par Actions Simplifiée à associé Unique au capital de 7 500 Euros
Siège social : 94700 MAISONS-ALFORT
4, allée des cavaliers
831 093 448 R.C.S. CRETEIL

L'AGE en date du 11/10/2021 a transféré le siège social du 4, allée des cavaliers 94700 Maisons-Alfort au 91, avenue de Paris 94380 Bonneuil-sur-Marne à compter de ce jour.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.
118781

SDM MARZIO TELEVISION

SARL au capital de 5 000 Euros
Siège social : 94410 SAINT-MAURICE
28, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
849 400 676 R.C.S. CRETEIL

Par décision de l'associé unique le 30/09/2021, il a été décidé qu'en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de CRETEIL.
118833

DELTA DORE EMS

SAS au capital de 1 048 509 Euros
Siège social : 94200 IVRY-SUR-SEINE
Immeuble Zest 6-8, rue André Voguet
390 088 391 R.C.S. CRETEIL

Par décision de l'associé unique le 02/11/2021, il a été décidé de nommer en qualité de : - président EREN TES, SAS au capital de 14 845 465 €, 37, rue la Pérouse 75016 PARIS, 830 887 287 RCS Paris, en remplacement de DELTA DORE FINANCE.

- directeur général M. Jean-Christophe ROEHRIG, demeurant 80, place de Villeneuve 91530 Sermaise
Le dépôt légal sera effectué au RCS de CRETEIL.
118883

SOCIETE AUXILIAIRE DE FINANCE AUXI FINANCES

SAS au capital de 57 187 500 Euros
Siège social :
94710 MAISONS-ALFORT CEDEX
27-31, avenue du Général Leclerc
352 780 605 R.C.S. CRETEIL

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 15/10/2021, il a été constaté la fin des mandats des Commissaires aux comptes suppléants M. Patrick DE CAMBOURG à compter du 30/06/2021 et Mme Béatrice COQUEREAU à compter du 25/06/2014.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de CRETEIL.
118891

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE FRANCE ALFORT

SCI au capital de 1 000 Euros
Siège social : 94700 MAISONS-ALFORT
2, rue du Général Keonig
518 199 294 R.C.S. CRETEIL

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Aude PRONNIER-COMY, notaire au 155/157, avenue du Général Leclerc 94700 MAISONS-ALFORT, le 22/10/2021, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 1 100 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de CRETEIL.
118912

GIS PREMIUM FRANCE

SAS au capital de 1 000 Euros
Siège social : 94140 ALFORTVILLE
1B, rue Veron
818 725 657 R.C.S. CRETEIL

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 20/10/2021, il a été décidé de nommer en qualité de président Mme Caroline BASSET demeurant Carrer Bori i Fontesta 2 - Sobreatico - 08021 BARCELONA, Espagne, en remplacement de M. José MUNNE COSTA.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de CRETEIL.
118462

OPPOSITIONS

VENTES DE FONDS

Par acte SSP en date à PARIS du 28/10/2021 enregistré au SDE PARIS CRETEIL le 02/11/2021 (Dossier 2021 00027973, Référence 9404P61 2021 A 05473), **Monsieur Claude DAI**, demeurant : 53, rue Auber - 94400 VITRY-SUR-SEINE, immatriculé RCS CRETEIL 833 950 082, a cédé à **Madame Anna XU**, demeurant : 1, impasse Eugène Delacroix - 94000 CRETEIL, en cours d'immatriculation au RCS CRETEIL, le fonds de commerce de « TABLETTERIE - BIMBELOTTERIE - PRESSE - JEUX DE LA FRANCAISE DES JEUX - TOUS PARIS », auquel est rattachée la gérance d'un DEBIT DE TABAC, connu sous l'enseigne « LA BONNE FORTUNE » sis et exploité : 65, avenue François Mitterrand - 94000 CRETEIL, et ce, moyennant le prix de vente : 400 000 €. Jouissance : 28/10/2021, les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales à la SCP CPNC AVOCATS sis 18, rue de Marignan - 75008 PARIS, pour la correspondance et au fonds vendu pour la validité
118720

AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 2 octobre 2017 suivi d'un codicille en date du 15 octobre 2017, Madame Marie Judith Solange SIMONIN, en son vivant retraitée, demeurant à IVRY-SUR-SEINE (94200) 2, allée Belle Croix. Née à FRESSE (70270), le 28 mars 1923. Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale. Décédée à VILLEJUIF (94800) (FRANCE) 14, avenue Paul Vaillant Couturier où elle se trouvait momentanément, le 12 juillet 2021.

Observation étant ici faite qu'il a été inscrit par erreur sur l'acte de décès de Madame SIMONIN que celle-ci était domiciliée à BOURG-LA-REINE (92), 1, rue de Fontenay.

A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Stéphanie ECKERT, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée dénommée « Valérie EKERT et Eric ALEXANDRE, Notaires Associés », titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est au KREMLIN-BICETRE (Val de Marne), 18, rue Danton, le 8 novembre 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Stéphanie ECKERT, notaire à LE KREMLIN-BICETRE, référence CRPCEN : 94005, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de CRETEIL de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
118895



AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Par testament olographe en date du 3 juillet 2017, Monsieur Jean-Jacques Paul PAGES demeurant à MAISONS-ALFORT (94700) 55, rue Georges Médéric décédé à DIJON (21000) le 9 septembre 2021, a institué un légataire universel.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me DEMEME, notaire à PARIS, le 2 novembre 2021, suivant procès-verbal dont la copie authentique a été adressée au greffe du Tribunal Judiciaire de CRETEIL, le 2 novembre 2021 et reçue le 3 novembre 2021.

Les oppositions pourront être formées auprès de Me DEMEME notaire à PARIS (12ème) 27-29, avenue de Saint Mandé, notaire chargé du règlement de la succession dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

Pour avis, Me Nathalie DEMEME
118773

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

« Madame Joëlle Augustine Germaine BARBIER, demeurant à THIAIS (94320) 22 bis, rue Antoine de Saint Exupéry, née à CHATEAU-GONTIER (53200) le 25 juin 1955, décédée à SAINT-MANDE (94160) le 23 janvier 2020, a par testament consenti un legs universel, ainsi constaté, ayant fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal reçu par Me Stéphanie LOISON-HERVET, notaire au KREMLIN-BICÊTRE (94270), le 11 juin 2021 ainsi que d'un acte contenant contrôle de la saisine reçu par Me François MARTEL, notaire à THIAIS (94320) en date du 08 novembre 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Oppositions à cette constatation seront reçues auprès de Me François MARTEL, notaire à THIAIS (94320) 121, av du Général de Gaulle, chargé de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition dudit procès-verbal.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession. »
118879

RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Thierry CASSIN, Notaire Associé de la Société dénommée « Thierry CASSIN – Didier RABOULIN – Christine BELLETOILE – David KIRSZENBAUM, notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial », titulaire à CHARENTON-LE-PONT (94220) 4, place Arthur Dussault, CRPCEN 94001, le 8 novembre 2021,

Monsieur Christian DENTIN, Retraité, et Madame Christine Raymonde Denise DESTATE, Retraîtée, demeurant à MAISONS-ALFORT (94700) 14 domaine de Château Gaillard, nés :

Monsieur à SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94100) le 22 octobre 1940.

Madame à AUBE (61270) le 25 décembre 1950.

Mariés à la mairie de PARIS (12ème arrondissement) le 25 juin 1973 sous le régime légal de la communauté de biens acquis à défaut de contrat de mariage préalable,

Tous deux de nationalité française, Ont convenu en vertu de l'article 1397 du Code civil d'adopter le régime de la communauté universelle et qu'en cas de dissolution de la communauté par

le décès de l'un d'eux tous les biens meubles et immeubles qui composeront ladite communauté appartiendront pour la pleine propriété au survivant.

Les oppositions des créanciers pouvant exister seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial susnommé où domicile a été élu à cet effet, par lettre recommandée avec accusé de réception.
118783

VAL D'OISE

95

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Par acte SSP du 15.10.2021 il a été constitué une SARL dénommée :

R.E.E.K

SARL au capital de 8 000 Euros
Siège social : 3, impasse Louis le Vau 95140 GARGES-LES-GONESSE
Durée : 99 ans
Objet : entreprise générale de bâtiment.
Gérant : M. SUNA SEDAT demeurant au 3, impasse Louis le Vau 95140 GARGES-LES-GONESSE.
Immatriculation au RCS de PONTOISE
118712

Par acte ssp en date du 23/09/2021, il a été constitué une SARL :

Dénomination : **MAKTAV**
Nom commercial : **CARROSSERIE DE LA FONTAINE**
Siège social : 41-43, avenue De La République 95400 ARNOUVILLE
Capital : 10 000 €
Activités principales : carrosserie
Durée : 99 ans
Gérance : M. ALBAYRAK SEVKI 76, Av De La République 95400 ARNOUVILLE
Immatriculation au RCS de PONTOISE
118703

Suivant un acte ssp en date du 01/10/2021, il a été constitué une SASU :

Dénomination : **ERS RENOVATION**
Siège social : 5, avenue Du 8 Mai 95200 SARCELLES
Capital : 1 000 €
Activités principales : dératissage et désinsectisation et petits travaux d'immeuble
Durée : 99 ans
Président : M. FHIMA Ovadia 31 ter, avenue Joffre 93220 GAGNY
Immatriculation au RCS de PONTOISE
118704

Par acte du 25 octobre 2021, il a été constitué une société par actions simplifiée :

Dénomination : **THE WALL**
Capital : 2 000 Euros
Siège social : 5, rue Pierre et Marie Curie 95270 VIARMES
Objet : Entreprise générale de bâtiment
Durée : 99 ans
Chaque action donne droit à la participation aux assemblées. En outre, chaque action donne le droit au vote à hauteur d'une voix.
La cession de titres à un tiers ou entre associés à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Sébastien DELGADO demeurant 5, rue Pierre et Marie Curie 95270 VIARMES
Immatriculation au RCS de PONTOISE.
118807

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître MASSON Jean-Baptiste, notaire au 6, rue Saint Charles 95880 ENGHEN-LES-BAINS, le 29/10/2021, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **POLROISSY**

Forme : société civile
Objet social : L'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés. La prise de participation dans toutes sociétés immobilières. L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société.

Siège social : 47/49, boulevard Roger Salengro, 95190 GOUSSAINVILLE.
Capital : 1 000 €.
Gérance : VIDAL Françoise demeurant 47/49, boulevard Roger Salengro 95190 GOUSSAINVILLE
Cession des parts : Clauses d'agrément
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PONTOISE.
118901

MODIFICATIONS

Modification des dirigeants

IPSR

SAS au capital de 50 000 Euros
Siège social : 95200 SARCELLES
52/54, avenue du 8 mai 1945
839 514 205 R.C.S. PONTOISE

Par décision en date du 07/06/21, l'associé Unique a :

- pris acte de la démission de M. Firat YILDIRIM de ses fonctions de Président à compter du même jour, et a décidé de nommer en remplacement M. Saigeeth SIVAKUMAR, demeurant 13, rue Marc Sangnier 92290 CHATENAY-MALABRY,
- pris acte de la démission de M. Saigeeth SIVAKUMAR de ses fonctions de Directeur Général à compter du même jour, et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Les articles 13 et 15 des statuts ont été modifiés.
118711

SELARL DOCTEUR

RUDY SEBBAG

SELEURL au capital de 240 000 Euros
Siège : 95290 L'ISLE-ADAM
5 Grand Place Hubert Jolivet
894 830 322 R.C.S. PONTOISE

Le 30/09/2021, l'Associé Unique a nommé Gérant Mme Sarah AUCHERE, 36, Av Jacques Duclos 95270 SAINT-MARTIN-DU-TERTRE, et Mme Sarah HAGEGE, 11, rue Léon Paul Fargue 95200 SARCELLES. RCS PONTOISE
118707

GOHAR TECHNIQUES

BATIMENT

SAS au capital de 4 000 Euros
Siège social : 95140 GARGES-LÈS-GONESSE
43 45, boulevard de la Muette
901 881 433 R.C.S. PONTOISE

L'AGE du 01/10/2021 a décidé de transférer le siège social de la société 40, rue de la Fosse Rouge, 94370 Sucy-en-Brie, à compter du 01/10/2021.

Radiation au RCS de Pontoise et réimmatriculation au RCS de CRETEIL.
118754

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNEL MEDICO DENTAIRE

SAS au capital de 1 000 Euros

Siège : 95350 SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT
20, allée du professeur Dubos
803 056 639 R.C.S. PONTOISE

L'AGE du 02/11/2021 a transféré le siège au 2, chemin des vignes 93500 PANTIN. Radiation au RCS de PONTOISE et réimmatriculation au RCS de BOBIGNY.
118709

SKONSOFT

SASU au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS 08
66, avenue Des Champs-Élysées
878 558 535 R.C.S. PARIS

L'associé unique en date du 21/10/2021, a décidé de transférer le siège social au 36, avenue Gabriel Péri 95870 BEZONS, à compter du 21/10/2021.

Présidence : Alexandre MABROUK 36, avenue Gabriel Péri 95870 BEZONS
Radiation au RCS de PARIS et immatriculation au RCS de PONTOISE.
118698

CBA PARTNERS

SASU au capital de 1 000 Euros
Siège social : 93800 EPINAY-SUR-SEINE
22, rue de Quetigny
849 908 942 R.C.S. BOBIGNY

Par décision de l'associée unique du 01/11/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 3, allée Frédéric Mistral 95350 ST-BRICE-SOUS-FORÊT, à compter du 01/11/2021.

Présidence : AMAR ACHER 3, allée Frédéric Mistral 95350 ST-BRICE-SOUS-FORÊT
Radiation au RCS de BOBIGNY et immatriculation au RCS de PONTOISE.
118699

YSE IMMOBILIER

SASU au capital de 500 Euros
Siège social : 95330 DOMONT
80, avenue Jean Jaurès
903 011 930 R.C.S. PONTOISE

L'associé unique en date du 12/10/2021, a décidé à compter du 12/10/2021 :

- De prendre pour nouvel objet social les activités de : tout type de travaux de BTP, de construction, de rénovation tout corps d'état en entreprise générale, réalisation d'études techniques, conseil, analyse des essais, gestion de projets et d'affaires, acquisition pour son propre compte et gestion de toutes valeurs mobilières

Statuts modifiés en conséquence
Mention au RCS de PONTOISE
118702

L'HAIR CHIC

SAS au capital de 1 000 Euros
Siège social : 95000 CERGY
1, place des Toulouses
814 527 230 R.C.S. PONTOISE

Par AGE du 04/10/2021, il a été décidé à compter de ce même jour :

- Nomination de Mme BOUCO Virginie, en qualité de Présidente, à la place de Mme AHNAZ Imane, démissionnaire,
- Nomination de Mme Nahéma MEZIANI, épouse GANOUDI, en tant que Directrice Générale,
- Changement de dénomination de la société, désormais dénommer 4Real Beauty, à compter du 5 octobre 2021.

Mention au RCS de PONTOISE
118697

FORMA PLAY

SAS au capital de 1 000 Euros
Siège social : 95360 MONTMAGNY
16, rue Guillaume Apollinaire
887 836 633 R.C.S. PONTOISE

Par l'AGE du 10/10/2021, il a été décidé de transférer le siège social au **54 bis, rue David d'Angers 75019 PARIS 19**, à compter du 10/10/2021.
Mention au RCS de PONTOISE
118705

NOSTRA FAMIGLIA

Société en Nom Collectif
au capital de 16 600 Euros
Siège social : 95400 VILLIERS-LE-BEL
1, avenue du 8 mai 1945
CCIAL n°1 du Puits de la Marlière
794 416 628 R.C.S. PONTOISE

Aux termes de l'AGE en date du 5 novembre 2021, il a été décidé, à compter du 5 novembre 2021 :

- De transférer le siège social de la société au : **110, rue du Général Leclerc - 95130 FRANCONVILLE** ;
- De modifier par substitution de l'adresse d'exploitant mentionnée dans l'objet social de la société à l'adresse suivante : **110, rue du Général Leclerc - 95130 FRANCONVILLE** ;
- De modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PONTOISE
118841

ABB E-Mobility SAS

SAS au capital de 100 000 Euros
Siège social : 95800 CERGY
7, boulevard d'Osny
902 657 923 R.C.S. PONTOISE

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 2 Novembre 2021, il a été pris acte de modifier le capital de la société à compter de cette date. **Nouvelle mention** : Le capital social est fixé à cinq millions d'euros (5.000.000 €), divisé en cinq millions (5 000.000) actions d'une valeur nominale de un euros (1 €) chacune, intégralement libérées et de même catégorie.

Nature de la modification : apports en numéraire. Mention en sera faite au RCS de Pontoise. Pour avis et mention.
118854

Rectificatif à l'annonce parue le 2 octobre 2021 dans Journal Spécial Des Sociétés relatif à la société FR CONSEIL. Mention rectificative : Il convient de lire : Le nouveau siège social est au 7, rue de l'Ermitage et non 4, rue de l'Ermitage comme indiqué par erreur.
118860

ABONNEZ-VOUS

FOGEX

SAS au capital de 1 500 000 Euros
Siège social : 95100 ARGENTEUIL
215, rue Henri Barbusse
712 003 177 R.C.S. PONTOISE

Par AGO du 19/10/2021, il a été décidé à compter de ce même jour :

- de ne pas renouveler les mandats : du Commissaire aux comptes titulaire CABINET CM AUDIT ET ASSOCIE 38, ancienne route de Darmetal 76230 Bois Guillaume et du Commissaire aux comptes suppléant Monsieur Claude AMAR 56, rue de Paris 92100 Boulogne-Billancourt et de nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire la SOCIETE FIDORG AUDIT ILE DE FRANCE représentée par Madame Kahina AIT AOUDIA, siège social 62, rue de la Chaussée d'Antin 75009 Paris, pour une durée de 6 ans, le commissaire aux comptes suppléant n'étant plus obligatoire suivant l'article 823-1 Code de commerce, l'assemblée décide de ne pas en nommer.

Mention au RCS de PONTOISE.
118700

2L JURIS CONSEILS

SASU au capital social de 100 Euros
Siège social : 95520 OSNY
4, rue de Bellevue
848 674 826 R.C.S. PONTOISE

L'AGE du 01/10/2021, a décidé de transférer le siège social au **24 Rue Alexandre Merelle 60110 LORMAISON**. En conséquence, elle sera immatriculée au RCS de BEAUVAIS.

Pour avis.

118755

2R ISOPAC

SASU au capital de 8 000 Euros
Siège social :
95140 GARGES-LÈS-GONESSE
43-45, boulevard de la Muette
850 034 612 R.C.S. PONTOISE

L'AGE du 01/10/2021 a décidé d'étendre l'objet social de la société à : Pompes à chaleur, génie climatisations et énergies renouvelables, Panneaux photovoltaïques.

Modification au RCS de Pontoise.
118756

2R ISOPAC

SASU au capital de 8 000 Euros
Siège social :
95140 GARGES-LÈS-GONESSE
43-45, boulevard de la Muette
850 034 612 R.C.S. PONTOISE

L'AGE du 01/10/2021 a décidé de modifier le capital social de la société en le portant de 8 000 Euros, à 30 000 Euros. Modification au RCS de Pontoise.
118760

ILAD CONSEIL

Société par Actions Simplifiée
au capital de 700 000 Euros
Siège social : 75001 PARIS
12, rue Sainte-Anne
791 138 928 R.C.S. PARIS

Le Président de la Société susvisée :

- La société « IVC CONSEIL » - SARL à associé unique au capital de 400 500 €, sise à SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (19600) 66, impasse des Chanets, 790 368 989 RCS BRIVE a décidé le 1^{er} octobre 2021 de transférer le siège social et de modifier corrélativement l'article 3 des statuts.

Ainsi, à compter du 1^{er} octobre 2021, le siège social : - qui était à : PARIS (75001) 12, rue Sainte-Anne - est désormais à : **ERMONT (95120) 9, rue de la Concorde**

En conséquence, la société, qui est immatriculée au RCS de PARIS, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de PONTOISE désormais compétent à son égard.

LE PRÉSIDENT
118800

SODIAM DEVELOPPEMENT

SAS au capital de 34 200 Euros
Siège social : 95630 MERIEL
3, rue Perrot
493 378 509 R.C.S. PONTOISE

Par décision du Président le 18/10/2021, il a été décidé de réduire le capital social pour le ramener à 26 200 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PONTOISE.

118461

AGORAMIS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1.365.000 Euros
Siège social : 75001 PARIS
12, rue Sainte-Anne
791 131 790 R.C.S. PARIS

Le Président de la Société susvisée :

- la société « ILAD CONSEIL », SAS au capital de 700.000 Euros dont le siège social est au 12 rue Sainte-Anne 75001 - PARIS en cours de transfert au **9 rue de la Concorde 95120 Ermont - 791 138 928 RCS PARIS**, a décidé le 01 Octobre 2021 de transférer le siège social et de modifier corrélativement l'article 3 des statuts.

Ainsi, à compter du 01 Octobre 2021, le siège social : - qui était à : PARIS (75001) 12 rue Sainte-Anne - est désormais à : **ERMONT (95120) 9 rue de la Concorde**

En conséquence, la société, qui est immatriculée au RCS de PARIS, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de PONTOISE désormais compétent à son égard.

LE PRÉSIDENT.
118802

FUSIONS

CABINET MICHEL TANKERE

SAS au capital de 200 000 Euros
Siège : 95100 ARGENTEUIL
66, rue Henri Vasseur
315 633 180 R.C.S. PONTOISE
(Société absorbée)

COEXFI & CO

SAS au capital de 320 000 Euros
Siège : 95100 ARGENTEUIL
66, rue Henri Vasseur
841 587 264 R.C.S. PONTOISE
(Société absorbante)

Conformément au projet de fusion du 20/07/2021 et en l'absence d'opposition, la fusion-absorption de la société Absorbée par la société Absorbante a été réalisée le 30/09/2021. La société Absorbée sera radiée du RCS de Pontoise et le dépôt pour la société Absorbante sera effectué au RCS de Pontoise.

D'autre part, suivant AGM du 30/09/2021, la société absorbante a :

- Modifié sa dénomination sociale qui devient COEXFI - CMT
- Nommé aux fonctions de Directeur général Mme Diane SERGENT demeurant 19, rue des Flambertins 78121 Crespières.
118878

LOCATIONS- GÉRANCES

La location gérance du fonds de commerce de licence taxi parisien N°6833 sis et exploité au 4, allée De La Rochefoucauld 95200 SARCELLES confiée par acte ssp en date du 04/12/2018 par la société UNION SCOP, SA au capital de 22 867.35 €, RCS 775 689 987 NANTERRE 16, avenue Marc Sangnier 92390 VILLENEUVE-LA-GARENNE, représentée par M. AMARAL Manuel à la société MS TAXI PARISIEN, SASU au capital de 100 €, RCS 844 098 962 PONTOISE 4, allée De La Rochefoucauld 95200 SARCELLES, représentée par M. HAROUNI Mourad, a pris fin le 16/03/2020 par sa résiliation par acte ssp en date du 28/10/2021.
118701

Le JSS est à votre disposition
du lundi au vendredi

de 09h00 à 12h30
et de 14h00 à 18h00

Retrouvez dès maintenant votre Journal en ligne sur

www.jss.fr

DOMICILIEZ VOTRE ENTREPRISE EN PLEIN COEUR DE PARIS

au

8 rue Saint Augustin
Paris 2e

✓ Loyer mensuel avec options de renvoi
de documents par courrier ou par mail

✓ Contrat en français et en anglais

✓ Location de bureaux et de
salles de réunion

www.jss.fr

☎ 01 47 03 10 10

📍 JSS - 8 rue Saint Augustin - 75002 Paris

✉ contact@jss.fr